la presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
100 ans
MONTRÉAL, JEUDI 16 FÉVRIER 1984, 100e ANNÉE, Nº 39, 80 PAGES, 4 CAHIERS •

LA MÉTÉO: CIEL GÉNÉRALEMENT DÉGAGÉ, MAXIMUM AUJOURD'HUI: 5°. DEMAIN: BEAU ET DOUX. DÉTAILS PAGE A 2

35 cents
Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Sept-Îles et Baie Comeau: 50 cents

LA PRESSE le dimanche

Pour répondre aux besoins et aux attentes du public, LA PRESSE paraîtra très bientôt le dimanche.

Dès le 11 mars, LA PRESSE sera présente le dimanche, en vente chez les dépositaires et accessible aux abonnés qui la reçoivent en semaine.

LA PRESSE du dimanche proposera à ses lecteurs tous les miroirs de l'actualité: information générale, faits divers, politique, société, arts, spectacles, cinéma. Et, bien sûr, toutes les nouvelles du sport.

Elle offrira aussi ses rubriques variées et ses chroniques nouvelles, conçues pour la détente et les activités récréatives du 7e jour.

LA PRESSE du dimanche se présentera, avec couleurs et photos, dans une toilette dominicale sous la forme d'un tabloïd... de qualité.

Ottawa favorise les retraités, les propriétaires et la PME

OTTAWA — Le gouvernement fédéral haussera les prestations de supplément de revenu garanti des personnes âgées, protégera les propriétaires contre les fluctuations trop brutales des taux d'intérêt et tentera d'instaurer un régime fiscal plus équitable et moins encombrant pour les particuliers et les petites entreprises.

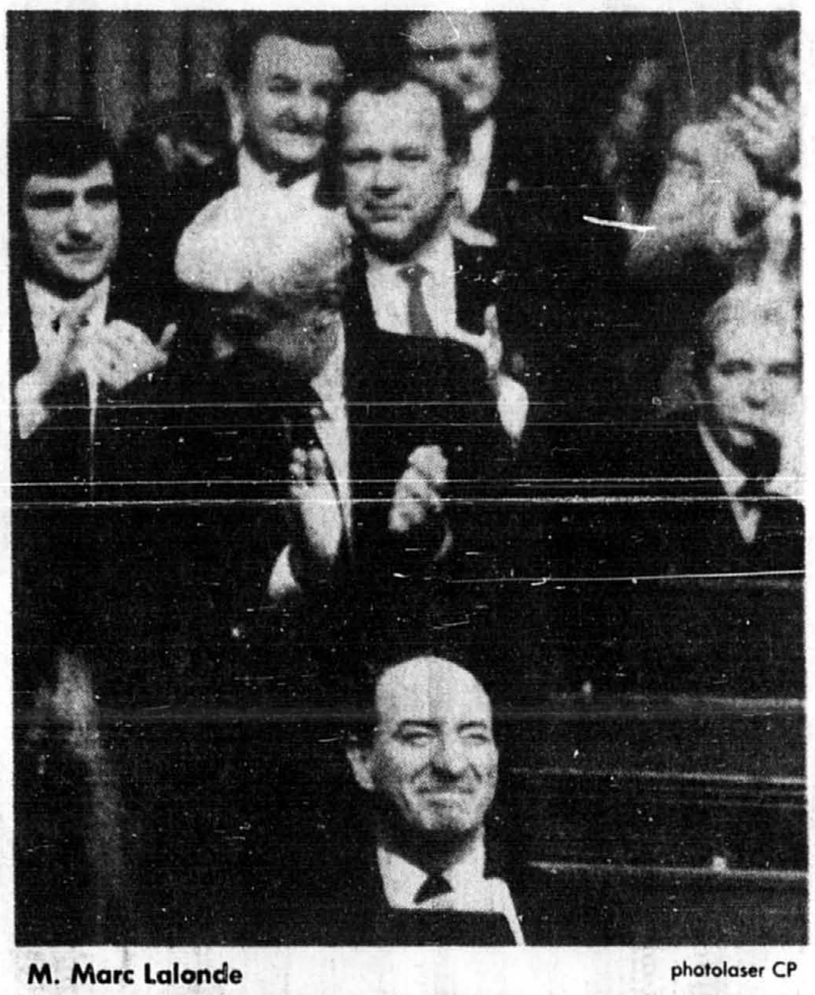
GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

D'autre part, Ottawa refuse de stimuler davantage l'économie pour donner des emplois aux chômeurs, affirmant que la réduction du déficit et une meilleure collaboration avec l'entreprise privée permettront de résoudre éventuellement ce problème.

C'est ce qui ressort du budget présenté hier aux Communes par le ministre des Finances, M. Marc Lalonde.

Malgré un taux de chômage toujours élevé et l'approche des élections, le ministre des Finances n'injecte que $150 millions de plus dans l'économie pour la création d'emplois. Ces sommes s'ajouteront au budget déjà prévu pour lutter contre le chômage des jeunes. Les autres mesures de création d'emplois du budget ne sont que la prolon-

voir OTTAWA en A 2



M. Marc Lalonde — photolaser CP

■ Un avenir économique «rose» pour le Canada
■ Du «6 et 5 %» au «5 et 4 %» page A 10
■ «De la poudre aux yeux», dit Parizeau page A 11

LES POINTS SAILLANTS

OTTAWA (PC) — Voici les points saillants du budget déposé hier aux Communes par le ministre des Finances, M. Marc Lalonde:

■ le déficit fédéral pour la dernière année financière atteindra le niveau sans précédent de $31,5 milliards, soit 8,1 p. cent du Produit national brut. Pour l'exercice 1984-1985, le déficit devrait être diminué de $2 milliards pour passer à $29,6 milliards, soit 6,9 p. cent du PNB;

•

■ Ottawa injectera $48 millions pour augmenter le supplément de revenu garanti destiné à plus de 700 000 retraités vivant seuls, pour une dépense totale de $460 millions. Ce supplément augmentera de $25 par mois en juillet et en décembre prochains;

•

■ l'inflation passera de 5,8 en 1983 à 5 p. cent en 1984. Le gouvernement mettra fin en juin à son programme de contrôle à 6 et 5 p. cent. On reviendra à la négociation collective pour les fonctionnaires fédéraux mais

voir POINTS en A 2

AUJOURD'HUI

• EMBÂCLES

Les embâcles provoqués par la fonte des glaces sur plusieurs rivières du Québec occasionnent un début d'inondation dans la petite ville de Huntingdon, à la frontière américaine.

page A 3

• FOGLIA

Foglia commente quelques lettres qu'il a reçues dernièrement, notamment une missive de dix pages de l'ex-ministre Claude Charron, qui lui écrit, affirme-t-il, de Nouvelle-Zélande.

page C 15

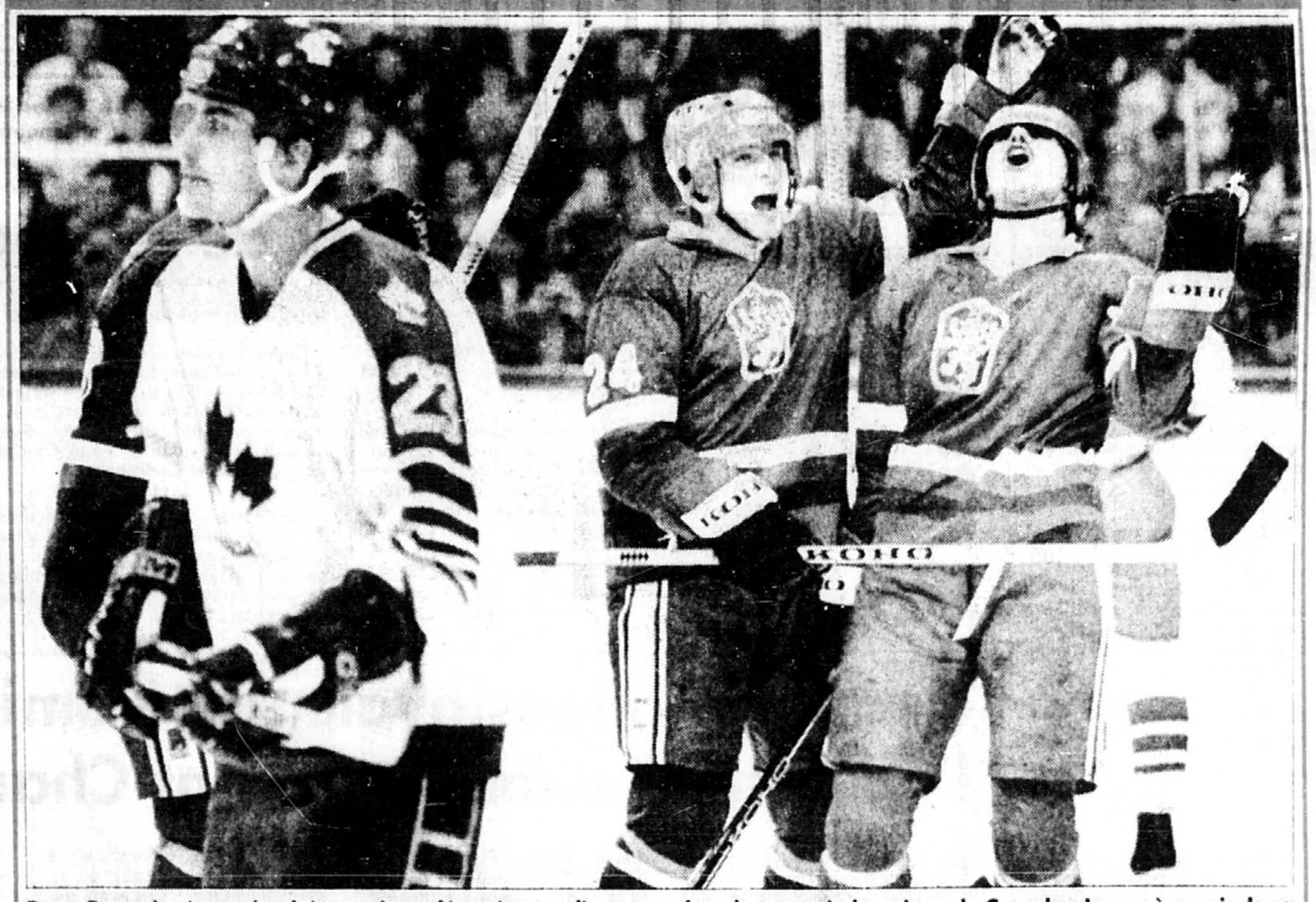


• DÉCORATION

Originaires des pays tropicaux et tressés selon les méthodes employées pour le rotin, les meubles de cuir tressé sont souples, versatiles et durables.

page C 1

PREMIÈRE DÉFAITE DU CANADA À SARAJEVO



Dave Donnely, à gauche, laisse voir sa déception tandis que Vladimir Ruzsitchka, à droite, qui vient de compter le quatrième et dernier but des Tchécoslovaques, se réjouit en compagnie de Jiri Hrdina. Malgré cette première défaite, 4-0, dans le tournoi olympique, le Canada n'a pas à rougir de sa performance. Les joueurs se sont dignement tenus et le gardien Mario Gosselin a livré un autre bon match.

photolaser UPI

pages 2 à 6

L'ÉCONOMIE

INÉGALITÉ — Le dernier recensement canadien, en 1981, a confirmé qu'à égalité de statut, d'âge et de niveau d'éducation, les hommes gagnent systématiquement plus que les femmes: d'une façon générale, la femme gagne moitié moins que l'homme et ne s'élève aux deux tiers de sa rémunération que si elle détient un diplôme universitaire.

RÉDUCTION — La Société des alcools du Québec a décidé de baisser, de l'ordre de 10 à 15 p. cent, les prix des vins de table et des cidres apéritifs fabriqués au Québec. Cette mesure a pour objet de permettre un meilleur développement de l'industrie québécoise des vins.

page B 1

IACCOCA — Parlant hier à Montréal, Lee Iaccoca, le sauveur de Chrysler, a exhorté les États-Unis à imiter le Canada en réagissant devant le problème de l'importation de véhicules japonais.

page B 2



SOMMAIRE

Annonces classées ..... B 4, C 14 à C 19
Arts et spectacles ..... C 9 à C 13
— Horaires ..... C 8
Centenaire ..... A 8
Décès, naissances, etc. ..... C 20
Économie ..... B 1 à B 9
Êtes-vous observateur? ..... C 16
FEUILLETON ..... C 17
Foglia ..... C 15
Horoscope ..... C 16
Le monde ..... B 10
Mots croisés ..... C 18
Quoi faire aujourd'hui ..... C 8
Télévision ..... C 9, C 10
Tribune libre ..... A 7
Vivre aujourd'hui ..... C 1 à C 7

TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées ..... 11 à 14
Mots croisés 14
« Mot mystère » 11

LE JUGE DIONNE RENDRA SON VERDICT LUNDI

Ces policiers avaient la certitude morale d'accomplir leur devoir, dit Me Proulx

SHERBROOKE — L'enquête du coroner est sur le point de prendre fin. Me Michel Proulx se lève pour parler une

MARTHA GAGNON

dernière fois au nom des policiers de Sherbrooke: «Ces hommes ont fait des gestes qui auraient pu en faire des héros mais qui, aujourd'hui, les traînent sur la place publique. Pourtant, ce jour-là, ils avaient la certitude morale d'accomplir leur devoir.»

Le juge Denys Dionne, qui rendra son verdict dans la même salle lundi soir prochain, écoute les représentations de l'avocat. L'assistance semble captivée par l'exposé. «Bien sûr que lorsqu'on regarde cette porte, on se dit pourquoi tous ces trous de balle. Mais les policiers n'avaient malheureusement pas d'autre choix; ils croyaient que les individus à l'intérieur de la chambre étaient des criminels. On ne peut les tenir criminellement responsables de la mort de Serge Beaudoin», soutient Me Proulx.

Assise dans la rangée de chaises réservée aux familles, une petite femme toute pâlotte, le visage grave, fait une moue pour manifester son mécontentement, son dépit. C'est la mère de la victime, Mme Céline Beaudoin, qui a suivi les audiences depuis le début. On sent qu'elle est brisée de fatigue. La mort de son fils Serge survenue peu de temps après celle de son mari, l'a complètement anéantie.

«Malgré les sentiments qu'on peut éprouver et malgré la triste constatation, j'affirme qu'il n'existe pas un iota de preuve pouvant démontrer que les policiers n'étaient pas justifiés d'agir comme ils l'ont fait. Ces hommes ont vécu comme

voir POLICIERS en A 2

Trust Royal Services immobiliers
COURTIER
IMMEUBLE Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE
#1
Ne ratez pas notre cahier «Collection Royal» inséré dans La Presse du samedi 18 février, ou vous pouvez vous le procurer dans tous nos bureaux.

POINTS

SUITE DE LA PAGE A 1

les prix des biens et services fournis par l'État seront plafonnés à 4 p. cent d'augmentation;

●

■ aucune nouvelle injection massive de fonds pour l'emploi n'est prévue, une augmentation de $150 millions des sommes destinées à l'emploi des jeunes constitue le seul fonds nouveau;

●

■ le Produit national brut devrait augmenter de 5 p. cent en 1984 comparativement à 3 p. cent l'an dernier. L'emploi croîtra de 3,5 p. cent mais, compte tenu de l'augmentation de la main-d'oeuvre, le chômage se maintiendra près de 11 p. cent cette année;

●

■ dans le secteur de l'énergie, Ottawa consent un cadeau de $380 millions aux entreprises en repoussant jusqu'en juin 1985 la taxe supplémentaire sur les recettes pétrolières, dont l'application est retardée depuis juin 1983;

●

■ les consultations seront amorcées pour mettre en place au début de l'an prochain un Régime de participation des employés aux bénéfices, qui accordera un crédit d'impôt couvrant jusqu'à 10 p. cent des profits partagés. 60 p. cent de l'exemption ira à l'employé et 40 p. cent à l'employeur;

■ au début de 1985 le plafond des contributions que peut faire un salarié à un Régime enregistré d'épargne retraite passera de $5 500 à $10 000. Pour les agriculteurs les gains de capital à la vente de la ferme pourront être injectés dans un REÉR;

●

■ le gouvernement se penchera sur un programme de Protection des taux hypothécaires destiné à protéger les propriétaires contre les fluctuations trop grandes du loyer de l'argent;

●

■ la taxe de vente fédérale sera appliquée au prix de gros pour tous les véhicules routiers. Ottawa y perdra $10 millions de recettes mais les voitures produites au pays ne seront plus handicapées par $100 de taxes supplémentaires par rapport à leurs rivales japonaises;

●

■ le régime fiscal sera simplifié pour les petits entrepreneurs. Ottawa assouplira son examen des exemptions d'impôts pour les PME, pour les firmes aux revenus inférieurs à $1 million, réduisant la bureaucratie pour 300 000 PME;

●

■ les contribuables qui ont à payer moins de $1 000 d'impôts ne seront plus tenus de faire des déclarations trimestrielles;

●

■ le délai pour contester un avis de cotisation de Revenu Canada passera de 90 à 180 jours.

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE A 1

gation des programmes existants.

Les taxes des contribuables ne seront pas augmentées, mais le gouvernement s'est montré parcimonieux dans la plupart de ses programmes impliquant de nouvelles dépenses, comme la réforme des pensions, qui sont reportés de deux ou trois ans. Le déficit prévu, de $31,5 milliards pour l'année financière se terminant le 31 mars, sera diminué de $2 milliards l'an prochain.

Les personnes âgées sont tout au moins assurées de bénéficier de ce budget. Le supplément de revenu garanti touché par 750 000 pensionnés sera haussé de $25 le 1er juillet et de $25 le 1er décembre. La réforme des pensions promise par les libéraux lors des élections de 1980 devra, en revanche, attendre à plus tard. M. Lalonde annonce la présentation prochaine d'un projet de loi pour améliorer les régimes de pension privés, mais il reconnaît qu'il faudra du temps pour effectuer les changements désirés et suggère que les mesures proposées entrent en vigueur au plus tard le 1er janvier 1987.

Les contribuables qui espéraient une hausse de la limite des contributions permises aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, devront également patienter. Les contributions maximales seront portées à $10 000 par année, mais seulement à partir de 1985. Les contribuables n'en bénéficieront donc qu'en rédigeant leur déclaration d'impôt en 1986.

Se disant optimiste devant les perspectives économiques canadiennes, M. Lalonde confirme que la politique des 6 et 5 p. cent imposée aux salaires des fonctionnaires ne sera pas prolongée. Il annonce cependant que les hausses de prix fixées et réglementées par le gouvernement seront limitées à 5 et 4 p. cent au cours des deux prochaines années, et il prévient les employés du gouvernement que les prochains règlements salariaux devront contribuer à réduire l'inflation, et qu'on ne permettra aucun rattrapage dans les négociations. Il précise que le Parlement sera chargé de légiférer un règlement salarial lorsque des ententes négociées ou des décisions arbitrales ne respecteront pas ces lignes directrices, ou dans les cas de conflits ouvriers néfastes à l'intérêt public. M. Lalonde fait par ailleurs un acte de foi à l'endroit du secteur privé, dont les prix et les salaires, affirme-t-il, ne relanceront pas l'inflation.

Tel que prévu, le ministre des Finances annonce l'entrée en vigueur, dès le 1er mars, d'un programme de protection des taux hypothécaires qui permettra aux propriétaires, moyennant un versement mensuel, de s'assurer contre une trop grande majoration de leur taux d'intérêt hypothécaire. Le ministre s'engage à présenter des changements à la loi sur les intérêts pour accroître la protection des propriétaires dans leurs transactions avec les institutions prêteuses.

Soucieux de l'électorat ontarien, M. Lalonde annonce une modification de la taxe de vente sur l'automobile, mesure qui réduira le coût d'achat des voitures américaines, mais qui pourrait entraîner une hausse du prix des voitures importées.

Le ministre propose aussi une série de mesures destinées à rendre la vie plus facile et à favoriser la croissance et la productivité de la petite entreprise. Le régime fiscal sera simplifié, Ottawa offrira un crédit d'impôt pour la mise sur pied d'un régime de participation des employés aux bénéfices de leur compagnie, et l'aide fiscale aux options d'achat d'actions par les employés sera accrue.

Le budget propose également des mesures susceptibles d'alléger le système fiscal pour les particuliers et de le rendre plus équitable.

Ottawa annonce enfin la création d'un nouveau fonds pour accroître le commerce international, fonds qui sera créé à même la hausse prévue d'ici à 1990 de la contribution gouvernementale à l'aide aux pays en voie de développement.

Tout en se montrant toujours préoccupé par le sort des chômeurs, le discours du budget met l'accent sur l'importance de la réduction du déficit, et affirme que le gouvernement ne saurait, à lui seul, régler ce problème.

«Mon budget vise à créer des emplois par le partenariat», a déclaré M. Lalonde à la Chambre, en précisant que le secteur privé doit être le principal créateur d'emplois, et en ajoutant que le gouvernement tentera d'y contribuer, mais qu'en définitive, «c'est la confiance des Canadiens — consommateurs, épargnants et investisseurs — et la créativité, l'énergie et l'initiative découlant de cette confiance qui façonneront notre avenir».

Le surplus de $12 millions de la CTCUM n'ira pas aux usagers

■ Même si le gouvernement du Québec par un récent amendement législatif a autorisé la CTCUM à conserver dans son budget de fonctionnement les surplus provenant de ses opéra-

FLORIAN BERNARD

tions, la Commission de transport ne retournera pas aux usagers — sous forme de réduction des tarifs — le surplus de $12 millions du dernier exercice. Cet argent sera plutôt retourné aux municipalités, au prorata de leur évaluation foncière, comme il en avait déjà été décidé par les élus.

La raison en est simple, comme l'a expliqué le président de la CUM, Pierre DesMarais II, hier soir au conseil. En rapatriant à son budget courant ce surplus, la CTCUM perdrait automatiquement $6 millions de subventions du gouvernement du Québec. Bref, sans le dire expressément, M. DesMarais a laissé entendre que ce cadeau de Québec est empoisonné.

Les subventions du gouvernement sont calculées en fonction des revenus d'exploitation de la CTCUM. Si cette dernière déclare un surplus opérationnel, elle verra la contribution gouvernementale diminuer d'autant. Bref, en retournant aux usagers $12 millions par une réduction des tarifs, elle se verrait forcée l'an prochain de hausser de nouveau les tarifs pour compenser la perte de $6 millions de subventions. Et c'est un cercle vicieux qui recommencerait chaque année.

Malgré les pressions exercées par la Rassemblement des citoyens de Montréal, le conseil à la majorité a décidé de maintenir sa décision prise lors de l'adoption du budget, en décembre dernier. Le surplus de 1983 sera partagé par les différentes municipalités, y compris Longueuil qui est desservie par le CTCUM et dont le maire siège au conseil de la CUM.



Huguette Roberge, à gauche, et André Pépin, au centre, tenant les reproductions des articles qui leur ont mérité leurs prix, sous l'oeil intéressé de Lucien Rivard, responsable de l'information générale et des faits divers, et de Carole Thibaudeau, rattachée à l'économie.

photo Pierre McCANN, LA PRESSE

LA PRESSE honore deux de ses journalistes

■ Au cour d'une brève cérémonie qui a eu lieu hier dans la salle de rédaction de LA PRESSE, le président et éditeur du journal, M. Roger-D. Landry, a remis des plaques commémoratives à deux journalistes, Mme Huguette Roberge et M. André Pépin. Tous deux se sont mérité l'an dernier des prix nationaux de journalisme.

Huguette Roberge a été honorée par la Ligue des droits de l'homme du B'nai B'rith, Canada, pour une série d'articles sur le sort des réfugiés au Canada. André Pépin s'était vu attribuer le Prix de journalisme de l'Association canadienne des périodiques catholiques, pour une série d'articles mettant en lumière diverses formes de pauvreté avec lesquelles nous sommes moins familiers que d'autres.

En remettant les deux plaques-souvenirs aux lauréats, M. Landry a rappelé que LA PRESSE, traditionnellement, double le montant d'argent qui accompagne certaines distinctions remportées par ses journalistes. Dans les deux derniers cas, les prix était purement honorifiques.

Huguette Roberge a souligné que le prix qu'elle a reçu du B'nai B'rith avait été remporté l'année précédente par une autre journaliste de LA PRESSE, Lily Tasso, pour une série d'articles sur les handicapés. Fruit d'un travail de trois ou quatre mois, sa série sur les réfugiés voulait «placer le problème dans une perspective de justice sociale plutôt que de pitié larmoyante. Il s'agit d'un problème qui concerne l'ensemble des citoyens, a-t-elle conclu».

André Pépin, qui a lui aussi reçu son prix en novembre dernier, s'est dit très touché par les nombreux témoignages d'estime qu'il a reçu par la suite de gens qu'il avait connus autrefois, et de la joie que lui ont procuré certaines retrouvailles comme celles d'anciennes institutrices de son enfance et des gens de sa paroisse qui, de loin, suivent toujours sa carrière.

Des vérifications avaient été omises avant l'opération, selon le sergent Charpentier

■ SHERBROOKE — Malgré ses treize heures de vol, le sergent Yvon Charpentier, de Rock Forest, qui a dû mettre fin brusquement à ses vacances aux Bahamas à la demande de ses supérieurs, est venu témoigner à l'enquête du coroner, hier.

MARTHA GAGNON

Visiblement fatigué, le teint légèrement hâlé, Yvon Charpentier a raconté en s'essuyant nerveusement le front à plusieurs reprises, que l'on avait omis de vérifier certaines choses avant «l'intervention surprise». Ainsi, personne n'a cru bon de fouiller l'intérieur du véhicule qui était stationné devant la chambre numéro 5 du motel. On se serait alors rendu compte qu'il n'y avait rien là de suspect. L'inspection a eu lieu après la fusillade.

On a aussi négligé de vérifier à qui appartenait ce véhicule. On aurait alors appris qu'il s'agissait de l'automobile de Serge Beaudoin dont le nom figurait sur la fiche d'inscription du motel Châtillon.

Les questions qu'a posées au témoin le juge Denys Dionne ont également permis de comprendre dans quel état d'esprit se trouvaient les policiers ce matin-là. Ils étaient pressés, nerveux et bien déterminés à capturer les voleurs de la Brink's. Même s'il n'avait aucun rôle à jouer dans l'opération, Yvon Charpentier est resté planté dans le couloir avec son fusil de calibre .12 lorsque Castonguay et Dion ont pénétré dans la chambre. «Non on ne m'avait confié aucune tâche particulière, mais je préférais être là puisque ça se passait sur mon territoire».

Il a crié «police» en même temps que tous les autres lorsque la porte s'est ouverte. Après la rafale de mitraillette, il a lancé: «Tassez-vous, je vais le faire sortir avec mon .12». Les autres ont crié «non, non». C'est lui qui tenait en joue le poseur de tapis blessé, Jean-Paul Beaumont, une fois l'incident terminé.

«Je lui ai dit: bouge pas; écarte les jambes ou je te perce. Je pensais que c'était le bandit.

— Doit-on comprendre que vous étiez là de votre plein gré? a demandé le juge Dionne.

— Oui, par solidarité», a répondu le sergent Charpentier, le dernier témoin à être entendu.

Le coroner *ad hoc* a décidé qu'il n'était pas nécessaire d'entendre les témoignages du propriétaire du motel, M. Donohue, qui, après l'incident, a dû prendre des vacances, sur le conseil pressant de son cardiologue.

POLICIERS

SUITE DE LA PAGE A 1

d'autres un traumatisme et une expérience très regrettable. Mais il ne faut pas juger en fonction du résultat; il faut plutôt examiner les motifs qui les ont incités à recourir à la force», poursuit Me Proulx avec un regard éloquent.

Selon lui, ce sont des motifs raisonnables et probables qui ont poussé le sergent-détective Michel Salvail à déclencher «l'Opération surprise» avec l'accord des détectives André Castonguay et Roger Dion. Il y avait à ce moment-là, dit-il, un faisceau de circonstances qui pointaient vers la chambre numéro 5 du motel Le Châtillon, à Rock-Forest. Les policiers étaient persuadés d'y découvrir les auteurs du vol de la Brink's.

«L'Opération surprise était une opération légitime qui s'inscrivait dans les tactiques policières. Évidemment, nous ne sommes pas à New York où les policiers ont l'habitude de solutionner des crimes graves. Pour les policiers de Sherbrooke, il s'agissait d'une «opération courage», qui présentait pour eux des risques».

Me Proulx estime qu'il faut aussi se poser la question suivante: «S'ils n'avaient rien fait malgré tous les indices qu'ils possédaient, ils auraient sûrement été blâmés pour n'être pas intervenus?». L'avocat admet que l'erreur était possible et qu'elle était tellement possible que c'est ce qui s'est produit le matin du 23 décembre.

Quant à la raison pour laquelle ils n'ont pas jugé bon de faire évacuer les occupants des chambres voisines, Me Proulx explique qu'un tel geste aurait provoqué un mouvement, beaucoup de bruit, ce qui risquait d'alerter les bandits. À son avis, «il faut accepter dans notre société un certain minimum de risques inhérents aux activités policières».

Il précise ensuite que les policiers n'ont pas besoin de recourir aux dispositions de la légitime défense puisque la loi leur permet d'utiliser la force lorsque cela est nécessaire».

À son tour, l'avocat de la famille Beaudoin, Me Côme Poulin a déclaré que les policiers n'avaient pas à intervenir de cette façon, les indices qu'ils possédaient étaient nettement insuffisants. Ces policiers ont non seulement tué un innocent et blessé un travailleur mais ils ont mis en danger la vie de plusieurs personnes.

Le procureur du ministère public, Me François Doyon, qui a fait entendre une vingtaine de témoins au cours de ces trois jours d'audience, demande au juge d'examiner attentivement la preuve qui est devant lui. Son rôle n'est pas de plaider mais d'exposer les faits.

L'enquête est close. Les gens quittent la salle calmement. La tension a disparu. Plusieurs sont gagnés par la lassitude. En sortant du centre Léon-Marcotte, un homme ne peut s'empêcher de crier: «Ce sont des cowboys». Les représentants de la Ligue des droits et libertés espèrent que cette affaire servira de leçon pour l'avenir et que la Commission de police étudiera attentivement le dossier.

Quel sera le verdict? Les opinions sont très partagées. Chose certaine, il fera beaucoup de bruit.

La Quotidienne Tirage d'hier	à trois chiffres 158	à quatre chiffres 5062

LA MÉTÉO

DATE: Jeudi, 15 février 1984
AUJOURD'HUI: Min.: −4 Max.: 5
CIEL GÉNÉRALEMENT DÉGAGÉ
DEMAIN: BEAU ET DOUX

07 4 01

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	−6	5	Ciel dégagé
Outaouais	−4	5	Ciel dégagé
Laurentides	−6	5	Ciel dégagé
Cantons de l'Est	−1	5	Génér. enso.
Mauricie	−4	3	Génér. enso.
Québec	−4	4	Ciel dégagé
Lac-Saint-Jean	−4	3	Génér. enso.
Rimouski	−2	4	Génér. enso.
Gaspésie	−2	5	Enso., vents
Baie-Comeau	−7	1	Enso., vents
Sept-Îles	−9	1	Enso., vents

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	3	8	
Edmonton	−5	1	
Regina	−8	2	
Winnipeg	−3	0	
Toronto	1	9	
Fredericton	−4	1	
Halifax	1	5	
Charlottetown	−2	1	
Saint-Jean	0	2	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	4	7	N.-Orléans	5	21
Buffalo	1	13	Pittsburgh	1	11
Chicago	1	13	S. Francisco	10	14
Miami	18	28	Washington	9	17
New York	6	13	Dallas	13	24

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	−2	2	Madrid	−5	9
Athènes	3	10	Moscou	−13	−5
Acapulco	21	22	Mexico	6	10
Berlin	−7	0	Oslo	−4	−3
Bruxelles	−4	5	Paris	−1	6
Buenos Aires	20	30	Rome	−1	9
Copenhague	−2	−1	Séoul	−6	1
Genève	−6	0	Stockholm	0	0
Hong Kong	13	16	Tokyo	1	7
Le Caire	10	18	Trinidad	20	23
Lisbonne	4	16	Vienne	−5	1
Londres	−1	6			

À MONTRÉAL CETTE FOIS

L'affaire de Rock Forest soulève des questions sur les méthodes policières

■ Si la fusillade de Rock Forest soulève de troublantes questions sur les méthodes policières, plusieurs autres affaires — à Montréal, cette fois — risquent de mener à certaines réflexions portant sur le même thème.

MARIO ROY

Un de ceux qui ont eu récemment à se plaindre de la conduite de policiers est le musicien rock Gino Soccio qui affirme avoir été brutalisé, le 10 janvier dernier, et qui a porté l'incident à la connaissance de l'état-major de la police de la Communauté urbaine de Montréal. Une enquête interne est en cours à ce sujet. Le musicien n'a toutefois pas engagé de procédures judiciaires à la suite de l'incident.

Soccio, âgé de 29 ans, a été intercepté par deux policiers alors qu'il était au volant de son véhicule, à l'angle de la rue Peel et du boulevard Dorchester; on lui reprochait apparemment d'avoir brûlé un feu rouge. On lui a demandé ses papiers, qu'il s'apprêtait à produire lorsque, soutient-il, il fut empoigné par un des agents, tiré par les cheveux hors de sa voiture et frappé avec une lampe de poche.

Gino Soccio est un compositeur et un claviériste travaillant principalement en studio d'enregistrement dans la métropole américaine; son nom a été porté sur la scène internationale il y a quelques années, au plus fort de la vague disco.

Cette histoire de lampe de poche n'est pas sans rappeler l'incident dont fut victime Ramon Otiz, un professeur d'origine salvadorienne, qui affirme également avoir été agressé de cette façon le 3 novembre dernier.

Otiz a toutefois porté l'affaire en Cour criminelle et l'instruction du procès intenté contre deux policiers de la CUM a débuté le 8 février. Au cours des prochaines semaines, les agents Leckman et Campeau, accusés de voies de fait, doivent faire entendre des témoins en défense.

Hier, au Palais de justice de Montréal, deux personnes ont déposé d'imposantes poursuites pour arrestation injustifiée et pour brutalité.

Le premier cas pourrait être la conséquence d'une erreur sur la personne, comme à Rock Forest. Claude Lejour, un couvreur de Lachine, réclame $35 265 de la CUM et de la Sûreté du Québec qui l'ont appréhendé, le 15 juin dernier, et l'ont traduit en cour sous une accusation de possession d'arme.

Lejour, qui ne cache pas avoir déjà eu maille à partir avec la justice, il y a plusieurs années, affirme avoir tout simplement été confondu avec un homonyme effectivement recherché pour ce délit.

Ce quiproquo ne l'a pas empêché d'être détenu pendant deux jours. Devant le tribunal, le couvreur a été libéré de toute accusation, après être venu à sept reprises au Palais de justice et après que toute cette affaire lui eut occasionné d'énormes embêtements. Il accuse la police d'avoir négligé de faire les vérifications d'identité les plus élémentaires.

D'autre part, Reginald Jennings, un artiste de la rue Anderson, soutient qu'un détective du poste 25 (de Maisonneuve et Saint-Mathieu), Jean-Paul Forget, l'a frappé à la tête et à la figure après être venu l'appréhender à son domicile, le 29 mars 1983.

Jennings affirme souffrir d'une dégradation chronique et irréparable de l'ouïe; il réclame $40 000 de la CUM et du sergent-détective impliqué.

La peine du «roi» des vendeurs de terrains est réduite à 55 mois

■ Yvan Demers, que l'on avait qualifié de «roi des vendeurs à pression» à la suite de son témoignage devant la CECO, il y a quelques années, n'aura finalement à purger que moins de la moitié de la peine de dix années de détention qui lui avait été imposée par la suite, pour de multiples fraudes.

LÉOPOLD LIZOTTE

À l'époque, la police avait évalué à quelque $10 millions le total des sommes dont le public avait été frustré, par le biais de quelque 5 000 transactions frauduleuses de terrains, sans valeur ou parfois même inexistants. On avait dénombré 350 victimes, certaines ayant investi des montants fort importants dans ces aventures immobilières rapidement avortées.

Ce total de 120 mois d'incarcération avait été décrété par le juge en chef Yves Mayrand, de la Cour des sessions de la paix, le 30 septembre 1982, lorsqu'il avait décidé que les trois sentences imposées au prévenu devraient être purgées l'une après l'autre, et non de façon concurrente.

En appel, son procureur vient toutefois de convaincre les juges Crète, Laroche et Paré que ce châtiment était excessif, rapport fait avec la nature des crimes commis et les circonstances dans lesquelles ils le furent. Aux trois magistrats, le total des peines a donc paru indument sévère, en regard de celles généralement imposées pour des crimes similaires.

Ils font remarquer que si les opérations frauduleuses ont été réussies au détriment d'un grand nombre de personnes, il ne s'agit pas moins d'un seul et unique schème criminel dont la poursuite s'est incidemment continuée de mars 1975 à août 1978. Tous les crimes reprochés à Demers possèdent donc, selon la Cour d'appel, ces éléments de similarité et de continuité qui commandent habituellement des sentences concurrentes.

La première peine de 55 mois est donc maintenue, mais les deux autres, de 30 et 35 mois, sont confondues avers la première. Le premier juge avait également condamné Demers à effectuer un remboursement de $24 300. Cette partie de sa décision n'est pas touchée.

Mais on peut avoir des doutes sérieux sur toute possibillité de remboursement lorsqu'on se rappelle que le prévenu avait, à l'époque, déclaré une faillite personnelle de $700 000. À ce moment-là, également, le juge Mayrand avait déploré la molesse de la Commission des valeurs mobilières, la preuve ayant démontré que Demers avait pu «se relancer à trois reprises en affaires, en dépit des interventions pourtant fracassantes des forces policières».

Tante Aline tuée, on s'en fut... reprendre de la bière et jouer au billard

■ Le tiroir-caisse de l'établissement vidé des $198 qu'il contenait, et Mme Aline Primeau laissée pour morte derrière son comptoir, les trois jeunes gens qui l'avaient détroussée à leur quatrième visite de la journée dans son magasin retournèrent paisiblement dans une taverne du voisinage pour boire de la bière et... jouer au billard.

Contre-interrogé pour la deuxième journée d'affilée par le procureur de la Couronne, Me Guy Lemoine, au procès pour meurtre qu'il subit devant un jury que préside le juge Maurice Lagacé, c'est ce qu'a soutenu hier Claude Martineau, accusé âgé de 22 ans.

Tout en concédant qu'accompagné de Benoit et de Beaudoin, qui subiront leur procès plus tard, il avait bien l'intention de voler celle qu'on surnommait «Tante Aline», dans le quartier Saint-Henri, Martineau soutient que, pour sa part, il n'avait jamais envisagé de l'assassiner, une fois le vol commis.

C'est vainement, toutefois, que Me Lemoine a tenté de lui faire expliquer pourquoi, sachant que la vieille dame avait été frappée à plusieurs reprises, il avait quand même consenti à empocher le tiers du misérable butin qu'on venait de récolter. Il a cependant continué à répéter qu'il avait un urgent besoin de cet argent pour payer un achat de haschisch s'élevant à quarante ou cinquante dollars.

Le contre-interrogatoire terminé, Me Florent Bisson, qui représente l'accusé, a déclaré sa preuve close, à son tour, et dès aujourd'hui, les deux procureurs s'adresseront au jury, particulièrement jeune, qui décidera du sort du jeune chômeur après avoir entendu ultérieurement les directives en droit du juge Lagacé.



M. Clément Calipeau, dans une position précaire, explique à ses enfants qu'un embâcle se forme.

À HUNTINGDON, «L'EAU SUIT SON COURS»... DANS LES IMMEUBLES

Le temps doux provoque des embâcles sur plusieurs rivières

■ HUNTINGDON — Le temps doux que nous connaissons depuis quelques jours a provoqué hier la formation d'embâcles sur plusieurs rivières du Québec, notamment sur la rivière Châteauguay qui traverse la région Sud depuis les lignes américaines jusqu'à Montréal.

La petite ville de Huntingdon, située près de la frontière, a été inondée, ce qui a forcé la fermeture d'un tronçon de la route 138.

ANDRÉ PÉPIN

Les ministères de l'Environnement et du Transport sont restés sur les lieux toute la journée pour procéder au dynamitage des glaces. Vers 13 heures, les autorités municipales de Huntingdon ont dû interdire à la circulation la rue principale (route 138) parce que l'eau envahissait la voie. Plusieurs commerces ont dû fermer leurs portes.

Des travailleurs de l'endroit, qui cassaient tranquillement la croûte sur des bancs publics, regardant un embâcle se former, ont dû quitter les lieux à la hâte devant la rapiditié du courant et la force de l'eau.

Le sous-sol du petit hôpital régional a aussi été inondé. Le centre hospitalier accueille 22 patients qui n'ont toutefois pas été dérangés. Toute la journée, des pompes ont fonctionné dans cette partie de l'immeuble où sont installés le laboratoire et les classeurs de l'administration.

Partout dans cette vaste région agricole du Sud-Ouest de la province, les labours et pâturages sont visibles. L'eau s'étend à perte de vue dans cette vaste plaine.



photos Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

Les embâcles se formaient rapidement, hier, sur la rivière Châteauguay, comme en fait foi cette photo prise en face de l'ancien moulin à farine situé dans la ville de Huntingdon.

Plusieurs familles d'agriculteurs sont déjà cernées par la crue des eaux. C'est le cas de la famille Clément Calipeau, de Huntingdon, qui pouvait difficilement atteindre la terre ferme hier. «On va y goûter dans quelques heures si le temps reste doux», a crié M. Calipeau qui ne pouvait s'approcher des reporters de LA PRESSE.

Les autorités civiles ne peuvent pas intervenir efficacement pour empêcher la crue. «L'eau doit suivre son cours...», a lancé, avec sérieux, un employé municipal de Huntingdon chargé de fermer la route 148. Le ministère de l'Environnement, pour sa part, patrouille la région en hélicoptère et brise les embâcles qui se forme sur la rivière.

Dans les autres régions susceptibles de vivre les mêmes problèmes, les services de la protection civile sont sur un pied d'alerte. La rivière Richelieu débordait hier soir dans le secteur de Carignan alors que plus au sud, le niveau de l'eau atteignait le point critique.

À Laval, où le niveau de la rivière des Mille-Îles inquiète le responsable de la protection civile, M. Yvon Royal, qui consulte fréquemment la colonne de mercure, dans l'espoir d'un refroidissement. «Nous sommes au point critique. Il nous faut du froid au plus tôt.»

Le voeu de M. Royal ne sera pas exaucé si l'on se fie aux prévisions météorologiques qui prédisent du temps doux pour le reste de la semaine. Depuis une semaine, les températures que nous enregistrons sont de huit à dix degrés au-dessus de la moyenne. Heureusement, les experts prétendent qu'il n'y aura pas de précipitations majeures d'ici la fin de semaine.



La route 138 était impraticable dans le secteur de Huntingdon.



La rue Principale à Huntingdon.

ESPIONNAGE DE MULRONEY

MacEachen nie tout mais l'opposition s'acharne

■ OTTAWA — Le gouvernement a nié hier que des employés du premier ministre, M. Pierre Trudeau, avaient effectué une enquête secrète sur la vie privée du chef conservateur, M. Brian Mulroney. Ils ont simplement constitué un dossier sur ses politiques a expliqué le vice-premier ministre, M. Allan MacEachen.

Insatisfaite de ces réponses, l'opposition a crié son indignation aux Communes pendant plus d'une heure hier. Elle a même menacé, à un certain moment, de retarder le dépôt du budget du ministre des Finances, M. Marc Lalonde, lui-même en cause dans cette affaire.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

Selon des informations publiées par le Globe and Mail de Toronto, des employés du cabinet du premier ministre Trudeau auraient depuis l'été dernier monté un volumineux dossier sur le nouveau leader Tory.

L'un d'eux, M. David Crenna, a même reconnu s'être rendu à Washington au mois d'août pour obtenir des renseignements sur la Compagnie Minière Iron Ore, société que présidait M. Mulroney avant son accession à la tête du parti.

Un ancien collaborateur du député libéral de Manicouagan André Maltais, M. Pierre Cadieux, a pour sa part avoué qu'il avait été embauché spécialement pour ce projet. Il a dit qu'on lui avait demandé « d'agir discrètement » pour ne pas lier ce travail avec le cabinet du premier ministre.

D'après M. Cadieux, le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, s'est vu obligé de présenter des excuses à M. Mulroney la semaine dernière parce qu'il connaissait mal le dossier.

M. Lalonde avait alors tenté d'embarrasser M. Mulroney pour se voir contraint quelques jours plus tard de battre en retraite puisqu'il s'était appuyé sur des renseignements erronés.

Odeur de Watergate

Pour l'ancien chef conservateur, Joe Clark, l'opération a des relents de Watergate. « C'est une chasse aux sorcières tout à fait inutile a-t-il lancé. Qui a commandé ça ? À qui ces gens rendaient-ils des comptes ? »

« Les affirmations du Globe and Mail sont fausses», a répliqué M. MacEachen. « Il n'y a jamais eu d'enquête secrète, tout était du domaine public. M. Crenna est un employé à temps plein du cabinet du premier minstre. Il a effectué son voyage à Washington pour une foule de raisons et en a profité pour consulter des documents publics à la Securities and Exchange Commission ».

« L'agent secret Pierre Cadieux est étudiant à l'Université d'Ottawa et a conduit sa recherche surtout à la bibliothèque de cette institution pendant les mois d'été », a ajouté M. MacEachen. Il a ensuite invité la presse à consulter le dossier.

Le service de presse du premier ministre a présenté aux journalistes un ensemble de documents réunis par les « agents » de recherche.

Il y avait, entres autres, plusieurs centaines de pages de photocopies sur les avoirs de la Hanna Mining, compagnie mère de la Iron Ore ; une demi-douzaine de chemises bourrées de coupures de presse sur la vie publique de M. Mulroney depuis 1974 ; un assemblage de textes publiés par le PC et son chef et des résumés de ces textes.

Selon les secrétaires de presse de M. Trudeau, rien n'a été retiré du dossier, mais on n'y trouve aucune trace de la correspondance de M. Mulroney avec le ministre des Finances.

Le chef conservateur, M. Brian Mulroney, a condamné cette recherche « basse et vénale » visant à l'embarrasser. « C'est un jour triste pour les Canadiens, a-t-il lancé, nos traditions ont été violées. Je n'aurais jamais pensé qu'une telle chose puisse se produire au Canada », a-t-il dit.

Un député conservateur de l'Alberta, M. Jim Hawkes, s'est déclaré convaincu que de nombreux dossiers semblables étaient en préparation. « Ils dressent une liste d'hommes à abattre selon les questions que nous posons en Chambre, a-t-il dit. C'est clair depuis que nous les harcelons avec l'affaire des subventions aux comtés libéraux.

DROITS DES FRANCOPHONES AU MANITOBA

Unanimité des conservateurs

■ OTTAWA (PC) — Le caucus conservateur est unanime derrière son chef sur la question des droits de la minorité francophone du Manitoba, a soutenu hier le chef de l'Opposition Brian Mulroney, à l'issue de la rencontre hebdomadaire des députés de son parti.

Même le député de Winnnipeg-Assiniboine, M. Dan McKenzie — bien connu pour son opposition au bilinguisme — semble être rentré dans le rang et a émis un communiqué affirmant que si la question du français au Manitoba revenait devant les Communes, elle recevrait « l'appui unanime des trois partis ».

M. McKenzie a toutefois refusé de répondre aux questions des journalistes.

Pour sa part M. Mulroney affirme que tous les députés du caucus ont appuyé la position qu'il a prise le 6 octobre dernier lors du débat sur la question manitobaine aux Communes et que « cet appui demeure inchangé ».



Selon Payne, Québec doit adopter sa propre constitution

■ Le gouvernement du Québec devrait adopter dans les plus brefs délais sa propre constitution dans le but de rapatrier tous les pouvoirs nécessaires dont la province a besoin pour assumer sa souveraineté politique. Cette résolution proposée par le député péquiste de Vachon, **David Payne**, a été adoptée à l'unanimité par l'association de cette circonscription. Elle sera soumise au congrès du Parti québécois qui aura lieu en juin à Montréal.

Cette proposition s'inscrira dans le débat qui aura lieu lors de ce congrès général qui doit définir les grands thèmes de la prochaine campagne électorale du Québec. Celle-ci doit notamment porter sur l'indépendance ou la manière dont le Québec doit procéder pour accéder à sa souveraineté.

Selon le document soumis par le député de Vachon, l'adoption d'une constitution québécoise serait « un outil permettant de défendre concrètement les pouvoirs que nous avons mais aussi de conquérir ou reconquérir les pouvoirs qui nous sont nécessaires. Il nous faut répondre aux problèmes, aux attaques autrement qu'en fondant nos espoirs sur une seule solution globale et incertaine ».

Cette question sera d'ailleurs soumise aux collègues parlementaires de M. Payne, lors d'un caucus qui aura lieu au cours de la semaine prochaine au Lac des Castors, près de la Capitale provinciale. Le débat devrait aussi se poursuivre lors du prochain conseil national du PQ qui aura lieu à la fin de mars.

Des faits concrets

David Payne estime que la question référendaire était beaucoup trop abstraite, et c'est pour cette raison que la majorité de la population a refusé d'accorder un mandat au gouvernement dirigé par le premier ministre **René Lévesque**.

À cet égard il note que « si la population n'a pas voulu se lancer d'emblée dans la recherche d'une souveraineté globale, nécessairement abstraite, rien ne nous indique qu'elle resterait aussi timide devant des problèmes limités ».

Car, selon lui, on ne peut espérer que le Canada satisfera aux demandes du Québec et modifiera un jour la répartition des pouvoirs au sein de l'actuelle confédération.

M. Payne note que la seule voie possible semble être de dépasser le cadre de la constitution canadienne, lorsque c'est nécessaire, « en inscrivant dans notre constitution provinciale les pouvoirs indispensables au Québec ».

Si un texte de ce genre était adopté par l'Assemblée nationale, il permettrait au Québec de s'affirmer, sans avoir à demander ou à proposer de négocier. La province, selon M. Payne, avec l'acquisition de ces nouveaux pouvoirs, pourrait alors imposer ses volontés politiques.

La légitimité

Le seul moyen d'échapper aux conflits juridiques découlant de l'adoption de certaines lois à savoir si elles sont compatibles ou non avec la constitution, c'est qu'il faudrait déplacer le problème du niveau de la légalité à celui de la légitimité, précise le document Payne.

« L'opposition des règles constitutionnelles québécoises et canadiennes ne se règlerait plus par l'invalidation des lois du Québec sur simple constat de leur incompatibilité par les tribunaux », affirme le député de Vachon.

Après avoir franchi différentes étapes de l'insitution parlementaire de l'Assemblée nationale, cette constitution québécoise devrait être approuvée par la population par référendum, ce qui en garantirait la légitimité devant les différentes instances juridiques.

Selon Payne, l'adoption d'un document québécois de ce genre s'impose à la suite de la décision prise par le premier ministre du Canada, **Pierre Trudeau**, de rapatrier unilatéralement la constitution canadienne de Londres au lendemain de la défaite référendaire.

« L'histoire démontre qu'un dessein politique assis sur une volonté populaire claire et démocratique établie crée une évidence que nul, sinon des aventuriers, ne songerait à renverser », souligne David Payne.

La procédure proposée par le député péquiste vise surtout à rassurer la population en lui faisant valoir que ce ne serait pas l'indépendance instantanée. Selon lui, les ténors péquistes se sont trop attardés à parler des détails entourant l'indépendance ou la souveraineté, en oubliant de parler du fond de la question.

Approche nouvelle

Avec l'adoption d'une constitution québécoise, souligne David Payne, ce serait tout simplenebt la prise en main par la province de ses pouvoirs par le biais d'une procédure hautement démocratique. « Ce serait avant tout un outil qui nous permettra d'aller chercher un par un les pouvoirs qui nous sont nécessaires.

« Une légitimité de ce niveau, pour peu qu'elle soit assortie de clarté et de courage politique est de nature à permettre au Québec d'affirmer avec succès ses options fondamentales. Toutefois, cela ne doit pas se résumer à un simple levier entièrement voué à dénouer les bras de fer Ottawa-Québec. La légitimité ainsi établie peut être singulièrement utile à l'intérieur même de la province en ce qu'elle marquerait une étape importante vers une conception moderne de l'État », conlut le député de Vachon.

Cette proposition qui est très bien étoffée par une étude approfondiée du député Payne, risque de provoquer des discussions intéressantes au sein du Parti québécois.

Tchernenko encourage Trudeau à continuer

■ OTTAWA (PC) — De son entretien de 30 minutes avec le nouveau leader soviétique Constantin Tchernenko, le premier ministre Trudeau a dit, hier, qu'il « complète un cycle » de la mission de paix qu'il poursuit dans le monde depuis quelques mois.

GLENN SOMERVILLE

« Je ne peux pas prédire, a-t-il ajouté, si un besoin se fera sentir pour d'autres voyages. »

C'est accompagné de l'ambassadeur canadien à Moscou, M. Peter Roberts, que M. Trudeau a rencontré M. Tchernenko, qui était lui-même en compagnie de son ministre des Affaires étrangères, M. Andrei Gromyko.

À la suite de cet entretien, M. Trudeau a donné une conférence de presse à Moscou, dont la transcription est parvenue à Ottawa hier, la veille de l'arrivée du premier ministre dans la capitale.

Au cours de l'entretien, a raconté M. Trudeau, M. Tchernenko l'a incité « à poursuivre l'initiative (de paix) et il a trouvé qu'elle avait de la valeur, qu'elle était utile et pratique ».

Détente

M. Tchernenko, qui est âgé de 72 ans, a souligné à diverses reprises, a dit M. Trudeau, la nécessité d'un retour à la détente entre l'Est et l'Ouest.

Le leader soviétique a fait savoir au premier ministre canadien que l'URSS était prête à reprendre les négociations avec les pays de l'Ouest « n'importe où, de n'importe quelle façon sur laquelle les deux parties pourraient s'entendre ».

Les seules conditions posées par M. Tchernenko sont que les discussions entre l'Union soviétique et les États-Unis se fassent « comme entre égaux » et que le Kremlin y voit une chance de progrès.

M. Tchernenko « a mentionné spécialement le besoin de réduire la menace nucléaire et de réduire le nombre des armes nucléaires ».

Il n'existe actuellement aucun pourparler sur le contrôle des armes nucléaires, depuis que les négociateurs soviétiques se sont retirés des entretiens de Genève à la suite de l'arrivée en Europe des missiles américains Cruise et Pershing.

M. Trudeau a dit trouver encourageant le fait que des représentants de l'URSS et des États-Unis aient accepté de se rencontrer à Vienne, le 16 mars prochain, pour discuter de la limitation des forces conventionnelles.

Mais, a ajouté le premier ministre canadien, il n'est pas encore question de réaliser, dans l'immédiat du moins, son grand projet de réunir au sommet les cinq puissances nucléaires, les États-Unis, l'URSS, la Chine, la Grande-Bretagne et la France.

De M. Tchernenko lui-même, M. Trudeau a dit que c'est un homme qui « a un programme ... un bon nombre de choses qu'il veut dire ».

De plus, a-t-il ajouté, « ce n'est pas un Andropov », c'est-à-dire qu'il ne s'est pas porté à l'attaque de l'Ouest ou des États-Unis.





Photo de Gaétan Boucher et de son frère André (rangée du haut au centre) à l'âge de 15 ans, à l'époque où il faisait partie de l'équipe du Québec au championnat nord-américain de 1974.



photo P.-H. Talbot, LA PRESSE

Le téléphone sonnait un peu moins chez les Boucher, hier, mais Mme Louise Boucher prenait encore des messages pour son fils Gaétan. « Il aura du pain sur la planche à son retour », disait-elle.

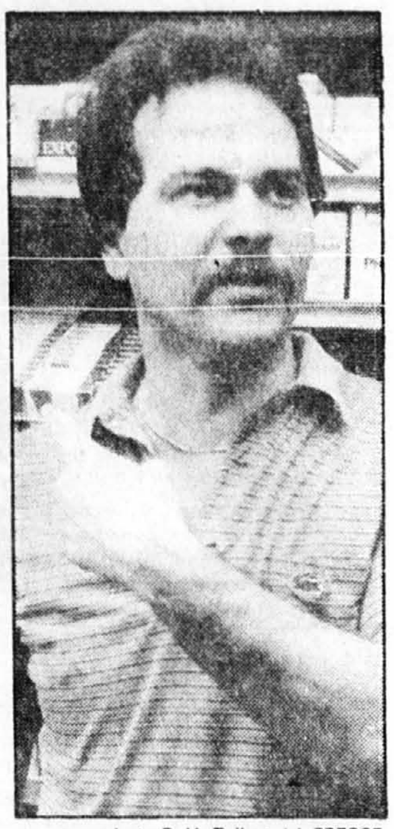
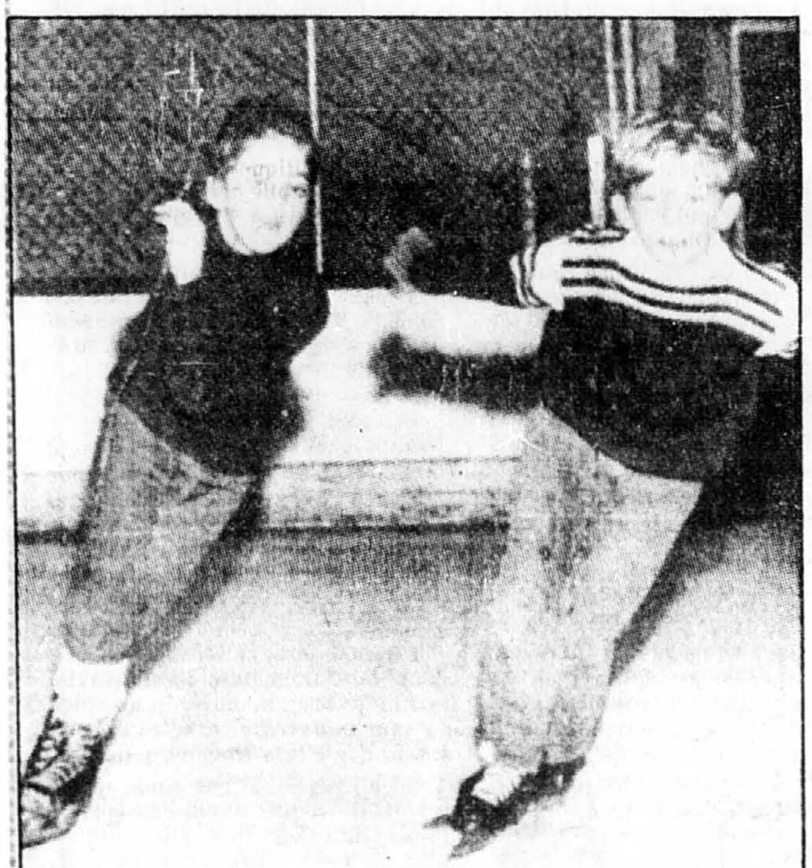


photo P.-H. Talbot, LA PRESSE

M. Guy Rousseau, propriétaire du Dépanneur général Brossard : « Gaétan, je ne l'ai vu qu'une seule fois, mais je connais très bien son père, un gros fumeur ! »



téléphoto UPC

Alors même qu'il n'avait que onze ans, Gaétan Boucher (à gauche) démontrait déjà les aptitudes qui devaient en faire un médaillé d'or aux Jeux Olympiques de Sarajevo. Le jeune athlète de Saint-Hubert semble littéralement copier les poses et les gestes précis que les téléspectateurs l'ont vu répéter dans sa victoire au 1 000 mètres.

POUR LE DIRECTEUR DU CENTRE SPORTIF QUI PORTE SON NOM

« Gaétan, c'est pas une vedette qu'on met sur un piédestal, c'est un sportif, un vrai »

« Gaétan, ce n'est pas une vedette qu'on met sur un piédestal, c'est un sportif, un vrai, mais aussi un gars simple. Une de ses très grandes qualités, c'est sa grande disponibilité. »

GEORGES LAMON

M. Guy Constantineau n'a que des éloges à faire à l'égard de son concitoyen du 5670, avenue Élie, à Saint-Hubert. Et pour cause ! L'athlète de 25 ans n'a pas seulement perpétué son nom en lettres d'or dans les annales olympiques, mais aussi dans cette petite ville de la Rive-Sud, où depuis septembre 81, l'un des deux centres sportifs municipaux porte fièrement son nom. Un centre qui a été bâti grâce à un groupe de parents bénévoles de la ville.

« Pour le centre, insiste le directeur du centre sportif Gaétan-Boucher, Gaétan représente une perfection du développement qui nous permet de donner une valeur aux équipes de patinage de vitesse qui y sont formées. »

Il n'est pas là pour l'argent

Car l'athlète de 25 ans a déja développé ches les jeunes patineurs de Saint-Hubert une sorte d'émulation, mais également ce besoin de travailler et d'aimer ce que l'on fait et de le faire bien.

« Les jeunes l'aiment, car c'est un gars *straight*, attirant, il n'est pas là pour l'argent, précise encore M. Constantineau. Il faut voir lorsqu'il explique la technique du patinage de vitesse, les gradins sont pleins. »

Ne reconnaît-on pas chez l'athlète l'étoffe d'un conseiller indispensable au centre sportif ? Et d'ailleurs, n'est-ce pas Gaétan lui même qui a guidé le choix de la direction dans l'équipement du centre de conditionnement physique ? Oh ! rien de très sophistiqué, certes, mais des outils essentiels pour permettre aux athlètes en herbe de développer leur musculature, base primordiale du compétiteur. La salle est petite, mais fonctionnelle. D'ailleurs, Gaétan Boucher a ses propres clefs. « Ça lui permet surtout, précise M. Constantineau, de venir s'entraîner les fins de semaine, comme il le faisait du temps du Lake Placid. »

« Tiens, fait remarquer M. Constantineau, en montrant deux bicyclettes d'exercice particulières, c'est Gaétan qui nous a suggéré de les changer parce qu'il les trouvait mieux appropriées pour l'entraînement. »

Evidemment, la réputation de ce Québécois d'origine le suit partout dans la ville, surtout depuis qu'il a remporté sa médaille d'or aux 1 000 mètres. Que sera-ce s'il gagne celle des 1 500 mètres, aujourd'hui ?

Hier, sa victoire était le sujet de conversation à Saint-Hubert. Le propriétaire du dépanneur du coin qui se trouve à Brossard, M. Guy Rousseau, avoue que sa clientèle en a parlé beaucoup.

« Moi je ne connais pas tellement Gaétan Boucher, confie M. Rousseau. La première fois que je l'ai vu, c'est il y a trois ans. Ses parents venaient de déménager rue Élie, tout près d'ici. Il m'avait demandé s'il pouvait téléphoner d'ici, car chez lui le téléphone n'était pas encore branché. Il est surtout connu des filles qui travaillent le soir. Moi, je connais ses parents, et particulièrement son père Cyrénus : un gros fumeur ! Il vient chercher tous les jours ses deux paquets de *Dunhill*; hier il en a pris trois... »

Retour au calme

Hier matin, au domicile des Boucher, c'était le calme, le père avait repris son travail d'analyste au Canadien National, pendant que la mère arrangeait la maison, entre deux appels téléphoniques de félicitations.

« On a fêté un peu hier soir, a confié Mme Louise Boucher, mais on lui réserve une surprise à son retour vers le 15 mars, toute la famille sera là. A son retour, il aura du pain sur la planche... »



A 17 ans, le jeune Boucher remportait le record de piste de 1 000 mètres à Campiglio.

Déjà lorsque les Boucher avaient déménagé à Saint-Hubert, les jeunes sonnaient souvent à la porte pour des autographes. On imagine d'ici le nombre d'autograpohes qu'il aura à signer dans le quartier à son retour ! Et s'il remporte la médaille d'or des 1 500 mètres ? Ce sera vraiment la consécration et une joie de plus pour la famille Boucher.

Sa mère rappelait hier encore combien son fils était sinon exemplaire, à tout le moins épatant. Ainsi lorsqu'il s'est cassé la cheville au printemps, cela ne l'a pas empêché d'aller à ses cours en administration et en marketing aux HEC en autobus, avec ses béquilles. Parfois, son père — qui a travaillé longtemps à deux endroits à la fois pour élever sa famille —, lorsqu'il en avait le temps, le conduisait.

L'Ordre du Canada

« Il a du mérite, dit Mme Louise Boucher, il ne sort pas et se couche toujours à 21 h 30. C'est un gars qui vise toujours plus haut. »

Et les honneurs ne sont pas finis pour Gaétan Boucher. Le 11 avril, il recevra l'Ordre du Canada à Ottawa. « Ça l'a flatté beaucoup », confiait sa mère. Mais ce n'est là qu'une médaille de plus à accrocher à la centaine qu'il a déjà gagnées, mais une médaille qui veut montrer qu'il a « bien mérité de la nation ».

A Saint-Hubert, les préparatifs vont bon train pour accueillir le jeune athlète. La tâche en a été confiée au Comité organisateur du retour de Gaétan. Bien sûr, il est question de l'accueillir à l'aéroport, mais on a aussi d'autres idées, comme une Fondation Gaétan Boucher. Mais, pour le moment, on garde encore le secret sur tout ce qu'on lui réserve.



photo P.-H. Talbot, LA PRESSE

« C'est Gaétan qui nous a fait changer ces bicyclettes d'exercice, soutient M. Guy Constantineau, le directeur du centre sportif Gaétan-Boucher à Saint-Hubert, car elles répondaient mieux aux besoins des athlètes. »

Un télégramme de félicitations de Lévesque

QUEBEC (PC) — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a fait parvenir un télégramme de félicitations au patineur de vitesse Gaétan Boucher, médaillé d'or olympique.

« Le Québec a appris aujourd'hui avec enthousiasme et beaucoup d'admiration que vous venez de recevoir la médaille d'or des Jeux olympiques de Sarajevo à l'épreuve des 1 000 mètres de patinage de vitesse. Bravo ! », écrit le premier ministre.

« Soyez assuré que nous nous réjouissons tous très sincèrement ici de voir que votre talent et tant d'acharnement au travail sont maintenant soulignés avec un tel éclat mondial », poursuit M. Lévesque.

Le premier ministre conclut en souhaitant bonne chance pour le 1 500 mètres au patineur qui a également mérité la médaille de bronze à l'épreuve des 500 mètres.

Le député de Vachon à l'Assemblée nationale, David Payne, dont la circonscription englobe Saint-Hubert, a également adressé un télégramme à Gaétan Boucher dans lequel il se fait « l'interprète de la population de Saint-Hubert-Vachon » pour le féliciter chaleureusement de ses succès et d'un honneur si bien mérité qui « confirme les efforts des jeunes athlètes de chez-nous et rejaillit sur l'ensemble des jeunes Québécois ».

collège st-jean-vianney



12,630 E. BOUL. GOUIN, MONTRÉAL, H1C 1B9 – TÉL: 648-3821

COURS COLLÉGIAL

- Sciences pures
- Sciences de la santé
- Sciences humaines
- Sciences de l'administration et
- Techniques infirmières

Pour renseignements: (514) 648-3821

Le Collège St-Jean-Vianney est reconnu d'intérêt public par le ministère de l'Éducation du Québec. Il est dirigé par les Pères des Sts-Apôtres.

Inscription pour septembre 1984

Pensionnat — Externat

GARÇONS ET FILLES

Collège Bourget

(RIGAUD)

INSTITUTION PRIVÉE

dirigée par les Clercs de St-Viateur, construite à flanc de montagne, à environ 50 kilomètres de Montréal, près de l'autoroute transcanadienne.

Cours secondaire complet (avec ou sans latin)

Classes spéciales pour les élèves anglophones

Animation, pastorale et sports privilégiés

Patinoire avec glace articielle, piscine, deux gymnases, nombreux laboratoires, plusieurs salons, etc.

Transport organisé pour les fins de semaine

Pour une inscription en 1er, en 2e ou 3e secondaire, veuillez vous présenter au Collège pour les tests d'admission avant 9h30

Le samedi 3 mars 1984 ou
le samedi 14 avril 1984

Pour renseignements en 1er, 2e et 3e secondaire, composez
(514) 451-5785

Pour renseignements en 4e ou 5e secondaire, composez
(514) 451-4716

Après entente, des bourses d'études sont disponibles.

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER D. LANDRY
président et éditeur

MICHEL ROY
éditeur adjoint

CLAUDE GRAVEL directeur de l'information
JEAN-GUY DUBUC éditorialiste en chef

Un bon budget pour l'entreprise privée

Le budget fédéral est le premier depuis longtemps qui soit aussi positif à l'égard de l'entreprise privée. Le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, y souligne que le secteur privé et notamment les petites et moyennes entreprises sont la principale source d'emplois au Canada. On peut, toutefois, se demander si la reconnaissance du rôle primordial de l'entreprise privée dans la création d'emplois ne vient pas simplement du fait que le gouvernement a épuisé ses propres moyens pour résoudre la crise du chômage.

M. Lalonde ne propose que $150 millions de crédits nouveaux pour la création d'emplois. Il est vrai que le budget précédent prévoyait des sommes importantes réparties sur plusieurs années. Mais, malgré ces programmes, le taux de chômage sera de 9 pour cent en moyenne pendant les cinq prochaines années. Le gouvernement ne peut pas rester impassible devant une telle perspective.

Il ne peut engager de nouvelles dépenses importantes toutefois sans compromettre ses efforts destinés à diminuer son déficit, efforts nécessaires s'il veut encourager les entreprises privées à investir et à créer des emplois. Vues sous cet angle, les paroles bienveillantes à l'égard des PME et du secteur privé en général sont moins une question de choix que de nécessité.

Quoi qu'il en soit, le budget propose des mesures qui devraient aider le secteur privé à créer plus d'emplois. La simplification du régime fiscal de la petite entreprise est une initiative qui pourrait augmenter sensiblement la productivité de toute une partie de l'économie. La réglementation actuelle est hypertrophiée et entraîne des pertes de temps et d'argent. Le plus grand avantage pour les chefs d'entreprise devrait être de leur permettre d'avoir une idée plus claire et plus précise de leurs activités. Ils pourraient ainsi gérer leurs affaires de façon plus efficace.

La proposition d'un régime de participation des employés aux bénéfices est aussi susceptible de renforcer le dynamisme des PME en stimulant la productivité des employés. C'est un autre programme qui peut à la longue créer des nombreux emplois et qui entraîne des coûts minimes pour le gouvernement. Que ces régimes soient accompagnés de crédits d'impôts montre, toutefois, que la redécouverte des vertus du secteur privé par le gouvernement ne signifie pas qu'il renonce à y intervenir.

En effet, s'il y a un changement dans les relations entre le gouvernement et le secteur privé, il s'agit plus d'une question de forme que de substance. C'est ainsi que M. Lalonde souligne le fait qu'il s'efforce d'avoir une meilleure connaissance des besoins du public par des séries de consultations prébudgétaires. Par ailleurs, d'importantes parties de son budget sont en fait des projets de loi distincts et seront débattus et votés séparément. Il cherche ainsi à rendre le processus budgétaire plus ouvert et plus souple.

Cette nouvelle attitude ne signifie nullement que le gouvernement estime qu'il faille laisser une plus grande liberté au secteur privé pour résoudre la crise du chômage. On retrouve ainsi dans le budget des initiatives pour stimuler le dynamisme du secteur privé, mais aucun signe que le gouvernement voudrait éventuellement renoncer au rôle directeur qu'il joue dans l'économie.

Frédéric WAGNIÈRE

Les conservateurs de l'Est à l'Ouest

Les conservateurs siégeant à Ottawa, réunis hier en caucus, ont à nouveau appuyé à l'unanimité la position de leur chef, M. Brian Mulroney, en faveur des droits de la minorité francophone au Manitoba. Le 6 octobre, les mêmes parlementaires du PC avaient adopté sans réserve ni dissidence la résolution présentée par le gouvernement et invitant l'Assemblée législative du Manitoba à voter le projet de résolution constitutionnelle sur les langues officielles dans la province.

Ce sont les libéraux qui avaient la veille mis les conservateurs au défi de réitérer publiquement leur solidarité avec les Franco-Manitobains et leur accord avec les grands objectifs du gouvernement néo-démocrate de M. Pawley. Le groupe de M. Mulroney a relevé ce défi.

Mais cette prise de position, serait-elle accentuée davantage et répétée 10 fois, ne change rien à l'opposition systématique que manifestent les conservateurs manitobains à la reconnaissance formelle des droits du français. Car la position que défendent M. Gary Filmon et ses collègues depuis des mois n'est pas particulière au Parti conservateur: c'est hélas la position de la majorité des Manitobains, qu'ils soient néo-démocrates, libéraux ou conservateurs. C'est aussi, dans une large mesure, la position des provinces de l'Ouest qui, à la faveur de ce débat sur les langues à Winnipeg, répudient avec fermeté le principe de la dualité linguistique et culturelle auquel sont fidèles ou se rallient les provinces de l'Est.

Il ne suffit pas par conséquent de rejeter sur les conservateurs la responsabilité de l'opposition manitobaine aux droits des francophones. Les conservateurs de cette province ne font qu'exprimer un profond courant populaire qui voit dans la résolution constitutionnelle et le projet de loi linguistique une offensive insensée des socio-démocrates à Winnipeg et des libéraux fédéraux du «French Power».

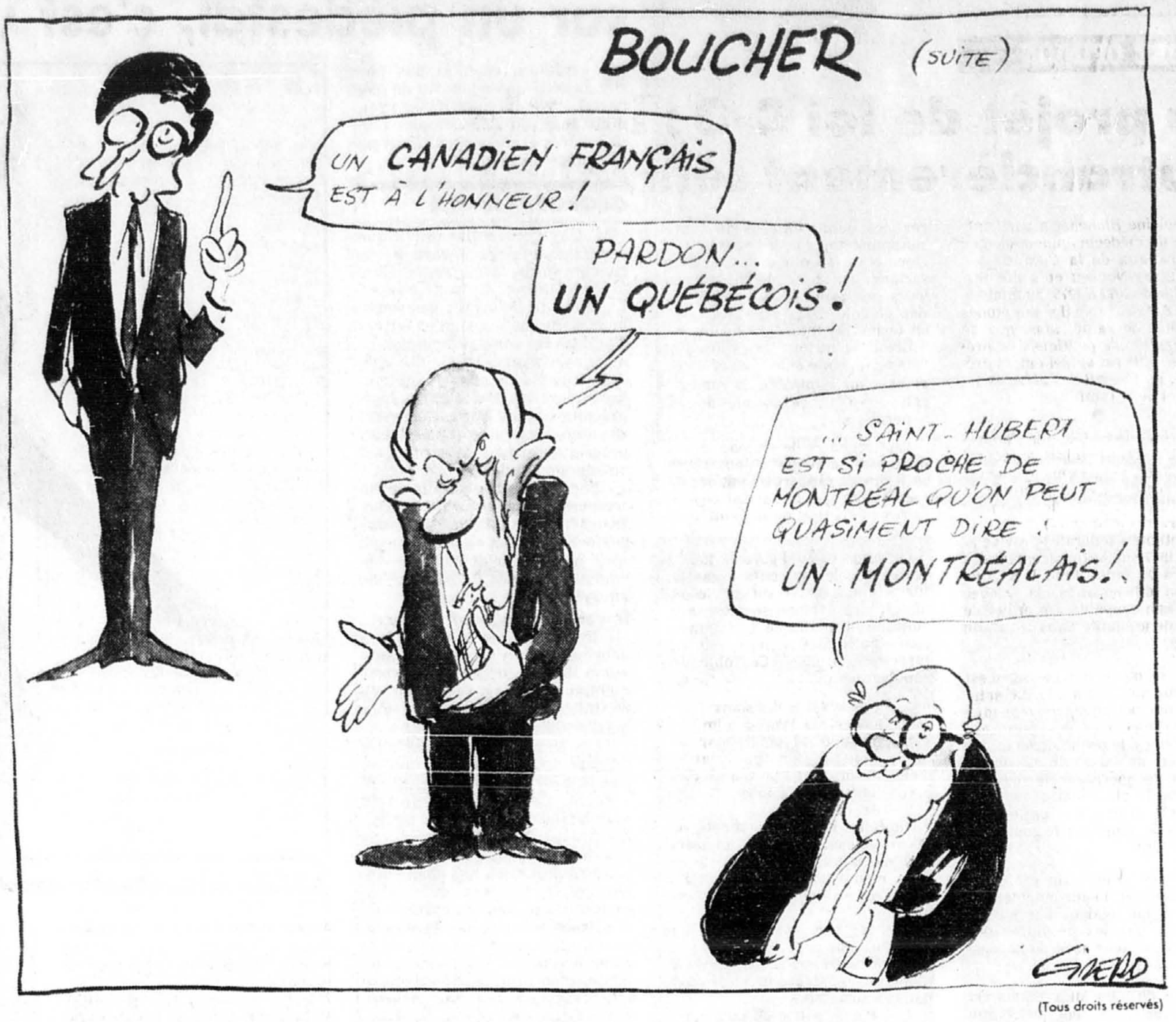
Il est même plausible de penser que les libéraux du Manitoba, s'ils formaient l'opposition à l'Assemblée législative, seraient contraints d'adopter une position analogue à celle des conservateurs. Le réalisme oblige à reconnaître en outre que le NPD de M. Pawley est en proie à de sérieuses difficultés internes: les néo-démocrates, pas plus que les conservateurs, ne sont favorables à l'octroi d'un statut officiel à la minorité française qui, rappelons-le, est constituée de 30,000 personnes et ne forme que 6% de la population totale.

Si les partisans du gouvernement avaient appuyé l'initiative de M. Pawley, les consultations référendaires organisées dans la province en octobre l'auraient démontré. Or les Manitobains ont exprimé à 80% leur opposition à l'amendement constitutionnel.

Le gouvernement s'est donc gravement fourvoyé lorsqu'il a cru que l'Assemblée législative voterait sans difficulté les textes dont elle est saisie. Malgré les nombreux compromis qui atténuent les projets originaux, l'opposition ne recule à présent devant aucun moyen pour les combattre: elle transforme l'assemblée en cirque et bafoue la démocratie parlementaire.

On comprend pourquoi M. Mulroney ne reconnaît pas les siens dans cette crise qui est avant tout manitobaine. Son Parti, pas plus que celui de M. Trudeau, n'est vraiment national.

Michel ROY



(Tous droits réservés)



Jean-Guy Dubuc

Tenter de comprendre une élection U.S.A.

Dans son édition du 20 février, présentement en vente dans les kiosques, le *U.S. News & World Report* présente un document sur le déroulement d'une campagne présidentielle aux États-Unis. Huit pages de questions simples et réponses complètes dans un magazine américain populaire mais aussi assez sophistiqué. Tout cela pour expliquer aux Américains comment sera élu leur président au mois de novembre prochain.

S'il faut tout cela, toutes ces questions et toutes ces réponses, toute cette vulgarisation et toute cette simplification, pour bien faire comprendre aux Américains eux-mêmes une réalité qui les concerne directement et qu'ils sont censés connaître très bien, on peut comprendre la difficulté qu'éprouvent les étrangers à comprendre un système différent du leur et qui, en soi, n'est pas censé affecter leur vie... Pas surprenant, donc, que les Canadiens s'y perdent et aient du mal à suivre un événement pourtant relativement important pour eux, au Canada.

Bien sûr, les Canadiens n'ont pas à subir les conséquences du choix américain; mais, ils peuvent en profiter. Car certaines politiques américaines influencent la vie canadienne. On peut ne retenir, comme exemple, que la fameuse question des pluies acides venant des États-Unis et tombant sur le Canada. Il n'est pas du tout certain que la politique des démocrates ressemblerait à celle du président Reagan à ce sujet. Et il n'est pas du tout certain qu'une meilleure connaissance réciproque n'aurait pas pu susciter une position plus favorable au Canada de la part des États-Unis.

Au plan des structures politiques, les systèmes canadien et américain, pourtant tous les deux démocratiques et fédéralistes, diffèrent considérablement. Et ce n'est pas un séjour de deux semaines en Floride ou dans le Maine qui peut renseigner convenablement un Canadien sur les traditions de ses voisins. Ce qui nous condamne au voisinage dans l'incompréhension mutuelle.

Les pouvoirs de la Maison-Blanche et du Congrès, ceux du Sénat et de la Chambre des représentants, ceux de Washington et des États, tout cela forme un tout complexe, difficile à démêler pour le Québécois habitué à ses références de Chambre des communes et d'Assemblée nationale. Il lui est donc presque impossible de suivre de près la façon américaine de légiférer; il assiste, sans comprendre, à un film silencieux qui se déroule devant lui sans pouvoir même en interpréter les images.

Au moment d'une campagne électorale, c'est encore pire. D'une part, le sujet devient omniprésent dans les journaux, dans les revues et sur les écrans. D'autre part, les structures électorales sont tellement différentes des nôtres qu'il est impossible de suivre avec intérêt un sujet qui passionne nos voisins.

Qui les passionne? Oui et non; seulement 52,6 pour cent des Américains se sont donné la peine d'aller voter en 1982. C'est dire que la motivation peut manquer là comme ailleurs.

Prenons, par exemple, à la ronde des «primaires».

Il faut comprendre qu'un premier choix se fait au niveau des «precincts», qu'on pourrait appeler des «communes», puis se continue au niveau des «counties», qui seraient l'équivalent des «cantons», pour atteindre le plateau de l'État, ce qui ressemble à une province. Il faut savoir que chacun des deux partis tient ses primaires mais que celles du parti de l'opposition sont plus importantes à cause de la nécessité, pour lui, de se trouver un candidat. Il faut connaître le nombre de primaires pour chacun, l'influence de certains États, le poids du New Hampshire, du Texas ou de la Californie. Il faut surveiller les résultats de chacun et tenter d'identifier ses couleurs pour prendre le pouls de son parti et de ceux qui l'appuient.

Car l'étiquette ne suffit pas: on trouve des républicains bien à gauche de certains démocrates; et des démocrates qui soutiennent des thèses de républicains.

L'important, finalement, ce n'est pas tant de saisir tous les méandres du processus mais de suivre les idées qui y sont contenues et débattues. La capacité de reconnaître les orientations idéologiques peut servir de tremplin à une compréhension plus totale et plus complète du tout.

Le monde entier suit la campagne électorale qui s'est amorcée il y a quelques semaines et qui aura son départ officiel le 28 février, jour des primaires au New Hampshire. Il serait normal que les Canadiens y portent un intérêt plus marqué.

D'abord, pour la satisfaction de comprendre un enjeu qui touche le monde entier; car il ne faut pas oublier que le président des États-Unis demeure le leader du monde libre.

Ensuite, pour engendrer un mouvement de participation plus efficace entre deux pays voisins qui pourraient s'aider probablement davantage si leurs représentants politiques devaient compter sur une compréhension rationnelle de ceux qu'ils dirigent.



Marcel Adam

Le chef de l'URSS a-t-il liberté de manoeuvre?

En Occident, on fait souvent l'erreur de juger la conduite des dirigeants du bloc soviétique selon les critères d'appréciation qui ont cours dans nos sociétés démocratiques.

Ce phénomène de projection a fait dire et écrire beaucoup de bêtises sur Youri Andropov en 1982. L'arrivée aux affaires de Constantin Tchernenko donne lieu encore une fois à des spéculations qui trahissent un «wishfull thinking» d'une incorrigible naïveté, sinon une méconnaissance des réalités politiques de cette société totalitaire.

Dans les démocraties, la politique extérieure fluctue au gré des humeurs populaires. C'est dire qu'elle est souvent subordonnée à l'ambition des politiciens.

Le président Reagan s'étant révélé un faucon dans les relations extérieures, chacun des prétendants à son poste, se faisant colombe pour mieux se gagner les suffrages des citoyens qui redoutent les conséquences de ce climat de guerre froide, prône résolument une politique extérieure largement contraire à celle de l'administration sortante. Dans d'autres pays membres de l'OTAN, il n'est pas rare que le principal parti d'opposition prenne le contre-pied de la politique extérieure du gouvernement. Comme c'est le cas par exemple en Allemagne de l'Ouest et en Grande-Bretagne où un changement de gouvernement amènerait un changement important dans la politique extérieure.

Un tel revirement est impensable en URSS. Ce qui n'empêche pas plusieurs observateurs de se demander si le nouveau leader soviétique sera plus ou moins ombrageux ou paranoïaque que son prédécesseur et, partant, plus ou moins souple dans ses rapports avec l'Ouest et les éventuelles négociations sur les armements.

Pas plus qu'une hirondelle ne fait le printemps, un changement d'homme ne peut modifier sensiblement la politique extérieure de l'URSS. Pour la bonne raison qu'on y pratique une direction collégiale et que les décisions importantes, celles qui comportent une orientation significative et de longue haleine, sont prises au terme d'un long processus collectif impliquant plusieurs instances.

Avec le temps un leader exceptionnellement doué et fort pèsera sensiblement sur le processus de décision. Mais jamais au point de modifier radicalement l'orientation fondamentale de la politique extérieure, comme c'est fréquemment le cas dans les démocraties.

À ce propos le général français Pierre Gallois a fait un parallèle entre les démocraties et l'autocratie soviétique, au cours d'une entrevue à *L'Express*.

Pour définir sa stratégie et nourrir ses analyses, l'Union soviétique s'appuie sur les mêmes dirigeants et les mêmes spécialistes pendant de longues années. Ils ont donc le temps d'apprendre à maîtriser les questions délicates. Alors qu'en Occident, au contraire, les équipes changent continuellement, au gré des élections, comme le veut la règle du jeu démocratique.

Et le général de citer l'exemple du ministre des Affaires étrangères Andrei Gromyko, qui est en poste depuis vingt-sept ans. Il a peut-être eu devant lui quelque 150 homologues des pays de l'OTAN. C'est dire que devant ses fugaces vis-à-vis occidentaux, il a l'avantage de la durée et d'une connaissance incomparable des dossiers.

La politique extérieure de l'URSS est fondée sur l'expérience, la durée, la patience et une planification basée sur une vision géopolitique. Parce qu'une telle politique a fait ses preuves depuis près de trois quarts de siècle, il ne faut pas croire qu'un seul homme, fût-il le numéro un, pourrait modifier substantiellement le cours de cette machine diplomatique remarquablement efficace.

LIBRE OPINION

Le projet de loi C-3 : inutile, outrancièrement centralisateur

Madeleine Blanchet a participé, à titre de médecin épidémioloque, aux travaux de la Commission Castonguay-Nepveu et a été responsable de 1972 à 1979, au ministère des Affaires sociales des études sur l'état de santé, ainsi que de l'élaboration de politiques de prévention. Elle est actuellement présidente du Conseil des affaires sociales et de la famille.

•

Le projet de loi C-3, que s'apprête à faire voter le ministre fédéral de la Santé, vient, sous le couvert d'une idée généreuse (éliminer la surfacturation et le dépassement d'honoraires médicaux) mettre fin aux ententes fédérales-provinciales de 1977 sur le financement des services de santé. Pour la surfacturation d'honoraires, le Québec plaide non coupable. Ce projet de loi est donc inutile dans le cas du Québec.

Mais là où le bât blesse, c'est que, pour mettre fin à la surfacturation, une politique très répandue chez les médecins des provinces anglophones, le projet de loi utilise un bâton de baseball. Ce bâton c'est la récupération de tous les pouvoirs de planification, de programmation et d'évaluation des services de santé par le gouvernement fédéral.

Plusieurs articles du projet de loi C-3 mettent fin aux ententes antérieures qui étaient basées sur l'exercice par les provinces des pouvoirs que leur accorde la constitution canadienne.

Le but de mon intervention est de montrer clairement que ce projet de loi est inutile et même nuisible à la population du Québec.

Le système de soins québécois présente des caractéristiques uniques en Amérique du Nord, tant au plan de l'organisation des services qu'au plan de sa philosophie de base. Cette philosophie, basée sur un consensus populaire selon lequel on doit traiter à la fois le malade, la maladie et les conséquences sociales de la maladie, en est une des plus actuelles et des plus nécessaires au moment où la crise sociale et économique que nous traversons jette de nombreux Québécois dans la maladie physique et mentale.

Les institutions de santé particulières au Québec, tels les centres locaux de services communautaires, les départements de santé communautaire et les conseils régionaux de la santé et des services sociaux, ont basé depuis 10 ans leurs programmes sur l'intervention globale. Depuis 10 ans aussi, on forme les futurs médecins, les infirmières et tous les professionnels de la santé à de l'intervention globale sur le malade, la maladie et les conséquences sociales de cette dernière.

Tout ceci a eu de l'impact et cet impact a été évalué à deux reprises: lors du rapport Hould, et tout récemment par le Conseil des affaires sociales et de la famille du Québec.

Le rapport Hould paru en 1980, a révélé que les objectifs organisationnels mis de l'avant par le ministère des Affaires sociales, à la suite des travaux de la Commission Castonguay-Nepveu, ont été largement atteints. Ces objectifs sont les suivants:

1 — Universalité des soins

Le Québec n'a jamais admis la surfacturation du public par les médecins. La principale raison d'être du projet de loi C-3 ne concerne donc pas le Québec.

2 — Accessibilité

Plusieurs lois et règlements votés au Québec ont permis un accès meilleur aux services médicaux de base même dans les régions les plus éloignées des grands centres urbains.

3 — Approche globale des malades dans leur milieu de vie

La pratique médicale a évolué d'une façon extrêmement positive dans ce domaine.

4 — Participation du public aux décisions qui les concernent

L'atteinte de cet objectif dépend beaucoup des comportements de la population, mais on a pu voir des progrès importants dans certaines formes de participation, comme par exemple la prise en charge graduelle des femmes de leur propre santé dans le domaine de la maternité.

On peut donc affirmer sans craindre de se tromper qu'au Québec la planification des services s'est révélée très fructueuse, que l'approche qui lie le social et le médical n'est pas idéaliste et qu'elle a porté fruit.

Il est très inquiétant que le gouvernement fédéral veuille récupérer des pouvoirs de planification qui seront forcément très loin de la décentralisation de la prise de décisions au niveau de la population.

Le Conseil des affaires sociales et de la famille du Québec vient de publier un bilan de l'état de santé des Québécois qui montre que les objectifs de santé mis de l'avant par le ministère des Affaires sociales voici 10 ans ont été atteints ou sont en voie de l'être. Ainsi, des programmes préventifs et curatifs, tels que ceux de la périnatalité, du dépistage du cancer du col de l'utérus, de la lutte contre les accidents de la circulation, du contrôle des maladies cardio-vasculaires grâce à une meilleure alimentation et à la lutte contre la cigarette, montrent tous que les objectifs spécifiques adoptés au Québec et les moyens pris pour les atteindre ont été efficaces.

Un système de contrôle coûteux

La récupération des pouvoirs de planification, de programmation et d'évaluation, tel que le prévoit le projet de loi C-3, conférera au gouvernement fédéral un pouvoir non seulement accru mais total en matière de politiques de santé. Il faut être bien conscients du fait que les nombreux dirigeants des organismes mis en place, depuis la réforme de la santé au Québec, déviendront de simples exécutants des directives du gouvernement fédéral et de vulgaires cueilleurs de statistiques utiles à la planification fédérale. Ce projet de loi C-3 est donc particulièrement malvenu au moment précis où une politique de décentralisation du gouvernement du Québec veut permettre une prise en charge des individus par eux-mêmes dans leur milieu de vie.

Il faut inviter tous les citoyens à s'opposer à un projet de loi outrancièrement centralisateur. Que ceux qui ont été les artisans de notre système de santé, et qui tiennent à lui conserver son excellence, protestent vigoureusement contre le projet de loi C-3. Les Québécois sont déjà surtaxés et ce que le gouvernement fédéral vient leur proposer dans ce projet, c'est une nouvelle hausse de leurs taxes pour financer une augmentation de la bureaucratie fédérale.

En conclusion, le projet de loi C-3 est inutile et dangereux pour les objectifs poursuivis par les organismes de santé du Québec. Il faut ouvrir un débat public sur les enjeux véritables du projet de loi C-3.

Madeleine BLANCHET



Le cuir respire, le cuir est vivant.
Le cuir, le vrai cuir, traverse allègrement les époques et les modes car, avec le temps, il veillit certes, mais en beauté. Jusqu'à présent le cuir vous habillait, aujourd'hui il habille votre salon.

Voici, venue de Paris, la mode du cuir dans la maison. Comme la peau, le cuir est souple et doux. Frais l'été, douillet l'hiver. Rien de comparable à ces sièges en tissu qui grattent et tiennent chaud. Rien à voir avec ces sièges imitation cuir d'où l'on se relève moite et froissé.

Le cuir: un investissement
Le cuir n'est pas cher: pas plus qu'un beau tissu qui se salit et s'use. Le cuir, lui, ne se déprécie pas. Il se patine avec le temps. C'est une valeur sûre, un bon investissement.

Si à Cuir no 1, nous ne vendons que des salons cuir, c'est pour pouvoir vous les proposer à ces prix défiant toute concurrence, pour la meilleure qualité: le cher est moins cher et le pas cher encore moins cher.

LE SPÉCIALISTE DU SALON CUIR



Déportation ?

Monsieur John Roberts
Ministre de l'Emploi et
de l'Immigration
Ottawa

On nous informe que près de cent cinquante réfugiés guatémaltèques résident actuellement à Montréal et sont susceptibles d'être déportés hors du Canada cette année par le ministère que vous dirigez.

Le gouvernement du Québec, reconnaissant la situation particulière de détresse qui prévaut au Guatemala, accorde des certificats de sélections aux réfugiés qui ont choisi de venir au Québec et leur assure ainsi la possibilité de devenir des résidents permanents chez nous. Le problème se complique hélas quand le gouvernement canadien souhaite en expulser jusqu'à 25 p. cent d'entre eux hors du pays. Des précédents nous font craindre des conséquences très fâcheuses pour ceux qui devraient rentrer chez eux!

Le conseil général du Rassemblement des Citoyens et Citoyennes de Montréal et ses élus au Conseil municipal reconnaissent l'urgence d'assurer la protection de ces gens et souhaitent que vous imposiez un moratoire sur l'expulsion de ces réfugiés.

André BERTHELET,
conseiller municipal au nom
du conseil général du RCM
et du conseil des élus RCM

Une laideur

Monsieur Jean-Guy Dubuc
LA PRESSE

Merci et bravo pour votre billet de la page éditoriale du jeudi 26 janvier sur le «complexe» Guy-Favreau. Profane, mais néanmoins amant de l'architecture, j'en étais venu à me demander si le dédain quasi instinctif que j'éprouvais à la vue de ce temple n'était pas, justement, un peu politique: structure de départ très peu inspirante, brique quartier-pauvre, enjolivures métalliques de voiture d'occasion, faux hall d'entrée à la complexe Desjardins, mais fermé au mouvement des foules, etc.

Personne, à ma connaissance, n'avait osé s'élever contre cette laideur probablement bureaucratique inspirée d'une mère-patrie où l'argile cuite règne. Ne faut-il pas rappeler aux Québécois leur appartenance (leur allégeance) et leur infériorité?

Comme on l'a fait avec le «nouveau» bureau de poste qui fait face à la station Beaudry, rue Sainte-Catherine. (L'autre, devenu Théâtre Félix-Leclerc, détonnait sans doute trop dans l'«environnement», avec ses airs de rue Saint-Jacques.) Une collègue, entichée du gouvernement actuel, m'a même vanté les qualités esthétiques du complexe. Du coup, je m'étais résolu au silence. Jusqu'à aujourd'hui... Merci encore!

Serge GAGNÉ
Montréal

Incohérence

M. Camille Laurin,
Ministre de l'Éducation.

Le Comité de parents de la Commission scolaire des Mille-Iles refuse catégoriquement la représentation paritaire des enseignants au Conseil d'école, tel que prévu dans le projet de loi 40, puisque cette proposition que vous avez énoncée va à l'encontre des désirs que nous avons exprimés, au chapitre 3, article 39, page 4, de notre mémoire.

«À savoir, la représentation majoritaire des parents.»

Cette situation serait à la fois incohérente et inapplicable étant donné que les enseignants deviendraient à la fois patrons et employés de l'école.

Nicole DENICOLAÏ
présidente
Le Comité de parents de la
Commission scolaire des Mille-Iles

Un oubli

En tant que Québécoise et francophone protestante, donc minoritaire, je n'ai aucune tendresse particulière pour le PSBGM qui défend des privilèges hérités de la conquête. Nous sommes oublié dans ce débat alors que notre nombre va croissant.

L'école neutre ou pluraliste n'est pas menaçante pour le chrétien, s'il sait où est la vraie place pour l'éducation réligieuse: à la maison et à l'église.

On oublie souvent que les premiers chrétiens étaient minoritaires, et non en position de force comme ces derniers siècles, et qu'ils s'accommodaient des précepteurs païens tout en complétant la formation ailleurs.

J'aimerais que mes enfants puissent aller à l'école avec d'autres comme eux. Je suis donc en faveur du projet de loi.

Line VERRETTE
Montréal

Cheminement spirituel

Le temps passe et ne revient pas.
Ainsi la vie court à sa fin.
L'espoir de jours meilleurs s'en va.
L'angoisse étreint le coeur chagrin.

Pourtant, ah! qu'il est bon de vivre:
Le vol des oiseaux enchante,
L'air pur du matin nous enivre,
Et la mer est si envoûtante.

Dire adieu à tant de beauté,
Mieux supporter le lourd fardeau;
Ainsi coulent des jours comptés,
Mais Dieu est là, si près, là-haut!

Gabrielle LÉVESQUE GÄÄL
Laval



Lysiane Gagnon

Les bonnes nouvelles

■ «Pourquoi, demande un lecteur, les journaux ne publieraient-ils pas, au moins une journée par semaine, seulement des bonnes nouvelles ?»

La suggestion est loin d'être neuve mais revient régulièrement. Comme si le menu quotidien des journaux et des bulletins d'information, avec son poids de problèmes, d'échecs et de morts, devenait à la longue trop lourd à porter.

Il est rare en effet qu'une bonne nouvelle fasse les manchettes — exception faite des manchettes sportives qui font état d'une réjouissante victoire (exemple : le triomphe de Gaétan Boucher à Sarajevo), ou encore, dans le domaine médical, telle grande découverte, tel nouvel exploit de la chirurgie qui redonne la vie à quelqu'un.

Dans le champ social ou politique, les bonnes nouvelles sont rares. Il y en avait une récemment, assez spectaculaire pour «faire les manchettes» : c'est quand la petite Véronique Rocheleau, que tous croyaient morte, a été retrouvée intacte après avoir réussi à s'échapper de la cave où la gardait son ravisseur. Mais l'on remarquera que cette bonne nouvelle n'était en réalité que l'envers de l'horrible nouvelle appréhendée. Autrement dit, si la petite Véronique n'avait pas été enlevée, si tout le monde n'avait pas craint qu'elle ne subisse le sort de la petite Mélanie ou d'autres enfants kidnappés, on n'en aurait jamais parlé.

Et d'ailleurs, chers lecteurs et lectrices, entre vous et moi, liriez-vous très longtemps un journal qui vous annoncerait, jour après jour, de bonnes nouvelles comme celles-ci :

«SAINT-GLIN-GLIN — Le conseil municipal a voté à l'unanimité un vote de félicitations à l'endroit du directeur de la voirie qui prend sa retraite. Dans le restaurant de la rue Principale, où le personnel a vaqué à ses occupations habituelles, les consommateurs ont apprécié le menu qui comportait un potage, un plat de viande et un dessert. Les écoles n'ont pas été paralysées par quelque incident que ce soit, et les instituteurs ont avancé d'une journée dans l'exploration du programme régulier du ministère. Les citoyens ont traversé les rues comme à leur habitude et personne n'a été blessé.

MIRABEL — Les avions sont partis et arrivés à l'heure. Le ciel était moyennement clair. Il n'a fait ni très froid, ni très chaud et il n'y a eu ni pluie, ni neige, ni verglas. Très peu de valises ont été égarées sur les convoyeurs des lignes aériennes et aucun attentat n'a été signalé. Pas de prise d'otages non plus.

QUÉBEC — Le gouvernement n'a déposé hier aucun projet de loi. Le premier ministre n'a pas convoqué de conférence de presse, l'opposition n'a pas soulevé de scandale ni de questions de privilège, aucun parlementaire n'a élevé la voix et les ministres n'ont pas fait de déclarations.

INTERNATIONAL — Le président Reagan avait bonne mine hier après-midi. Le président Mitterrand n'est pas mort. Mme Thatcher non plus. Le pape a pris un autre bain de foule et personne ne lui a tiré dessus.

BEYROUTH — Les Libanais qui avaient congé sont allés à la plage, les autres sont allés travailler. Les magasins bourdonnaient d'activité. Les enfants couraient librement dans la ville et il n'y avait pas de couvre-feu. (Hélas, on voit ici que la description de l'ordinaire prend un relief différent selon le contexte. Cette nouvelle-là, qui serait banale en provenance d'une autre ville, ferait la manchette. Pourquoi ? Parce que Beyrouth est en état de guerre permanent et que dans ce cas, c'est la paix qui constituerait un événement exceptionnel .)

MONTRÉAL — À six heures hier soir, tous les enfants du plateau Mont-Royal étaient rentrés chez eux après l'école et la plupart des familles étaient en train de diner. Une bonne partie des Montréalais ont regardé *Michel Jasmin* et sont allés se coucher vers 10 heures et demie. Nous avons interviewé la famille Rocheleau. La grossesse de la mère se déroule normalement, le père a fait sa journée de travail ordinaire et la petite Véronique a passé le temps requis à l'école, a joué dans la cour avant souper et a pris son bain à 7 h 45 avant d'aller faire dodo. »

De fait, si les médias fournissaient le portrait rigoureusement exact de la société, l'essentiel de l'information porterait sur des «non-événements», sur l'ordinaire, sur la banale vie quotidienne que nous connaissons tous trop bien, sur l'absence de drame...sur ce qui n'a pas été plutôt que sur ce qui s'est produit. Or, la matière des médias, c'est l'événement, et l'événement, même s'il illustre un problème de fond ou une situation généralisée, a toujours quelque chose d'exceptionnel, de remarquable, de frappant.

Cela n'a rien de neuf d'ailleurs. À l'époque où les nouvelles circulaient par messagers, ces derniers n'enfourchaient pas leur monture s'ils n'avaient rien de spécial à annoncer, et en général, c'était une mauvaise nouvelle, une guerre, une épidémie, une mutinerie...

•

Il y a quand même parfois de bonnes nouvelles. Ainsi, l'autre jour, je faisais état de la lenteur du service postal, en donnant l'exemple du courrier régulier entre Montréal et Ottawa (une semaine dans chaque sens).

Première bonne nouvelle : un porte-parole de la Société des postes me jure ses grands dieux, chiffres à l'appui, que les erreurs de parcours sont beaucoup moins nombreuses qu'on ne le croirait. (Mais compte tenu du grand nombre d'envois postaux, une marge d'erreur de 10 p. cent suffit à faire des milliers de mécontents.) On affirme également que la transformation du service des postes (naguère ministère) en société de la couronne a déjà commencé à avoir des effets positifs : les dirigeants de la société sont responsables de leur budget, on essaie de «rentabiliser» l'opération et de favoriser l'initiative, le degré de motivation est plus élevé, l'ingérence politique inexistante, les relations de travail (catastrophiques depuis une quinzaine d'années) pourraient s'améliorer, etc.

Deuxième bonne nouvelle : le problème relatif à Ottawa, nous dit la même source, est en voie de se régler. Les relations de travail y étaient pourries — et le service plus lent qu'ailleurs — parce que le bureau central a été isolé à l'amiante, ce qui provoquait beaucoup d'inquiétude parmi le personnel. On est en train de réparer les dégâts.

Troisième bonne nouvelle : au bureau montréalais des Postes, on se félicite de voir que c'est un employé, un facteur plus précisément, qui a spontanément répondu (dans les tribune des lecteurs) à ma chronique sur les lenteurs de la poste. Les facteurs n'y étaient aucunement pris à partie (je serais même portée à penser que c'est à bien d'autres niveaux de la grosse «machine» des postes que se produisent les bloquages et les pertes de temps), mais le simple fait qu'un employé se soit senti concerné à titre personnel par ce qui touchait le service postal en général, annoncerait, me dit-on, une nouvelle mentalité...

•

Il n'empêche que même avec toutes les techniques modernes de communications, la livraison du courrier se fait plus lentement aujourd'hui qu'il y a 40 ans...et même qu'il y a cent ans ! Je citais le témoignage d'une dame qui m'assurait que dans sa jeunesse, il y a une quarantaine d'années, les lettres mettaient une journée seulement à faire le trajet Montréal — Ottawa... Et pour faire suite à ses propos, un lecteur de Saint-Bruno m'envoie la photocopie de cartes postales expédiées dans les années 1892-1893, à l'époque où l'avion n'existait pas et où tout le transport se faisait par chemin de fer...Une carte postée à Toronto le 29 décembre 1892 arrivait à Lévis le 30. Une carte postée à Toronto le 20 juillet 1893 arrivait à Québec le 21 juillet. Une autre carte de Toronto (3 juin 1892) arrivait à Trois-Rivières le 4...

LA PRESSE

100 ans d'actualités

Un incendie cause des dommages de $1.5 million à l'hôpital St-Michel-Archange, à Québec

(du correspondant de la « Presse »

QUÉBEC, 17 — L'hôpital Saint-Michel-Archange n'est plus, ce matin, qu'un immense amas de décombres fumants. La célèbre institution dirigée par les RR. SS. de la Charité et qui abritait plus de 2 000 aliénés et 200 religieuses, gardiens et gardiennes, a été entièrement consumée en un peu plus de 24 heures.

Quelques dépendances étaient encore en flammes ce matin, mais le corps principal de l'édifice ne brûlait plus, le feu y ayant tout détruit. Il ne restait plus debout qu'une partie de l'aile des hommes, située à l'extrémité est, et une couple d'immeubles adjacents, la buanderie, la chaufferie, etc.

Québec a vécu hier **(16 février 1939)** des heures tragiques. Une atmosphère lourde d'anxiété a flotté sur la ville à la nouvelle que l'hôpital Saint-Michel-Archange avait pris feu.

La population toute entière, inquiète du sort des malheureux patients de l'institution, a été sur le qui-vive toute la journée et s'est rendue dans une grande proportion sur les lieux constater les ravages de l'incendie et obtenir l'assurance qu'aucun malade n'avait trouvé une fin tragique dans le sinistre.

On n'aura en effet à déplorer qu'une seule perte de vie au cours de ce malheur, l'un des plus grands qui ait atteint Québec au cours de toute son histoire. Il s'agit d'un vieillard, administré le matin même par l'aumônier de l'institution, l'abbé J. Dubé, et qui, inquiet du branle-bas général qui a suivi la découverte des flammes, s'échappa de son lit et mourut sur-le-champ de la commotion qu'il éprouva à la vue des flammes.

Pompiers en danger

Il s'en est fallu de peu cependant que l'on ait eu des tragédies à déplorer. En effet, huit pompiers qui, installés dans une salle de l'aile centrale alors en flammes, s'occupaient de défaire quelques murs et de noyer le foyer de l'incendie sous des tonnes d'eau, ont été trouvés à demi-asphyxiés.

Deux d'entre eux étaient assez gravement affectés et l'on eut de la difficulté à leur faire évacuer les lieux. Leurs compagnons, eux-mêmes, furent près de suffoquer. Trois policiers ont également eu de la difficulté à sortir des salles où ils faisaient une dernière ronde. (...)

L'évacuation des malades a provoqué l'admiration de toute la population pour la façon disciplinée avec laquelle elle a été effectuée. Les religieuses de la Charité, bravant le danger, ont tenu à faire la visite de toutes les salles à mesure que le feu les menaçait. En bon ordre, elles ont maintenu les patients dans les salles avoisinantes, malgré la fumée âcre et noire qui leur brûlait les yeux et attendirent patiemment que les malades de l'infirmerie eussent été mis en lieu sûr avant de prendre elles-mêmes, avec leurs cortèges d'aliénés, le chemin de l'extérieur. (...)

La marche de l'incendie

Le feu, qui a débuté vers 8 heures hier matin, dans l'aile des hommes a, de salle en salle, gagné toutes les autres parties de l'édifice. L'instant le plus dramatique fut peut-être celui où les murs s'écroulèrent, éparpillant dans les champs avoisinants une traînée d'étincelles et de tison.

Toute la nuit, le ciel a été illuminé par la lueur tragique de l'incendie et ce matin encore, les dernières dépendances se consumaient rapidement. (...)

Au cours de la journée, environ 360 malades vont réintégrer la partie de l'aile des hommes que les flammes ont épargnée. Les RR. SS. de la Charité se sont remises dès ce matin courageusement à l'oeuvre et ont pris des mesures pour assurer un abri à leurs patients et pour faire reconstruire immédiatement les édifices incendiés. (...)

Les dommages

On évalue les dommages à environ $1 500 000. D'après les meilleurs témoignages, on croit que la reconstruction de l'édifice à l'épreuve du feu exigera une dépense d'environ $3 000 000. (...)

Cette institution a été fondée en 1845. A ce moment, l'édifice ne comprenait que la partie centrale. C'est alors que l'annexe sud-est et sud-ouest, actuellement la section des femmes, furent construites. (...)



Cette photo, prise au lendemain de l'incendie, témoigne de la fureur de l'élément destructeur. Dans la partie incendiée, seuls quelques murs restaient encore debout.



Une scène de la bagarre qui a éclaté à Richmond, au sortir du patinoir.

SANGLANTE JOUTE DE HOCKEY A RICHMOND

Les partisans du club de cette ville et ceux du club de Waterville en viennent aux mains après une violente partie.

Une vingtaine de personnes sont grièvement blessées. — Le maire de Richmond, à la suite de cet événement, interdit le hockey pour le restant de la saison.

(Du correspondant spécial de LA PRESSE)

RICHMOND, 18 — Notre ville a été témoin, samedi soir **(16 février 1907)**, d'une scène des plus regrettables. Une bagarre, qui a éclaté entre le club de hockey de Waterville et notre club, a eu pour résultat une vingtaine de blessés. Depuis la grève des terrassiers du Grand Tronc, en 1887, nous n'avions pas eu de scènes aussi violentes.

Samedi après-midi, par le convoi qui entre en gare à 4 heures, arrivait le club de Waterville, accompagné de près de 200 personnes, toutes décidées à ne pas laisser passer, sans protester vigoureusement, les points que marqueraient leurs adversaires, les membres de notre club, et à prêter, au besoin, main-forte à leurs amis. C'est donc décidé à tout qu'on se rendit au patinoir de la rue du Collège, où devait avoir lieu la joute.

On sentait de la poudre dans l'air, et à peine le caoutchouc avait-il été lancé que le désordre commençait. Les coups portés par les joueurs furent innombrables. Des injures partaient des galeries. Des gros mots, les partisans des deux clubs en vinrent aux menaces. Des bras, des cannes se levèrent, mais la police réussit à rétablir un semblant d'ordre jusqu'à la fin de la partie. C'est au sortir du patinoir qu'on commença à se battre pour vrai.

LE SANG COULE

Tout le monde en vint aux coups, et il y avait bien là cinq cents personnes. De part et d'autre, on s'était monté la tête, on ne raisonnait plus. Des injures volèrent, puis on cogna. Des bâtons de hockey, des bouts de planche arrachés aux bandes du patinoir, des glaçons, tout servit d'armes. La mêlée devint furieuse et des blessés tombèrent.

Malgré les efforts de plusieurs citoyens que cette lutte sauvage remplissait de dégoût,

LES VICTIMES

ont été nombreuses. Une vingtaine de personnes furent relevées sans connaissance et baignant dans leur sang. La police se voyant débordée, incapable de maîtriser seule les lutteurs, fit appel aux citoyens de bonne volonté. Après une lutte vive, le parti de l'ordre finit par se rendre maître du terrain. Des arrestations ont été faites. Parmi eux, étaient deux des visiteurs. Ils ont été émis en liberté sur leur cautionnement personnel.

La nouvelle de cette sanglante bagarre s'est répandue avec la rapidité de l'éclair. L'indignation devint générale et les gens de Waterville auraient passé un mauvais quart d'heure s'ils ne s'étaient empressés de sauter dans le train qui quitte notre ville à 10 h. 45.

Une enquête sera faite et plusieurs personnes auront à se disculpter de graves accusations. En attendant, il n'y aura plus, à Richmond, de match de hockey durant le reste de la saison. Ainsi en a décidé le maire.

GRAVE CONFLIT A L'HOTEL DE VILLE

L'ex-maire ne veut pas déguerpir. — Le nouveau maire lui interdit le cabinet,

VERS dix heures et demie, ce matin **(16 février 1893)**, l'ex-maire McShane faisait son apparition à l'hôtel de ville. Il avait l'air méditatif et sombre. Plus d'effusion, plus de poignées de mains en rencontrant les anciens. Trouvant la porte du cabinet de la mairie fermée à clé, il appela le concierge, M. Lamarre.

— Ouvrez, dit-il, la porte de mon bureau.

— Pardon, M. McShane, je ne sais pas si je dois, répond le concierge, M. Desjardins...

— Ouvrez, vous dis-je, reprit l'ex-maire. Cet appartement est à moi. Je suis encore le maire de Montréal. Ouvrez!

M. Lamarre s'exécuta et M. McShane entra dans son ancien bureau et en sortit presque aussitôt. Rencontrant dans le corridor le reporter de LA PRESSE, et montrant du doigt le cabinet de la mairie: « J'occuperai encore ce bureau, dit-il, et je l'occuperai tant que je serai le maire de Montréal. Je suis maire tant que l'élection de mon successeur n'a pas été légalisée. » Il dit et sortit fier comme Artaban.

Une vingtaine de minutes plus tard, l'hon. M.-A. Desjardins entrait dans le greffe de la cité. Le concierge profita de cette visite pour lui expliquer sa conduite vis-à-vis de M. McShane.

— A l'avenir, répondit le maire, vous ne permettrez à personne d'entrer dans mon bureau sans mon ordre. Vous tiendrez la porte fermée à clé. Vous ne l'ouvrirez pas à M. McShane. Il peut venir à l'hôtel de ville comme citoyen, mais non comme maire. (...)

DECLIN DU REGNE DE LA VAPEUR

L'électricité est l'énergie d'aujourd'hui

IL devient de plus en plus évident que les méthodes d'hier doivent être mises de côté avec les autres choses qui y ont été faites. La vapeur est chose du passé et les entraves du conservatisme, aussitôt que la chose devient pratique, disparaissent devant l'immense supériorité de l'électricité. Avant longtemps, toutes nos usines industrielles et tous nos chemins de fer fonctionneront à l'électricité, l'énergie la plus puissante de toutes.

Les manufacturiers de toutes les partie du Canada s'empressent d'adopter l'électricité — car, comme la lumière électrique a démontré sa supériorité sur les chandelles — de même l'énergie électrique prouve sa supériorité, aux points de vue de l'économie et de l'efficacité, sur la vapeur pour toutes les fins manufacturières.

Cela se passait le 16 février 1907.

MODES HONTEUSES POUR LES FEMMES

SAN Antonio, Texas, 16 — La réforme de la mode est demandée par Mgr Drossaerts. Dans une lettre pastorale, Mgr Drossaerts dit que ce qui était autrefois l'apanage exclusif des femmes de moeurs louches est devenu en vogue. Il considère comme dégradante les revues de baigneuses dans lesquelles les jeunes femmes sont évaluées comme les chiens et le bétail.

Cela se passait le 16 février 1926.

BABILLARD

Et de 100!

La page que vous lisez aujourd'hui est la centième de votre collection. Depuis la toute première, le 21 octobre dernier, nous avons donc déjà fait ensemble le tiers du chemin. Les témoignages généreux et parfois touchants que nous valent ces pages condamnent l'équipe de recherchistes à tenter de se surpasser quotidiennement jusqu'à la toute fin, et c'est avec plaisir qu'elle le fera.

Si par malheur il manque une ou plusieurs pages, est-il nécessaire de rappeler que vous pourrez compléter votre collection en vous adressant au Service de la comptabilité, 7, rue Saint-Jacques, entre 9 h et 17 h. Il faut se rendre sur place, et les exemplaires requis sont offerts aux prix réguliers de 35 cents pour une édition de semaine, et de $1 pour une édition du samedi.

L'enfouissement des fils

Un lecteur de Chomedey, M. **Marcel Charette,** a trouvé dans ses souvenirs un vieux document qui ne manque pas de captiver. Il s'agit d'un rapport d'experts préparé à la demande de la « Canadian Fire Underwriters' Association », relativement aux problèmes des fils électriques aériens, et portant la date du 31 mai 1907.

À cause du risque d'électrocution et par conséquent de mort d'homme, à cause des ennuis et des risques causés aux pompiers lorsqu'ils doivent combattre un incendie, à cause des risques qu'ils causent aux employés des services publics, les trois experts engagés par la C.F.U.A., soit M. Robert A. Ross, ingénieur en électricité de la maison montréalaise Ross & Holgate, l'abbé C.-P. Choquette, professeur en sciences au collège de Saint-Hyacinthe, et M. James F. Cole, chef électricien de la ville de Boston (qui avait incidemment complètement résolu un problème moins important en six ans, après un avis similaire émis en 1894, ce qui explique la présence de M. Cole), ces trois experts donc recommandaient l'enfouissement immédiat de tous les fils à l'intérieur du district central (alors borné par le fleuve, la rue Windsor, la rue Sainte-Catherine et la rue Saint-Denis), suivi de l'enfouissement graduel de tous les fils électriques des autres secteurs.

Dans une lettre datée du 10 juin et adressée au maire de Montréal, la C.F.U.A. endossait les recommandations de ses experts.

C'EST ARRIVÉ UN 16 FÉVRIER

1980 — Dans l'espoir de mettre fin à la prise d'otages de l'ambassade américaine à Téhéran, les Nations unies acceptent de former une commission pour enquêter sur les prétendus méfaits du shah d'Iran.

1973 — Le comédien Léo Ilial est proclamé le plus bel homme du Canada à l'émission de télévision de Lise Payette.

1968 — Pierre Elliott Trudeau annonce sa candidature à la succession de Lester B. Pearson.

1964 — À Saïgon, des terroristes causent la mort de trois Américains et en blessent 49 autres.

1962 — Des milliers de manifestants pillent plusieurs quartiers de Georgetown, en Guyane britannique, en guise de protestation contre le gouvernement de Cheddi Jagan.

1957 — Décès à Los Angeles du grand pianiste d'origine polonaise Josef Hofmann. Il avait à peine six ans lors de son premier concert.

1956 — Les Communes anglaises approuvent la suppression de la peine capitale.

1953 — À la boxe, Armand Savoie l'emporte en 10 rounds aux dépens de Jimmy Carter.

1949 — Les Communes canadiennes approuvent l'admission de Terre-Neuve dans la confédération canadienne.

1948 — La Corée du Nord déclare son indépendance et adopte l'appellation de *République démocratique populaire de Corée.*

1947 — Barbara Ann Scott est proclamée championne du monde de patinage artistique.

1926 — Bill Tilden perd à Forest Hills après avoir dominé le tennis pendant plus de six ans.

1923 — À l'ouverture de la chambre mortuaire du roi Tut-Ankh-Amen, on découvre que son sarcophage est dans la même position qu'il y a 3000 ans.

MARK TWAIN A MONTREAL EN... 1885!

DANS LA PRESSE du **16 février 1885** (donc, moins de quatre mois après son premier numéro, daté du 20 octobre 1884), on peut lire, en page 2, le court entrefilet suivant:

Cyrille FELTEAU
Collaboration spéciale

« M. L. S. Clemens, connu sous le pseudonyme de Mark Twain, célèbre écrivain humoristique (sic) est arrivé ce matin en cette ville en compagnie de M. Geo. W. Cable, autre écrivain distingué. Ces deux Messieurs donneront des conférences demain et jeudi au Queen's Hall. M. Cable traitera des moeurs et coutumes créoles. Tous deux se retirent au Windsor et cette après-midi à 4 h, ils seront l'objet d'une réception de la part de l'Athaeneum Club. Nombre de citoyens seront présents. »



photolaser UPI)

Mark Twain (1835-1910)

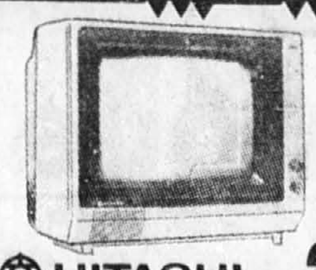
A noter qu'il n'est fait nulle mention du titre de la conférence de Mark Twain (de son vrai nom Samuel Langhorne Clemens), sans doute parce que le conférencier avait l'habitude de traiter de plusieurs sujets dans le même exposé. Il y a aussi lieu de se demander si la visite à Montréal du grand humoriste américain ne faisait pas partie de la tournée de conférences « autour du monde » qu'il entreprit un jour pour... payer ses dettes!

Dans l'un de ses livres, l'auteur du « Tour du monde d'un humoriste » a eu une allusion piquante à Montréal, que l'on appelait alors « la ville aux cent clochers »: « Montréal est à mes yeux, écrit-il, la seule ville d'Amérique du Nord où l'on ne peut lancer une pierre dans ses rues sans risquer de briser quelque vitre d'église... »

Et voici un dernier spécimen de l'esprit cinglant de Mark Twain. Un jour, au cours d 'une de ses conférences particulièrement réussies, entraîné malgré lui par l'hilarité générale, le conférencier se mit à rire avec tout le monde.

La conférence terminée, il fut remercié par un avocat qui, les mains dans les poches, osa remarquer que « pour la première fois de sa vie, il avait vu un humoriste rire de ses propres farces ». Aussitôt sur pied, Mark Twain répliqua du tac au tac: « Moi, c'est la première fois que je vois un avocat avec les mains dans **ses poches à lui...!** »

VENTE
12 MOIS SANS INTÉRÊT!
SUR ACHAT DE $400.00 ET PLUS
SUR LES PRODUITS CI-ANNONCÉS + LA TAXE EST INCLUSE DANS LE PAIEMENT MENSUEL



MONITEUR VIDÉO COULEUR 14"
Modèle M-148
- Avec télécommande 15 fonctions
- Convertisseur intégré

HITACHI
Garantie 4 ou 6 ans
Prix: 399.99$

TÉLÉCOULEUR 14"
Modèle CT-1336
- Avec télécommande à 15 fonctions
- Avec convertisseur intégré de 105 canaux

Garantie 4 ou 6 ans
37.50$ x 12 mois
Prix: 549.99$
Acompte: 149.49$



HITACHI

TÉLÉCOULEUR 20"
Modèle MT-2330
- Avec convertisseur 105 canaux intégré
- Syntonisation à effleurement

41.66$ x 12 mois
Garantie 4 ou 6 ans
Prix: 599.99$
Acompte: 154.07$



HITACHI

TÉLÉCOULEUR 20"
Modèle MT-2370
- Avec télécommande 15 fonctions
- Avec convertisseur 105 canaux intégré

50.00$ x 12 mois
Garantie 4 ou 6 ans
Prix: 699.99$
Acompte: 162.99$



HITACHI

TÉLÉCOULEUR 20"
Modèle MT-2380
- Avec télécommande 17 fonctions
- Convertisseur intégré 129 canaux
- Avec entrée vidéo et audio
- 2 haut-parleurs

50.00$ x 12 mois
Garantie 4 ou 6 ans
Prix: 799.99$
Acompte: 271.99$



HITACHI

TV-MONITEUR 21"
Modèle CT-2000
- Avec télécommande 17 fonctions
- Convertisseur intégré avec 129 canaux
- Entrée et sortie audio-vidéo

75.00$ x 12 mois
Garantie 4 ou 6 ans
Prix: 1099.99$
Acompte: 299.99$



HITACHI

CAMÉRA COULEUR
VKC 870
- Saticon prise de vue de ½"
- Focus F1.4
- Recherche de l'image
- Focus et Iris automatique ou manuel

66.66$ x 12 mois
Prix: 999.99$
Acompte: 290.07$



HITACHI



HITACHI
399.99$
Garantie 5 ou 10 ans

ENSEMBLE STÉRÉOPHONIQUE COMPRENANT:
- Récepteur stéréo am/fm, puissance de 40 watts rms total, modèle ST-1900
- Table tournante Hitachi semi-automatique avec cartouche magnétique incluse, modèle HT-1
- 2 haut-parleurs Hitachi HSP-305, puissance de 60 watts rms total

HITACHI

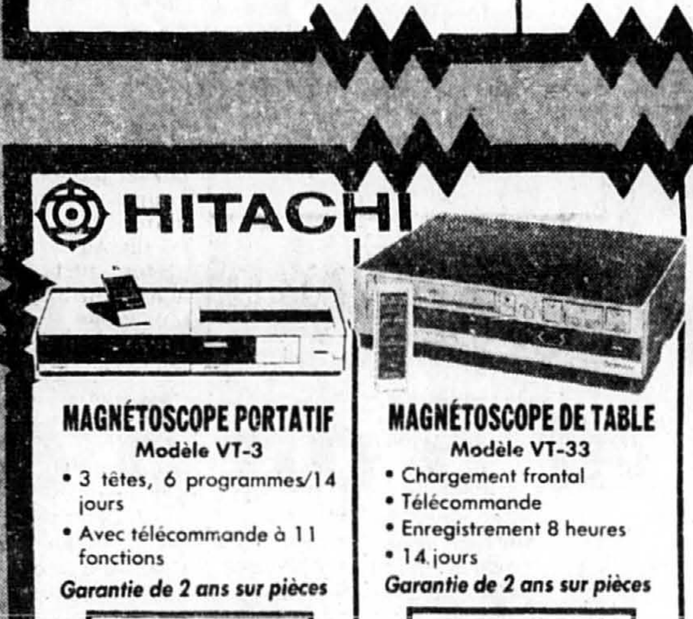


Magnétophone à cassette stéréo
modèle DE-1
Dolby B NR, compteur, minuterie.
GRATUIT: 25 CASSETTES
$159.99

RADIO AM/FM STÉRÉO
Modèle TR-9100
- Ondes courtes
- Haut-parleurs détachables
- Dolby, etc.

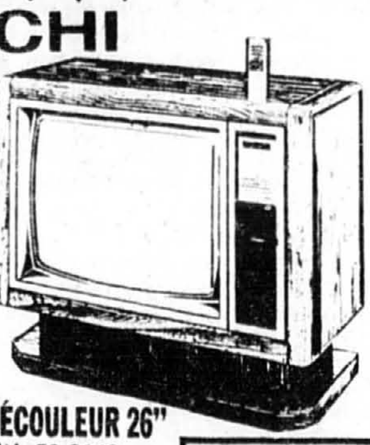
299.99$

HITACHI



TÉLÉCOULEUR 26"
Modèle TS-1126
- Syntonisateur VHF/UHF 83 canaux
- Couleur automatique
- Système AFT
- Roulettes dissimulées

50.00$ x 12 mois
Garantie 4 ou 6 ans
Prix: 749.99$
Acompte: 217.49$



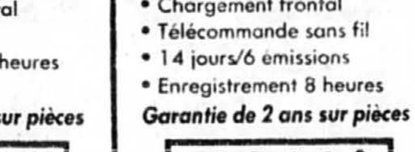
TÉLÉCOULEUR 26"
Modèle TS-3612
- Style méditerranéen
- Avec télécommande à 15 fonctions et convertisseur intégré de 105 canaux
- Affichage de la station sur l'écran

66.66$ x 12 mois
Garantie 4 ou 6 ans
Prix: 999.99$
Acompte: 290.07$

HITACHI

TÉLÉCOULEUR 26"
Modèle TS-3660
- Style méditerranéen
- Avec télécommande à 15 fonctions et convertisseur intégré de 105 canaux
- Affichage de la station sur l'écran

83.33$ x 12 mois
Garantie 4 ou 6 ans
Prix: 1199.99$
Acompte: 308.03$



TÉLÉCOULEUR 26"
Modèle TS-3640
- Style contemporain sur base pivotante avec télécommande à 15 fonctions et convertisseur intégré à 105 canaux

83.33$ x 12 mois
Garantie 4 ou 6 ans
Prix: 1199.99$
Acompte: 308.03$

HITACHI



MAGNÉTOSCOPE PORTATIF
Modèle VT-3
- 3 têtes, 6 programmes/14 jours
- Avec télécommande à 11 fonctions

Garantie de 2 ans sur pièces
66.66$ x 12 mois
Prix: 999.99$
Acompte: 290.07$

MAGNÉTOSCOPE DE TABLE
Modèle VT-33
- Chargement frontal
- Télécommande
- Enregistrement 8 heures
- 14 jours

Garantie de 2 ans sur pièces
50.00$ x 12 mois
Prix: 699.99$
Acompte: 162.99$

MAGNÉTOSCOPE
Modèle VT-16
- Chargement frontal
- Télécommande sans fil
- 14 jours/6 émissions
- Enregistrement 8 heures

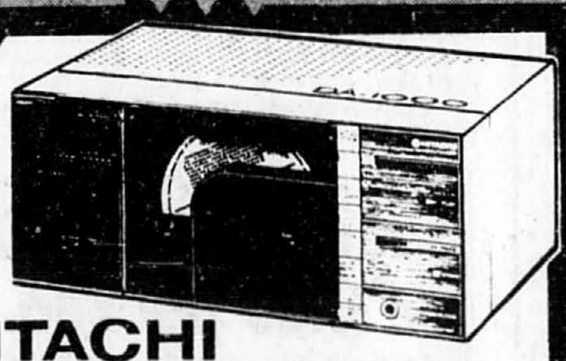
Garantie de 2 ans sur pièces
50.00$ x 12 mois
Prix: 799.99$
Acompte: 271.99$

HITACHI



HITACHI Table-tournante au laser
Modèle DA-100
- Programmable
- Compteur électronique

50.00$ x 12 mois
Prix: 799.99$
Acompte: 271.99$



HITACHI

ENSEMBLE STÉRÉOPHONIQUE COMPRENANT:
- Ampli intégré de 200 watts total
- Syntonisateur FT-5500 am/fm stéréo
- Table-tournante HTL-B 303 bras tangentiel
- 2 haut-parleurs modèle 1530 à 3 voies de 300 watts total

Garantie 5-10 ans
150.00$ x 12 mois
Prix: 1999.99$
Acompte: 479.99$

HITACHI



45 pouces

ÉCRAN GÉANT MONITEUR
Modèle CT-4532
- Entrée et sortie vidéo et stéréo
- Convertisseur 105 canaux intégré
- Télécommande 17 fonctions

Garantie 4 ou 6 ans
250.00$ x 12 mois
Prix: 3995.00$
Acompte: 1354.55$





MAGNÉTOSCOPE VIDÉO STÉRÉO
Portatif modèle VT-7P
- 5 têtes • 7 programmes/14 jours
- Avec effets spéciaux
- Convertisseur intégré 129 canaux
- Télécommande sans fil 19 fonctions

Garantie 2 ans sur pièces
100.00$ x 12 mois
Prix: 1399.99$
Acompte: 325.99$

HITACHI



FOUR MICRO-ONDES
Modèle MR-9020
à convexion et élément rôtisserie
*Garantie 6 ans
66.66$ x 12 mois
Prix: 999.99$
Acompte: 290.07$

HITACHI



ENSEMBLE STÉRÉOPHONIQUE COMPRENANT:
- Le récepteur HT-A3 de 60 watts rms total
- Le tourne disque semi-automatique HT-1 à entraînement par courroie cartouche incluse
- Les haut-parleurs modèle HS-505 à 3 voies de 80 watts total

Garantie de 5 ou 10 ans
41.66$ x 12 mois
Prix: 599.99$
Acompte: 164.07$

HITACHI



ENSEMBLE STÉRÉOPHONIQUE
midi-série
- Amplificateur 60 watts total modèle HAM-D3
- Le syntonisateur am/fm stéréo modèle FTM-D5
- Le magnéto-cassette modèle DM-D1 double cassette pour copie — 2 vitesses
- Tourne disque à bras tangentiel modèle HTL-33
- Les haut-parleurs HSM-D1 à 2 voies de 120 watts total

Garantie de 5 ou 10 ans
75.00$ x 12 mois
Prix: 999.99$
Acompte: 189.99$

PLAN MISE DE CÔTÉ

$100 GRATUIT
Une valeur de 100.00$ applicable sur la location de films et en plus un abonnement à notre club vidéo, à l'achat de n'importe lequel vidéo ou télé-couleur acheté.

J.M. SAUCIER

UNE SEULE ADRESSE
10090, rue Saint-Laurent
Métro Sauvé entre Sauvé et Sauriol
389-3541

VISA
MasterCard

★ GARANTIE
Sur composants électroniques selon les termes et conditions mis en vigueur par les fabricants à la date d'achat.
★ La garantie 3, 4, 5, 6, 10 ans est disponible avec un léger supplément.

REMBOURSEMENT
La différence de prix si vos composants électroniques sont vendus moins cher aux mêmes conditions durant les 15 jours suivant l'achat.

ÉCHANGE
Tout élément de votre système de son pour un modèle plus avancé durant les 30 jours suivant l'achat.
2% supplémentaire sur carte de crédit.

HEURES D'OUVERTURE:
lundi au mercredi: 9h30 à 17h30
jeudi et vendredi: 9h30 à 21h00
samedi: 10h00 à 17h00

DÉPOSITAIRE DES PLUS GRANDES MARQUES SUR LE MARCHÉ
RCA • HITACHI • AKAI • JVC • ZENITH •
MAGNAVOX • SYLVANIA • TOSHIBA • ERWIN-VEGA • TECHNICS •
KENWOOD • PIONEER • ELECTROHOME • PANASONIC • QUASAR • PHILIPS

Le budget Lalonde



Le « non-budget » de M. Lalonde

■ OTTAWA — Si le ministre des Finances, Marc Lalonde, n'avait pas présenté de budget hier après-midi, cela n'aurait pas changé grand chose pour l'économie canadienne, l'état des finances publiques ou le sort du simple contribuable.

Ce budget, un peu précipité, puisqu'il a été déposé à peine dix mois après le précédent, apporte en effet peu de nouveau sur le plan économique, parce que les choses importantes avaient déjà été annoncées en avril dernier. On n'y trouve que $600 millions d'argent «frais», soit une poussière dans un budget de $97 milliards.

Quant aux mesures importantes dévoilées hier, qui touchent les pensions, les hypothèques ou la fiscalité des petites et moyennes entreprises, elles auraient fort bien pu être annoncées en dehors du cadre budgétaire. En fait, on peut presque dire que ce budget est un non-budget.

Quelle relance?

La teneur de ce deuxième budget de M. Lalonde est d'autant plus étonnante qu'il déjoue bien des prévisions. Deux courants s'affrontaient lors des débats qui ont précédé son dépôt: certains estimaient qu'il fallait maintenir le déficit à son niveau actuel pour stimuler la création d'emplois, tandis que d'autres souhaitaient une réduction rapide du déficit.

On se demandait comment le ministre couperait la poire en deux. Et bien, il a réussi le tour de force de maintenir le déficit à un niveau élevé sans rien faire pour réduire le chômage!

Même si le ministre Lalonde a terminé son discours sur une phrase rassurante, parlant d'un programme d'action «pour mener le Canada de la reprise à l'expansion», son budget n'insiste pas beaucoup sur la reprise et la relance.

Les tableaux chiffrés qui accompagnaient son discours parlent d'eux mêmes. Les initiatives de ce budget qui ont un impact mesurable sur l'économie se réduisent à ceci: une baisse d'impôt de $215 millions pour 1984-85, des déboursés de $248 millions pour les personnes âgées et un autre $150 millions pour les jeunes. Un point, c'est tout! Et c'est seulement pour cette dernière dépense que l'on peut parler de relance.

Ce coup de pouce très limité à la croissance économique s'accompagne pourtant de prévisions fort pessimistes pour l'emploi et le chômage. Selon les projections du ministère des Finances, le taux de chômage ne baissera en 1984 que d'un point de pourcentage pour se situer à 10,9 p. cent, soit le taux enregistré pendant la récesion. Il restera également élevé en 1985 avec 10,1 p. cent.

Cela s'explique en partie par le fait que le gros effort a été fait l'an dernier, lorsque le gouvernement fédéral a injecté $2,4 milliards dans divers projets.

Un déficit élevé

Malgré l'absence de dépenses mirobolantes, le déficit reste très élevé. Le ministre affirme pourtant dans son discours que «quand les entreprises accroissent leurs investissemnets, le gouvernement doit réduire ses besoins d'emprunts.»

Mais en fait, aucune mesure précise n'aide à réaliser cet objectif. En conséquence, le déficit ne se dégonfle pas. De $31,4 cette année, il ne glissera qu'à $29,6 milliards en 1984-85. Mais surtout, il restera à ces niveaux pour les trois années subséquentes: jamais, d'ici 1988, il ne baissera en dessous de $26 milliards.

En fait, cette baisse lente se fait toute seule, sans qu'Ottawa n'intervienne pour accélérer le processus. Elle s'explique tout simplement par le fait que le ministre prévoit une croissance soutenue qui fera rentrer de l'argent dans les coffres de l'État.

Cela est préoccupant pour deux raisons. Tout d'abord, cela signifie que ce niveau de déficit, que l'on qualifiait de conjoncturel, dû à la récession, se maintiendra même après cinq ans de reprise. Ainsi, le plafond d'autrefois devient un plancher.

En outre, il suffira que les prévisions très optimistes de M. Lalonde ne se réalisent pas, qu'il y ait une récession ou même une pause d'ici à 1988, pour que le déficit rebondisse à $35 ou $40 milliards.

La technique du saute-mouton

Cela dit, l'exposé de M. Lalonde contient d'excellentes mesures, qui feront rapidement consensus. C'est le cas de l'amorce de la réforme des pensions, attendue depuis des années, et qui ne plaira pas seulement aux personnes âgées, mais aussi à tous ceux qui voient rapidement arriver l'âge de la retraite. La réforme de la fiscalité des PME, qui coûtera presque rien, permettra aussi de crever un abscès nuisible au développement économique. Quant à la protection des propriétaires aux prises avec des paiements hypothécaires, elle touchera le consommateur de près.

Mais ces trois «gros morceaux», qui auront certainement des effets bénéfiques sur le plan économique et social, auraient pu être présentés par les ministres responsables de ces dossiers, et n'avaient pas nécessairement leur place dans le discours de M. Lalonde. Cela est d'autant plus vrai qu''ils nécessiteront des consultations, des projets de lois, et qu'ils n'ont pas d'incidence sur les équilibres budgétaires dont parlait le ministre des Finances.

Le tout s'est encore fait avec la technique du saute-mouton, qui consiste à annoncer des mesures qui n'entreront en vigueur que quelques années plus tard, tandis que ce sont les budgets précédents qui ont un impact sur les contribuables. La méthode à l'avantage de lancer des programmes populaires qui ne coutent pas cher.

On peut comprendre pourquoi M. Lalonde a présenté un budget si peu budgétaire. Sans marge de manoeuvre, il pouvait difficilement se mettre à annoncer de vastes programmes de dépenses. Il valait donc mieux parler d'autre chose!

Mais ce qui est plus difficile à comprendre, c'est pourquoi il s'est empressé à déposer ce second budget tout de suite. L'explication est sans doute plus politique qu'économique.

Un avenir économique «rose» pour le Canada

■ OTTAWA — L'avenir économique s'annonce rose pour le Canada si l'on en croit les projections que le ministre Marc Lalonde a présentées hier en même temps que son budget.

Ces projections, qui portent sur cinq ans, jusqu'en 1988, annoncent en effet une croissance soutenue et ininterrompue de l'économie canadienne.

ALAIN DUBUC
envoyé spécial de *LA PRESSE*

Toutefois, cet avenir meilleur ne permettra pas de résorber de façon notable le déficit budgétaire. Celui-ci se maintiendra toujours au dessus de la marque des $26 milliards pour les quatre prochaines années.

Un déficit élevé

Le déficit budgétaire, pour l'année 1984-1985, qui commencera le premier avril, sera de $29,6 milliards, aussi bien dire $30 milliards. C'est une légère diminution de $900 millions par rapport à l'an dernier.

Pour arriver à ce «trou» important, le gouvernement fédéral dépensera $96,9 milliards et en récupérera $67,3 des contribuables. Il faut noter que 1984-85 sera la dernière année financière où les dépenses fédérales seront inférieures à la marque des $100 milliards. Selon les prévisions fédérales, cette nouvelle étape sera franchie l'an prochain.

Toutefois, les dépenses publiques augmentent moins vite que l'économie. Les déboursés progresseront de 7,5 p. cent en 84-85, tandis que l'économie dans son ensemble, en tenant compte de l'inflation, croîtra de 10,3 p.cent.

C'est lorsque l'on consulte les prévisions du ministère des Finances que la question du déficit semble alarmante. Ces projections pour les trois années suivantes, soit de 1985-86 à 1987-88, laissent entrevoir des déficits successifs de $27,9, $27,1 et de $26,1 milliards.

Il faut bien sûr prendre ces projections avec un grain de sel. L'an dernier, par exemple, M. Lalonde avait publié des prévisions pour le déficit de 1984-85. Les vrais chiffres, présentés hier dans son budget, sont supérieurs de $900 millions aux prévisions d'avril dernier.

En outre, ces prévisions reposent sur l'hypothèse que l'économie poursuivra sa lancée. Il suffira donc d'une récession, ou même d'une simple pause, pour que ces pronostics s'avèrent faux.

Optimisme pour l'avenir

Ces prévisions pour le déficits reposent en effet sur les prévisions pour l'économie dans son ensemble. En gros, on peut les caractériser comme légèrement optimistes pour 1984 et très optimistes pour les trois années suivantes.



Marc Lalonde — Téléphoto UPC

Avant d'aller plus loin, il faut rappeler que les prévisions économiques du ministre Lalonde présentées dans son budget du 23 avril dernier, étaient fort prudentes. L'économie a affiché une performance supérieure à ce qui était prévu.

Cela a permis au ministre des Finances d'afficher un ton triomphaliste dans son discours du budget. «Sur le plan intérieur, a-t-il dit dans son préambule, nos résultats sont remarquables. Dans le budget de juin 1982, mon prédécesseur avait établi le programme du 6 et 5 afin de porter un coup d'arrêt à l'inflation qui rongeait notre économie. Ce but a été atteint. Mon budget d'avril visait à assurer la relance. Ce but a lui aussi été atteint.»

Pour le ministère de M. Lalonde, ces succès se poursuivront. On entrevoit pour 1984 un rythme de croissance réel du produit national brut de 4.9 p. cent. Cette prévision est légèrement supérieure à celle que font l'ensemble des maisons spécialisées, qui est d'environ 4,4 p. cent. Cela dit, plusieurs analystes rejoignent M. Lalonde, notamment ceux de la Banque Royale ou de la Banque de Montréal.

Les prévisions gouvernementales s'écartent cependant beaucoup de celles du Conference Board, qui s'attend à une croissance de 3,3 p. cent. Il faut toutefois rappeler que le Board fait cavalier seul dans le monde des prévisions en annonçant la fin de la reprise pour bientôt.

Du côté des prix, les prévisions de M. Lalonde s'attendent pour 1984 à une hausse de 5,2 p. cent. La seule ombre au tableau est évidemment le chômage et l'emploi. D'accord avec les prévisionnistes, le ministre prévoit un taux de chômage de 10,9 p. cent pour cette année, soit une légère baisse de un point de pourcentage par rapport à 1983.

Le réel optimisme porte surtout sur les années plus lointaines, 1985, 1986, 1987 et 1988. Pour ces quatre années, les Finances estiment que la croissance réelle sera successivement de 3,5, 3,9, 4,0 et 3,7 p. cent. C'est un peu moins que cette année, mais c'est constant.

Cette stabilité se retrouverait également du côté de l'inflation: la hausse des prix variera de 5,0 à 5,5 p. cent pour ces quatre années. Quant au chômage, il diminuerait progressivement pour baisser jusqu'à 7,7 p. cent en 1988.

Toutes ces prévisions à moyen terme reposent sur une hypothèse: elles supposent que la reprise n'avortera pas et qu'aucun coup dur ne viendra la compromettre. C'est une vision de l'avenir qui ne fait pas consensus.

Lutte contre l'inflation: du 6 et 5 au 5 et 4 p. cent

■ OTTAWA — Fier des résultats de son programme du 6 et 5 p. cent, le ministre des Finances, Marc Lalonde, souhaite continuer dans la même voie pour contenir l'inflation et entend appliquer la norme de 5 et 4 p. cent jusqu'à la fin de juin 1985. En pratique, cette mesure ne touchera concrètement que les prix des biens et services vendus ou réglementés par Ottawa.

FRANCINE OSBORNE
envoyée spéciale de *LA PRESSE*

En effet, le programme du 6 et 5 p. cent se termine à la fin de juin de cette année. À partir de cette date, le programme fédéral est prolongé d'un an et l'indicateur de prix est ramené à 4 p. cent. L'exercice 1984-1985 sera donc l'année du 5 et 4 p. cent. Il s'agit là d'une décision qui devrait contribuer à ralentir l'inflation au pays car M. Lalonde prévoit que les prix monteront d'environ 5 p. cent en moyenne cette année au Canada, comparativement à un taux moyen de 5,8 p. cent l'an dernier.

Admettant implicitement que le secteur privé est capable par lui-même d'ajuster prix et salaires sans pour autant relancer l'inflation, le ministre ne prend même pas la peine de lui proposer des nouveaux indicateurs.

De son côté, Ottawa décide de ne pas prolonger le contrôle législatif des salaires dans le secteur public, une mesure qui fera soupirer d'aise les syndicats de la Fonction publique. Par contre, le gouvernement fédéral fait part de sa décision d'être «ferme» lors des négociations collectives et se donne pour but de contribuer à réduire l'inflation grâce aux règlements salariaux dans le secteur fédéral. Il n'est pas question non plus d'autoriser aucun rattrapage aux fonctionnaires fédéraux. Dans le cas de conditions qui sembleraient trop généreuses, Ottawa se réserve le droit de légiférer pour imposer un règlement salarial.

Entre temps, Ottawa donnera l'exemple et limitera, entre la fin juin 1984 et la fin juin 1985, ses hausses de prix à quatre p. cent. Les sociétés de la Couronne, dont Air Canada et le CN, ainsi que les industries réglementées au niveau fédéral comme le pétrole, les télécommunications, le transport aérien et l'agriculture, seront affectées par cette mesure.

M. Lalonde annonce également qu'à compter du 1er janvier 1985, les allocations familiales, les prestations de Sécurité de la vieillesse, les pensions de la Fonction publique, les tranches de revenu imposable et les déductions fiscales redeviendront entièrement indexées à la hausse du coût de la vie. Auparavant, ces prestations fédérales étaient sujettes aux normes du 6 et 5 p. cent.

Le ministre ne prend pas de risques énormes en agissant ainsi, car ses prévisions concernant l'inflation sont des plus modérées. En effet, il prévoit une baisse constante de l'Indice des prix à la consommation d'ici à 1988. De 5,8 p. cent en 1983, l'inflation devrait décroitre à 5,2 p. cent en 1984, monter légèrement à 5,3 p. cent l'année suivante pour tomber à 4,8 p. cent en 1986, à 4,5 p. cent en 1987 et à 4,6 p. cent en 1988.

Seulement $150 millions de plus pour la création d'emplois

■ OTTAWA — Malgré le nombre de chômeurs atteignant 1,4 million et le fait que le taux de sans emploi restera élevé en 1984, le gouvernement fédéral a injecté peu d'argent neuf pour la création directe d'emploi dans son budget d'hier.

Le ministre des Finances, Marc Lalonde, n'a prévu, en effet, qu'une somme additionnelle de $150 millions pour les programmes d'emploi.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

Ces fonds nouveaux iront au perfectionnement et à la formation des jeunes, une catégorie de travailleurs frappés plus durement par le chômage.

Ce montant supplémentaire de $150 millions d'argent nouveau pour la création directe d'emploi est une goutte d'eau par rapport aux $8 milliards additionnels dans le budget de dépenses du fédéral pour l'année fiscale 1984-85.

«Il faut reconnaître que l'action du gouvernement a des limites», a affirmé le ministre des Finances en faisant référence aux efforts d'Ottawa pour la création d'emploi cette année.

Le budget total de dépenses atteint $98 milliards et une bonne partie de la hausse par rapport à l'an dernier est attribuable au service de la dette publique.

Le nombre de sans travail restera élevé au cours des douze prochains mois, a indiqué hier M. Lalonde. Le taux de chômage pour 1984 se situera encore à 11 p. cent, ce qui a amené le ministre a déclaré: «Le taux de chômage risque donc de ne pas baisser de façon très marquée cette année».

Ce n'est qu'en 1986 que le taux de chômage sera inférieur à dix p. cent. M. Lalonde attribue la persistance du taux de chômage élevé à la forte augmentation de la population active canadienne.

Pour une deuxième année de suite, le déficit fédéral oscillera autour de $30 milliards. C'est ce qui a sans doute forcé le gouvernement à injecter peu d'argent frais pour les emplois nouveaux durant l'année financière 1984-85.

Dans son exposé, le ministre a mentionné que le fédéral dépensera cette année $3,5 milliards pour les programmes spéciaux de relance et pour l'aide à l'emploi.

Le prix des voitures importées risque de grimper

■ OTTAWA — En ce qui a trait à la taxe de vente, le budget propose un changement qui fera probablement monter de $100 à $200 le prix des voitures importées, tandis que le coût des véhicules fabriqués aux États-Unis devrait baisser.

La taxe de vente sur les véhicules importés passe du niveau de la fabrication à celui du gros. Cela signifie qu'une voiture importée du Japon ou de l'Europe ne sera plus taxée selon le prix payé par l'importateur, mais selon le prix du gros, c'est-à-dire le prix de la voiture telle que vendue au concessionnaire. Il est évident que la taxe fédérale montera. Cette hausse sera-t-elle transmise au consommateur? Si l'on s'en tient à la pratique habituelle, c'est fort probable.

Dans le cas des voitures fabriquées aux États-Unis, la situation est différente. Auparavant, la taxe fédérale s'appliquait au prix du manufacturier américain. Toutefois, celui-ci, pour des raisons de concurrence, n'arrivait pas à vendre ses véhicules au Canada au prix qu'il aurait dû obtenir en tenant compte du taux de change entre le dollar américain et canadien. Le budget aura pour effet d'appliquer la taxe de vente au prix du gros au Canada et Ottawa récoltera ainsi un peu moins d'argent par véhicule. Là encore, c'est le concessionnaire qui décidera s'il fera bénéficier le consommateur de ce rabais fiscal. Les voitures fabriquées au Canada ne sont pas affectées par cette mesure.

Pour Ottawa, cette modification se traduira par une perte de revenus d'environ $10 millions, en raison notamment du très grand nombre de véhicules fabriqués aux États-Unis et vendus au Canada. Une telle mesure ne devrait pas indisposer les manufacturiers japonais et européens, car elle n'est pas discriminatoire et fait en sorte que tous les fabricants sont traités sur un même pied.

La croissance du budget



Le budget Lalonde

PLAN DE RÉFORME DES PENSIONS

Le supplément de revenu garanti sera augmenté de $50 par mois

OTTAWA — Le gouvernement fédéral a finalement décidé de remplir une promesse effectuée il y a plusieurs années et c'est ainsi que les personnes âgées vivant seules verront leur revenu augmenter de $50 par mois.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

Le ministre des Finances, Marc Lalonde, a annoncé hier que le supplément de revenu garanti (SRG) sera augmenté à compter du mois de juillet prochain. Cette mesure affectera 750 000 pensionnés à faible revenu, groupe composé aux trois quarts de femmes.

C'est le ministre de la Santé, Mme Monique Bégin, qui déposera sous peu un projet de loi pour accroître le SRG. La hausse sera réalisée en deux étapes : $25 à compter du premier juillet prochain et un autre $25, en décembre 1984.

Cette mesure coûtera $248 millions durant l'année fiscale 1984-85. Sur une année complète, la dépense est de un demi-milliard de dollars pour Ottawa.

La pension de vieillesse de base est actuellement de $263 par mois. À ceux qui reçoivent le SRG, s'ajoute un versement de $265 par mois. En décembre de cette année, le SRG s'élèvera donc à $315 par mois.

Les immigrants canadiens qui n'ont qu'un SRG partiel auront dorénavant des avantages comparables aux autres citoyens.

REÉR

Le ministre Lalonde a proposé aussi des changements dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) qui pourraient entrer en vigueur en 1985.

Ces propositions plairont aux travailleurs à leur compte, aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux professionnels et aux salariés élevés qui n'ont pas de plan de pension avec leur employeur.

Pour les employés qui ont un régime de retraite avec leur employeur, les modifications de M. Lalonde n'entreront en vigueur qu'en 1988.

Pour la première catégorie, en commençant en 1985, le montant déductible des REÉR passera de $5 500 à $10 000. Il montera à $12 000 en 1986, à $14 000 en 1987 et à $15 500 en 1988.

Pour ceux qui cotisent déjà à un régime de retraite chez leur employeur, le plafond demeurera à $3 500. Ce n'est qu'en 1988, que la déduction maximale sera appliquable à tous les contribuables, de façon à représenter 18 p. cent des gains totaux, jusqu'à concurrence de $15 500.

Ottawa espère également que des discussions futures avec les provinces permettront de mettre sur pied une nouvelle forme d'épargne retraite, le Compte enregistré de pension (CEP).

Par exemple, ce compte pourrait servir à un employé qui a un régime de retraite non-transférable avec son employeur. En cas de changement d'emploi, le CEP pourrait recevoir les cotisations de retraite accumulées par le travailleur.

Règlementation fédérale

Le ministre Lalonde manifeste aussi son intention d'agir pour les employés qui ont des plans de pension tombant sous la règlementation fédérale, ce qui représente entre 10 et 15 p. cent de tous les travailleurs canadiens.

Un projet de loi sera déposé avec les objectifs suivants : protection contre l'inflation, transférabilité en cas de changement d'emploi et couverture du régime après deux ans de participation au lieu des dix ans actuels.

Les modifications proposées toucheront les employés à temps partiel, une catégorie comprenant surtout des femmes. Celles-ci ne perdront pas leur pension en cas de remariage et il y aura partage des pensions acquises entre les conjoints s'il y a rupture du mariage.

Le ministre Bégin devrait aussi présenter un projet de loi pour améliorer le Régime de pensions du Canada offert aux femmes. Les changements visés seraient semblables à ceux que le fédéral envisage pour les employés sous sa juridiction.

Dans ce cas-ci, par contre, les provinces devront donner leur accord et M. Lalonde a mentionné que des discussions avec ces dernières pourraient être entreprises à partir de l'été prochain.

Enfin, le fédéral veut aider les agriculteurs à se constituer de meilleures retraites. À compter de cette année, une disposition spéciale leur permettra de verser à un REER jusqu'à $120 000 de gains en capital imposable provenant de la vente d'une ferme.

Un montant de $10 000 pourra aussi être admissible pour les années d'exploitation entre 1972 et 1983.

Les propriétaires protégés contre les hausses brutales des taux d'intérêt

OTTAWA — À la suite de la flambée des taux d'intérêt survenue ces dernières années, Ottawa souhaite protéger les propriétaires contre ces fluctuations brutales. Le budget propose un Programme de protection des taux hypothécaires (PPTH), qui s'appliquera dès le 1er mars prochain.

FRANCINE OSBORNE
envoyé spécial de LA PRESSE

Tous les nouveaux propriétaires et tous ceux qui renouvelleront leur hypothèque après le 1er mars seront éligibles au PPTH. Il devra s'agir d'une première hypothèque ne dépassant pas $70 000.

En échange d'un coût de 1,5 p. cent de l'hypothèque, qui sera à la charge du propriétaire, le programme paiera les trois quarts de toute hausse des mensualités supérieure à plus de 2 p. cent des taux d'intérêt. Selon des fonctionnaires fédéraux, ce programme devrait coûter environ $200 millions par an à Ottawa, au cours des années où les taux sont fortement en hausse.

Supposons que quelqu'un a contracté une hypothèque initiale de $70 000 amortie sur 25 ans, consentie à 12,5 p. cent. Le droit de protection versé pour participer au PPTH sera alors de $1 050. Cinq ans plus tard, lors du renouvellement, les taux ont monté à 17,5 p. cent, une hausse de 5 points. Le propriétaire, qui payait déjà $747 par mois, verrait alors ses versements augmenter de $254 par mois sans la protection du PPTH. Mais si, au cours de ces cinq années, il a souscrit au PPTH, le programme paiera $116 de cette hausse, tandis que le propriétaire versera $138 par mois. Le propriétaire bénéficiant d'une protection de cinq ans recevra donc du programme fédéral $6 960 au cours de cette période, c'est-à-dire 60 fois $116.

Remboursement anticipé

Ottawa se propose également de modifier la Loi sur l'intérêt afin de faciliter le remboursement anticipé d'une hypothèque et de réglementer la pénalité maximale alors exigible.

Les droits des emprunteurs s'en trouveront ainsi renforcés, d'autant plus que les amendements à la loi forceront la divulgation complète de toutes les conditions. Cela évitera aux propriétaires de mauvaises surprises, notamment lors des baisses de taux d'intérêt.

Actuellement, certaines hypothèques supposent des pénalités exorbitantes en cas de remboursement anticipé. Ottawa se propose donc de changer la loi pour s'assurer que la pénalité n'excédera pas un « juste niveau prescrit ». La pénalité ne dépassera pas l'équivalent de la perte encourue à la suite du remboursement.

À ce sujet, M. Lalonde a déclaré aux Communes que « le gouvernement se propose d'agir le plus vite possible », sans préciser davantage.



Ottawa propose la création d'un Programme de protection des taux hypothécaires.

Plus de choix

M. Lalonde souhaite également offrir un choix plus vaste aux consommateurs en ce qui a trait aux hypothèques.

Pour améliorer la diversité, la loi sera modifiée de façon à faciliter l'octroi d'hypothèques à taux variable et d'hypothèques à principal indexé.

Ces dispositions visent à rassurer toute personne qui hésite à prendre une hypothèque lorsque les taux d'intérêt sont élevés.

Inversement, lorsque les taux sont plus bas, certains consommateurs préfèrent prendre une hypothèque à plus long terme.

Ottawa prendra donc des mesures pour favoriser le retour des hypothèques a long terme, comme dix ans, sur le marché. La Loi sur l'intérêt sera modifiée pour éliminer les dispositions défavorables aux hypothèques à long terme.

De plus, le secteur privé sera encouragé à mettre en place un marché de titres hypothécaires pour favoriser ces hypothèques à plus long terme.

Ces titres hypothécaires seront intéressants pour les investisseurs, car ils permettront un rendement relativement élevé sans que l'investisseur ait à se préoccuper de chaque hypothèque en particulier.

Toutes ces mesures visent à diminuer les risques courus en contractant une hypothèque. Ultimement, elles devraient favoriser un accroissement de la construction résidentielle au pays, les prévisions de mises en chantier atteignant 170 000 en 1984.

POUR LES EMPLOYÉS

Participation aux bénéfices des entreprises

OTTAWA — Personne n'avait prévu de baisse de taxes pour les particuliers dans le budget de M. Lalonde. Il n'y a pas lieu d'être surpris ou déçu, car il n'y en a pas eu. Le budget comprend par contre une proposition intéressante : un régime de participation des employés aux bénéfices de leur entreprise, qui vaudrait des crédits d'impôt tant au travailleur qu'à l'entreprise.

FRANCINE OSBORNE
Envoyée spéciale de *LA PRESSE*

Il ne s'agit là que d'un projet que le ministre lance dans le public pour discussion, espérant l'appliquer en 1985. Le travailleur pourrait ainsi bénéficier d'un crédit d'impôt de 4 p. cent au fédéral et de 2 p. cent au provincial sur la part des bénéfices qui lui reviendraient, le maximum autorisé étant de $15 000. Le maximum du crédit de l'employé, six p. cent au fédéral et au provincial, serait donc de $900. L'employeur, lui, bénéficierait d'un crédit d'impôt de 4 p. cent. Encore faut-il que les entreprises consentent à partager leurs profits avec leurs employés !

M. Lalonde souligne que ce régime ne constitue pas un substitut aux salaires et qu'il est conçu pour ne pas déranger le processus de négociation collective. Cette mesure vise notamment à accroitre la productivité et à favoriser une amélioration du milieu de travail.

Le régime s'adresse à tous les employés du secteur privé, dans toutes les entreprises, mais il est soumis à certaines conditions.

Ainsi, il doit être ouvert à tous les employés et recevoir au moins 10 p. cent des bénéfices de l'entreprise. Les dirigeants de la compagnie ne doivent pas recevoir plus de 20 p. cent de la part de bénéfices allouée au régime.

Après avoir lancé l'idée, Ottawa se propose d'en discuter avec les provinces, les représentants des milieux d'affaires et du monde du travail avant d'en faire une loi. Une telle initiative pourrait coûter environ $40 millions en crédits d'impôt à Ottawa au cours de 1985.

Les PME

Estimant que « trop de talent, d'argent et d'énergie sont gaspillés à tenir des registres compliqués », M. Lalonde dépose avec le budget un document proposant une simplification importante du régime fiscal de la petite entreprise.

Une telle initiative répond à des plaintes formulées à maintes reprises par les PME, qui souhaitent avoir moins de paperasse à remplir.

Ottawa se propose de réduire des deux tiers les dispositions fiscales spéciales actuellement applicables aux petites entreprises, de raccourcir et de simplifer leurs déclarations d'impôt et de réduire la tâche de tenue de registre. Au cours de la première année complète d'application de ces mesures, les impôts fédéraux des sociétés privées sous contrôle canadien devraient baisser de $150 millions prévoit le ministre.

M. Lalonde propose notamment d'abolir le plafond de $1 million qui limite le revenu cumulatif donnant droit au taux réduit d'imposition des petites entreprises. Le compte des déductions cumulatives que celles-ci tenaient pour avoir droit à cette aide ne sera plus nécessaire, ce qui libérera quelque 300 000 entreprises de cette obligation.

Autres mesures fiscales

Pour les agriculteurs qui transfèrent leur ferme d'une génération à l'autre, M. Lalonde propose de faciliter les choses.

Les enfants adoptifs n'ayant pas été formellement adoptés pourront bénéficier de l'exonération fiscale. Lors du décès d'un propriétaire agricole après 1983, l'héritage de la propriété sera soumis au même régime qu'un transfert enregistré avant le décès.

Si un enfant qui a reçu une ferme d'un parent meurt pendant que ce parent est encore en vie, la ferme pourra revenir au propriétaire original sans impôt.

Pour les personnes âgées devant verser des accomptes d'impôt à chaque trimestre, le seuil de $400 est porté à $1 000. Cette mesure, en application immédiatement, dispensera environ 350 000 personnes âgées et quelque 50 000 PME et exploitations agricoles de verser des accomptes provisionnels d'impôt.

De plus, le délai accordé à un contribuable pour s'opposer à une cotisation est porté de 90 à 180 jours. La Cour canadienne de l'impôt pourra ordonner, lorsqu'il y a litige, à Revenu Canada d'assumer jusqu'à $1 000 des frais d'appel d'un contribuable qui a gain de cause.

Dans le secteur de l'énergie, la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires est de nouveau suspendue pour un an, jusqu'au 1er juin 1985, ce qui fera économiser $195 millions d'impôts fédéraux aux compagnies de pétrole et de gaz.

Le budget Lalonde préparerait une nouvelle récession en 1985

Le budget du ministre fédéral des Finances, Marc Lalonde, ne pourra que provoquer à nouveau une hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, dans moins d'un an, et encore une récession, à la fin de l'an prochain.

LAURIER CLOUTIER

Plusieurs porte-parole du milieu des affaires craignent de nouvelles difficultés économiques à court terme lorsqu'ils commentent, de façon préliminaire, le discours budgétaire d'hier.

Raymond Théoret, du Service des études économiques de la Banque Nationale, estime que le déficit budgétaire dépassera les prévisions du ministre, trop optimiste, et qu'on risque le « dérapage budgétaire ».

« On ne peut avoir à la fois une forte croissance, une faible inflation et une réduction du déficit budgétaire. Une hausse de 1,5 à 2,0 p. cent des taux d'intérêts se dessine derrière le budget, pour la fin de 1984 ou le début de 1985. La prochaine récession germe déjà aux USA et au Canada parce que les gouvernements n'ont pas su assainir leurs finances ».

Le vice-président exécutif de la Chambre de commerce de Montréal, André Vallerand, parle lui aussi d'un budget plus administratif et plus à saveur sociale qu'économique.

Les nombreuses réformes sociales, comme celle des fonds de pension, risquent de devenir un nouveau fardeau pour l'entreprise.

« C'est un budget craintif et peureux », selon Pierre R. Clément, porte-parole de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (Québec). « Ce n'est pas suffisant pour générer de nouveaux investissements dans les entreprises. La machine ne change pas de focus. Elle veut encore contrôler l'économie alors qu'il faudrait décentraliser. La simplification du régime fiscal des PME n'est que de l'époussettage ». Plusieurs, comme Paul Jutras, coordonnateur en fiscalité du cabinet Deloitte Haskins & Sells Normandin Barrière & Courey, applaudissent toutefois cette mesure.

$130 milliards de dettes

Les dettes fédérales accumulées dépassent déjà $130 milliards et les dépenses gouvernementales s'accroissent d'au moins 3 3 p. cent de trop, estime Jean-Paul Létourneau, vice-président exécutif de la Chambre de commerce du Québec.

Son vis-à-vis André Trudel du Centre des dirigeants d'entreprises ne trouve pas non plus dans le budget beaucoup de moyens pour accélérer la création d'emplois.

Par contre, Ghislain Dufour, du Conseil du patronat du Québec, et surtout James Cadieux, du Board of Trade, réagissent favorablement au budget, à cause par exemple du rôle qu'on accorde au secteur privé. Mais le premier n'aime pas qu'on se satisfasse de l'inflation et des taux d'intérêt actuels.

Le président Marcel Laforêt de la Chambre de commerce de Laval souligne que la correction de la taxe de vente dans l'automobile aidera l'usine GM de Boisbriand.

De son côté, l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec se réjouit de la stabilisation des taux hypothécaires.

« Pas de programme de création d'emplois », déplorent la CSN et la CEQ.

De la « poudre aux yeux », selon Parizeau

QUÉBEC — Le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, estime que l'exposé budgétaire du ministre Marc Lalonde demeure pour l'essentiel un exercice de « poudre aux yeux », sauf en ce qui a trait à la réforme des régimes de pension qu'il estime d'une très grande importance et avec laquelle il promet de s'harmoniser.

Des prévisions de croissance de 5 p. cent de l'économie canadienne en 1984, M. Parizeau estime qu'elles sont probablement exagérées puisqu'aucun organisme de prévisions économiques n'a envisagé une telle croissance.

Du déficit fédéral prévu, soit $29,6 milliards, il constate que cela représente 44 p. cent de tous les revenus budgétaires du gouvernement fédéral. « Si nous faisions une comparaison avec le budget du Québec, cela représenterait $8 milliards. J'imagine que si je faisais de même ici pendant deux années consécutives, j'aurais beaucoup de problèmes. »

La critique du ministre québécois des Finances a été plus acerbe sur la décision du fédéral de baisser les taxes de $250 millions en 1984 et de $480 millions en 1985 pour l'ensemble du Canada.

« Pour cette année, cela représente pour les Québécois une diminution de $60 millions. Cependant, M. Lalonde oublie de mentionner qu'il a augmenté en 1983 les cotisations d'assurance-chômage et les taxes de $473 millions pour le Québec seulement. Qu'en 1984, il viendra chercher $760 millions et en 1985 au-delà de $1,2 milliard. Il s'agit donc de « peanuts ». »

M. Parizeau déplore aussi que l'exposé budgétaire de M. Lalonde soit complètement muet sur l'harmonisation des programmes de relance entre le fédéral et les provinces. « Je regrette de ne pas trouver une once de collaboration dans les plans de relance. C'est comme si nous étions des pays distincts », a-t-il dit, en mentionnant l'aide aux travaux des municipalités, l'épuration des eaux et le recyclage des jeunes assistés sociaux.



Le recteur de l'Université Laval, M. Jean-Guy Paquet, remet leurs diplômes de bacheliers ès arts à Roger Jalbert, Réal Hamel et Michel Émery, trois détenus du Vieux Pen de Laval.
photo Denis Courville

Trois détenus de Laval diplômés de... Laval

Collation des grades exceptionnelle, hier soir, à Laval: le recteur de l'Université Laval, de Québec, M. Jean-Guy Paquet, remettait à trois détenus du pénitencier Laval, en banlieue de Montréal, leurs diplômes de bacheliers ès arts.

Michel Émery, Réal Hamel et Roger Jalbert sont les premiers diplômés de la plus vieille institution pénitenciaire du Canada. Ils ont suivi, en détention, un programme complet de baccalauréat, dispensé selon les méthodes d'enseignement dites traditionnelles.

JEAN-PAUL SOULIÉ

La cérémonie s'est déroulée au Collège national du personnel du service correctionnel du Canada, en présence du solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan, qui a tenu à féliciter les trois nouveaux diplômés. M. Kaplan a souligné leur mérite, d'autant plus grand, a-t-il dit, qu'ils avaient dû surmonter les pressions qui existent dans les pénitenciers.

M. Kaplan, qui est responsable également de la Commission des libérations conditionnelles, a signalé que même s'il n'a aucune influence sur les décisions de cet organisme, il était conscient du changement important survenu dans la vie des trois détenus.

Il a mentionné la nécessité d'un programme de formation complet à l'intérieur du système pénitenciaire; 40 p. cent des détenus des pénitenciers canadiens sont analphabètes et ils sont 3 500 à pouvoir profiter de programmes de formation. 360 détenus qui n'ont pas le droit de demander des libérations conditionnelles pourraient profiter de ces cours pour donner un certain sens à leur vie.

M. Kaplan a profité de son passage à Montréal pour signer trois contrats d'une valeur de plus de $2 millions avec le ministère de l'Éducation du Québec qui dispensera des cours de CEGEP en sciences sociales, en humanités en informatique et en art à des détenus des pénitenciers d'Archambault, de Cowansville, de Laval et de La Macaza.

Le député de Mille-Îles, M. Champagne, représentait le ministre de l'Éducation. Les trois nouveaux diplômés entendent poursuivre leurs études à l'Université Laval, à condition évidemment que des libérations conditionnelles leur soient accordées.

Réal Hamel, qui purge une sentence de 18 ans, veut faire une maîtrise en philosophie; Michel Émery, qui est derrière les barreaux depuis 1977, veut étudier pour une maîtrise en administration; Roger Jalbert, à qui il reste cinq ans sur une sentence de 27 ans veut continuer en littérature et en philosophie.

Le recteur de l'Université Laval leur a remis leurs diplômes et leur a offert une cravate aux armoiries de l'université, en leur souhaitant de pouvoir les porter dans un proche avenir.

OUVRAGE DE CONTRÔLE ET RISQUE D'INONDATION

Québec tente de rassurer les citoyens de Laval

Contrairement à ce que croit la population riveraine de la partie ouest de Laval, l'édification d'un ouvrage de contrôle des eaux sur la rivière des Mille-Îles n'augmentera pas le risque d'inondation.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Cette affirmation est faite dans une lettre signée par le sous-ministre adjoint à l'assainissement des eaux au ministère de l'Environnement, M. Michel-P. Lamontagne. Elle a été envoyée aux dirigeants de l'Association pour la défense des droits des citoyens à l'amont de l'ouvrage de contrôle des eaux de la rivière des Mille-Îles et au secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Laval, M. Ronald Bourcier, qui est également greffier de la ville.

Il est écrit dans la lettre que l'ouvrage de contrôle ne pourra pas augmenter la fréquence des inondations car le modus operandi est le suivant:

- tant que le débit de la rivière des Mille-Îles est au dessous de 708 mètres cubes, le barrage ne sera pas utilisé;
- au-dessus de cette limite, on fera appel à l'ouvrage de contrôle pour maintenir le débit dans la rivière à 708 mètres cubes, dans la mesure où la rivière des Outaouais pourra contenir l'écart entre ce débit et les conditions naturelles.

« Pour s'assurer du bon fonctionnement de ce mode d'opération, écrit M. Lamontagne, la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais a été mise en place en 1982, et nous sommes en communication constante avec ses représentants qui ont la charge d'établir les modalités de gestion des réservoirs situés dans le bassin de la rivière des Outaouais. La Commission regroupe des représentants des gouvernements fédéral, ontarien et québécois, en plus de ceux de l'Hydro-Ontario et de l'Hydro-Québec.

« Les mécanismes qui sont mis en place, à l'heure actuelle, nous permettent d'affirmer que les gens situés sur les rives du lac des Deux-Montagnes et le long de la rivière des Prairies ne seront pas pénalisés, par l'implantation de l'ouvrage, par rapport aux conditions antérieures. »

200 personnes

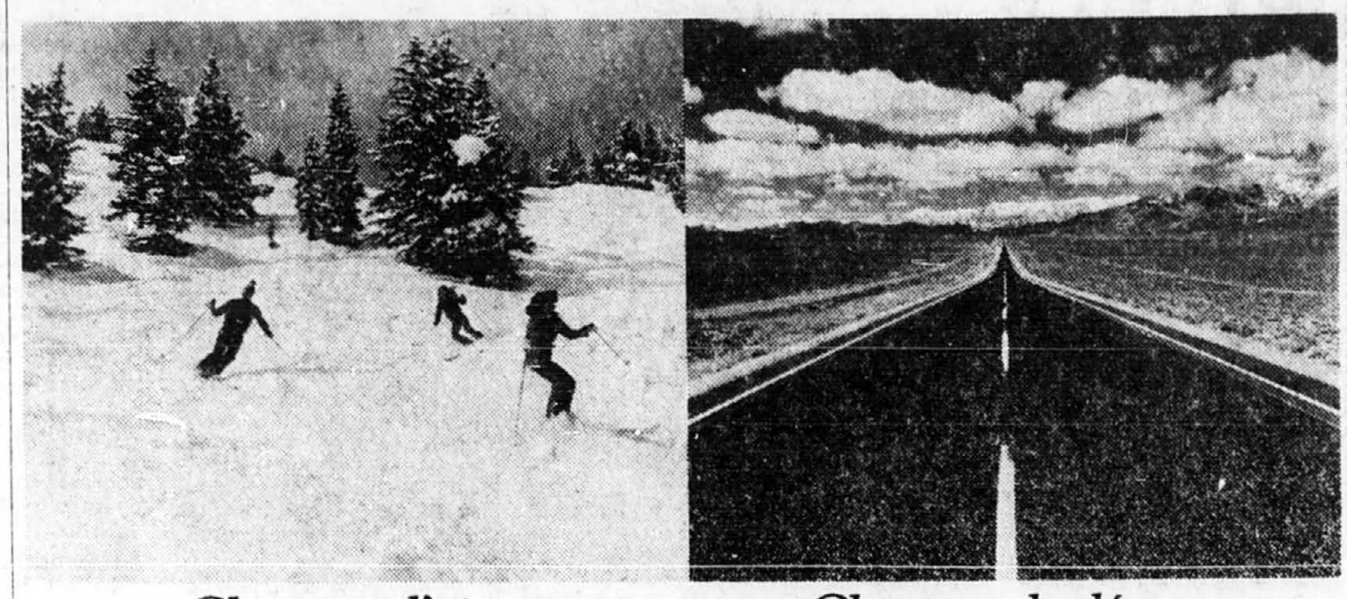
Croyant que ce barrage, dont la construction doit commencer bientôt, risque de leur causer de graves problèmes, quelque 200 résidents de l'ouest de l'île Jésus ont assisté, hier soir, à une assemblée convoquée par l'Association pour la défense des droits des citoyens, dont le président est M. Louis Beaudry. Le député péquiste de Fabre, M. Michel Leduc, ainsi que le député fédéral de Laval, M. Marcel Roy, assistaient à cette réunion. Des édiles municipaux étaient également présents.

Le représentant du gouvernement provincial, M. Gaston Couillard, directeur du Service de l'amélioration-restauration du milieu aquatique, a répondu aux questions des citoyens. Il a également présenté un diaporama sur ce sujet.

Les questions de l'organisme qui représente les riverains portaient sur les risques accrus d'inondation, les glaces (embâcles et dérive) et les solutions de rechange.

M. Couillard a profité de l'occasion pour lire à l'assemblée un résumé de la lettre envoyée par le ministère de l'Environnement à leurs représentants et à la MRC de Laval.

Hertz vous propose "Le week-end abordable" à 19,96 $ PAR JOUR.



Changez d'air...

Si la petite routine des week-ends à la maison vous ennuie, qu'attendez-vous pour la changer?

Profitez du nouveau programme "Le week-end abordable" de Hertz... et voyez vos week-ends changer du tout au tout.

Quittez la ville dans une nouvelle Ford étincelante ou toute autre bonne voiture de Hertz. Et puisque notre tarif quotidien comprend un kilométrage illimité, pourquoi n'iriez-vous pas faire du ski?... Ou visiter les copains?... Ou tout simplement dévorer la route à votre gré?

Changez de décor...

"Le week-end abordable," un nouveau programme de Hertz pour ceux et celles qui trouvent leurs week-ends ennuyants et qui ne demandent pas mieux que de changer d'avis!

Offert à La Baie, 1475 rue Aylmer, 842-8537. Également offert à l'aéroport. Certaines conditions ou restrictions s'ajoutent. Pour plus de détails sur ce programme et les autres plans "Abordables," appelez Hertz au 1-800-268-1311.

Hertz®

Le choix #1 pour louer une voiture.

Hertz: Location de Ford et autres bonnes marques.

PLUS BAS PRIX

ÉLECTROHOME — QUASAR — ZENITH — M.T.C. — CITIZEN

Quasar

COULEUR à partir de $267.

100% TRANSISTORISÉ
AJUSTEMENT AUTOMATIQUE DE VOS COULEURS
ENTRÉE DIRECTE POUR LE CABLE

GARANTIE 3 ANS

VIDÉO NEC — Quasar — Zenith — VIDÉO à partir de $459

marantz — PIONEER — «SYSTEME de SON» ALTEC TDK

40 WATTS — Récepteur de luxe Pioneer am / fm / stéréo • Table tournante à entraînement par courroie • 2 haut-parleurs de qualité — $335.

MAGNÉTOCASSETTE à partir de $95.

TABLE TOURNANTE entraînement par courroie $65.

60 WATTS — NIKKO (audio) Récepteur AM / FM / STÉREO $175.

MIXER à partir de $97.

NIKKO (audio) — BXELL-1460 — 90 WATTS — Récepteur stéréo am / fm, puissance de 90 watts RMS total • Table tournante magnétique, 1re qualité • 2 haut-parleurs, 2 woofer 8 po. — 1 tweeter — 1 midrange — $590.

Certains modèles peuvent être démo. ou discontinués avec ou sans garantie. Valable 2 jours ou jusqu'à épuisement des stocks. Les photos peuvent différer des modèles en vente.

ACHETEZ DIRECTEMENT DE NOS ENTREPÔTS
116402 Canada Inc.

LE ROI DE LA RADIO 82

MONTRÉAL 760 est ST-ZOTIQUE

INSTITUTRICE POIGNARDÉE

L'ami de la victime est retrouvé pendu chez lui

■ Les enquêteurs de la section de Crimes contre la personne de la police de la CUM n'ont mis que quelques heures hier à résourdre le meurtre d'une femme de 41 ans, dont le cadavre avait été découvert vers 7 h 30 hier matin

RAYMOND GERVAIS

dans une automobile de marque Honda, stationnée rue Saint-Hubert au nord de Maisonneuve, plus précisément à l'arrière du terminus Voyageur.

La victime du dixième meurtre de l'année, une institutrice, Mme Pauline Gagnon Gaier, a été poignardée à plusieurs reprises notamment au visage et au cou.

L'enquête dans cette affaire avait été confiée aux sergents-détectives Bernard Lirette et Maurice Chartrand. Ces derniers ont interrogé plusieurs personnes au cours de l'avant-midi et leurs soupçons se sont portés sur un ami de la victime qu'ils ont finalement retrouvé hier après-midi, pendu à l'intérieur de son domicile, l'appartement 306 du 3685 de la rue Berri à Montréal.

La police n'a pas voulu révéler l'identité du meurtrier, précisant seulement que les deux personnes n'étaient pas connues des policiers et que c'était l'aboutissement malheureux d'une querelle entre amis.

Aucune trace de violence

Par ailleurs, l'autopsie pratiquée hier sur le cadavre d'une jeune fille âgée entre 15 et 20 ans, dont le corps avait été découvert mardi vers 22 heures sur un terrain de stationnement du 6275 de la rue Durocher à Outremont, n'a révélée aucune trace de violence.

Des analyses plus poussées sur le corps de la victime doivent être effectuées demain, afin de déterminer si la jeune femme n'aurait pas succombée à une surdose de stupéfiants. L'identitée de la victime n'a été dévoilée.

Une collision navale fait 16 morts

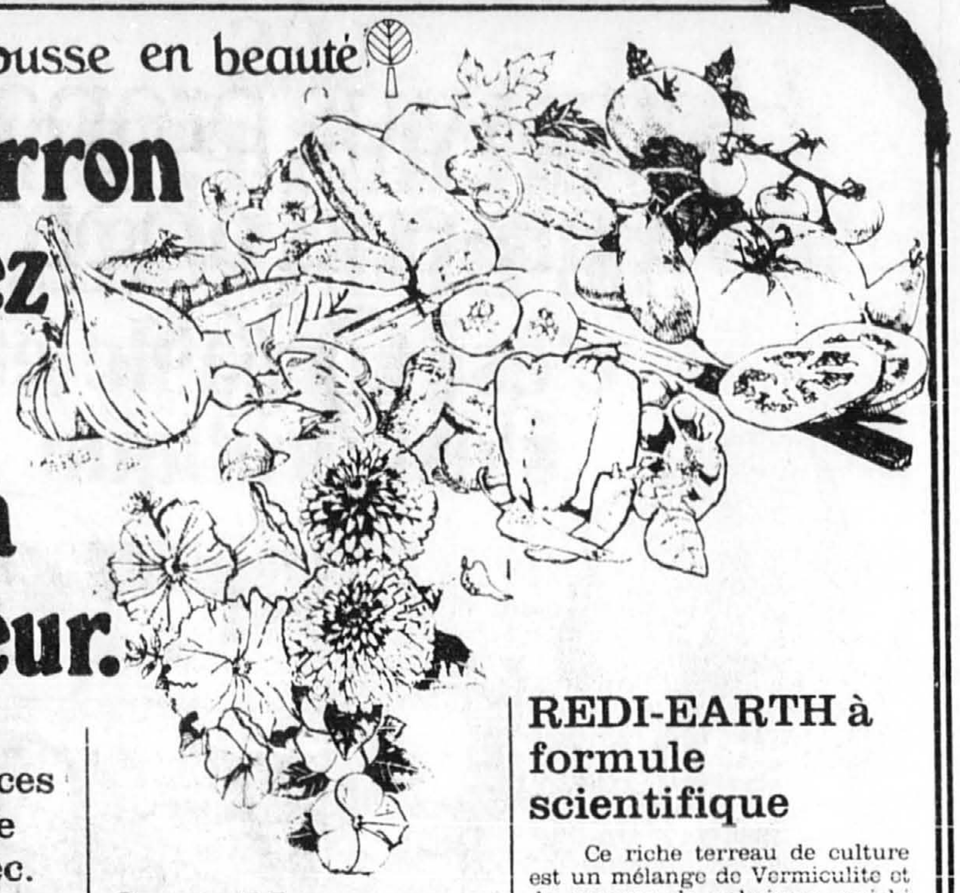
■ SHIOGAMA (AFP) — Treize pêcheurs japonais ont péri noyés et trois autres sont portés disparus après que leur chalutier eût sombré mardi dans la mer de Bering, au large des Iles Aléoutiennes, à la suite d'une collision avec un autre bateau japonais.

Huit autres pêcheurs qui se trouvaient à bord du premier chalutier, le Kyowa Maru 11, ont pu être recueillis.

Selon les responsables de la sécurite maritime, tout l'équipage du second chalutier, le Anyo Maru 15, qui comprenait également 24 hommes, est sauf.

Pour qu'ça pousse en beauté

Avec Perron préparez votre jardin à l'intérieur.



Le plus grand choix de semences de légumes et de fleurs au Québec.

— de l'asperge au zucchini
— et de l'alyssum au zinnia

En débutant maintenant l'ensemencement de vos légumes et fleurs, ils seront prêts à être plantés à l'extérieur, au printemps. Avec l'inflation vous économiserez énormément.

Un placement de 20$ de semences peut devenir 400$ de frais et savoureux légumes tout l'été et des conserves pour l'hiver.

Le jardinage est maintenant devenu une détente qui vous procurera de très grandes satisfactions.

Serre Merrygro

Pour une croissance rapide pour toutes sortes de semences, boutures et bulbes.
COMPACTE: se place sur le rebord d'une fenêtre
ATTRAYANTE: fabriquée d'un rigide plastique vert
PRATIQUE: s'ajuste à 4, 8, 16 ou 24 sections indépendantes pour accommoder tous les genres de semis

10,99$ ch.

Combiné plateau et pots de tourbe fertil.

Plateau de plastique rigide de 11" x 21" contenant 36 pots de tourbe 2¼" carrés, 100% biodégradable. Repiquez le tout. Plateau réutilisable.

3,99$

REDI-EARTH à formule scientifique

Ce riche terreau de culture est un mélange de Vermiculite et de mousse de sphaigne enrichi d'engrais formulés de façon précise. Il est léger, ne contient aucune semence de mauvaises herbes et n'exige aucune stérilisation s'emploie tel quel ou mélangé à la terre pour plates-bandes, potagers, boîtes à fleurs, plantes d'intérieur ou semis.

Sac 4 pintes 1,50$ — Sac de ½ minot 4,10$ — Sac de 3 pi cu. 13,25$

Pots de tourbe

Vos fleurs et vos légumes pousseront mieux et plus rapidement dans les pots de tourbe car ils conservent mieux l'humidité et la mousse contient des éléments nutritifs absorbés par la plante. Ne retirez pas du pot pour la transplantation. Le pot se désagrège rapidement dans la terre et la plante s'enracine rapidement.

Livraison 3,00 $ Montréal métropolitain

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval

332-3610

w.h. perron

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI DE 9h. à 17h.

AMERICAN EXPRESS — VISA — MasterCard

LE REER PORTEFEUILLE

LE DÉPÔT À TERME (intérêts annuels simples)

11¾%* POUR 7 ANS

ET 6 FAÇONS DE FAIRE ENCORE MIEUX!

1. LE DÉPÔT À TERME (intérêts annuels simples)
2. LE DÉPÔT À TERME (intérêts annuels composés)
3. LE REER COMPTE D'ÉPARGNE
4. LE FONDS D'OBLIGATIONS ET DE DÉBENTURES
5. LE FONDS HYPOTHÉCAIRE
6. LE FONDS D'ACTIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES
7. LE FONDS D'ACTIONS DE SOCIÉTÉS DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

1 2 3 4 5 6 7 FAÇONS DE PROGRESSER AVEC 1 REER.

Trust Royal
Ce qui compte, c'est de progresser.

Bureaux à:
Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Saguenay/Lac St-Jean et Rimouski
17 bureaux pour mieux vous servir dans la région de Montréal.
Pour renseignements appelez 876-2525.

* Taux à être confirmé

AU CANADA POUR VOS PRODUITS ÉLECTRONIQUES

RADIO de MARCHE

RADIO AM avec écouteurs $9.50 — RADIO AM / FM avec écouteurs $18.75

RADIO AM / FM cassettes stéréo avec écouteurs $58.90

EMERSON Radio AM / FM cassettes-enregistreuse incluant TV noir et blanc 4½" fonctionne AC / DC $275.

EMERSON
- AM / FM stéréo
- Cassettes-enregistreuse
- Égalisateur 5 bandes
- Entrée pour table tournante
- Haut-parleurs détachables
- Capacité de cassette métal

PRIX $466.: $400. **$295.**

AM / FM avec enregistreuse AC / DC SUPER DEAL $45.

STÉRÉO Portatif AM / FM avec enregistreuse AC-DC $85.

ZENITH
14" ZENITH
20" ZENITH
26" ZENITH
105 CANAUX
avec télécommande

NOS PRIX DÉFIENT TOUTE COMPÉTITION

RADIO D'AUTO INSTALLATION DISPONIBLE

EXPLOSION — AJOUTEZ à votre radio, cet ampli de 40 watts $28.50

AUDIOVOX — Radio AM / FM / CASSETTE — auto-inversion et bouton-poussoirs

HAUT-PARLEUR modèle à partir de $8.50

CONCORD PIONEER

RADIO AM / FM / MPX modèle à partir de $35.

BOOSTER ÉGALISATEUR modèle à partir de $35.

FOUR MICRO-ONDES

Quasar — QUASAR GARANTIE 5 ANS

FOUR à partir de $397.

LIQUIDATION de HAUT-PARLEURS et ÉTAGÈRES

100 WATTS — SUPER DEAL
- Haut-parleurs 8"
- 1 tweeter
- 1 midrange
- 100 watts la pr.

$45. ch.

150 WATTS — SUPER DEAL
- 1 haut-parleur de 15"
- 1 tweeter
- 2 midrange
- 1 contrôle de fréquences double
- 150 watts la paire.

$99. ch.

Grand choix D'ÉTAGÈRES «VITRÉES» modèle à partir de $39. ch.

Les cartouches ne sont pas nécessairement comprises avec toutes les tables-tournantes.

LAVAL 48 boul. des LAURENTIDES

LE ROI DE LA RADIO 82

ACHETEZ DIRECTEMENT DE NOS ENTREPÔTS

116402 Canada Inc.

LIQUIDATION
VÊTEMENTS DE SKI DE FOND

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

ÉPARGNEZ de 40% à 75%



- ANORAK
- KNICKERS
- ENSEMBLES 2 PIÈCES
- VESTE POPELINE
- GUÊTRES
- BAS • GANTS
- SALOPETTES DE SKI ALPIN

DISPONIBLES DANS TOUTES LES TAILLES, COULEURS ET TISSUS
GRAND CHOIX DE 30 MODÈLES!
HOMMES - FEMMES - ENFANTS

Marque reconnue du skieur

9600 rue Meilleur, suite 920
lun. au ven. 9h à 17h samedi - 8h à 15h
381-8076

SPÉCIAL

COMPLETS (3 pièces) pour la saison printemps — été 1984 polyester et laine et 100% laine	Spécial $129 2 pour $250
COMPLETS (3 pièces) pour la saison printemps — été 1984 100% laine Unis — rayés — pick'n pick	Spécial $169 2 pour $300
VESTONS sport pour la saison printemps — été 1984 Polyester et laine — tweed — chevron — pied de poule	Spécial $59 2 pour $100
PANTALONS Pierre Cardin Cacharel Polyester — Polyester et laine — 100% laine	Spécial $35 3 pour $100

RETOUCHES GRATUITES

Morrie Gold

385, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST
PRÈS BLEURY
MASTERCARD — VISA — AMERICAN EXPRESS

SONDAGE GALLUP

La majorité des électeurs canadiens voient d'un bon oeil le Parti conservateur

La majorité des Canadiens (57 p. cent) croient que l'électorat voit d'un oeil favorable le Parti progressiste conservateur à Ottawa. Il y en a la moitié moins (29 p. cent) à penser que le Parti libéral du Canada est favorisé par l'électorat et il y en a encore moins (14 p. cent) qui pensent que le NPD pourrait être favorisé.

La question posée était la suivante :

« En omettant votre opinion personnelle, croyez-vous que la plupart des gens au Canada conservent une opinion favorable du parti fédéral (libéral/progressiste-Conservateur/nouveau parti démocratique), ou vous ne le croyez pas ? »

Voici le résultat de l'ensemble :

	Parti libéral	Parti Prog.-Conser	NPD
La plupart des gens ont une opinion favorable :			
Oui	29%	57%	14%
non	63%	25%	62%
Sans opinion	8%	18%	25%

Lorsque les résultats sont examinés pour divers sous-ensembles on constate que les deux-tiers des gens de la Colombie-Britannique, des hommes et des gens ayant une formation universitaire sont d'avis que la majorité des Canadiens favorisent le Parti progressiste-conservateur. À peine 50 p. cent des partisans des libéraux estiment que leur parti est bien vu de l'électorat; seulement 40 p. cent des partisans du NPD ont la même opinion au sujet de leur propre parti.

Voici en détail les résultats dans divers sous-ensembles :

Pourcentage des gens estimant que l'électorat a une opinion favorable au :

	Parti libéral	Parti Prog.-Conser	NPD
Dans l'ensemble du pays	29%	57%	17%
Sous-ensembles selon les régions :			
Atlantique	30%	55%	17%
Québec	41%	51%	9%
Ontario	27%	59%	16%
Prairies	20%	61%	12%
Colombie-Britannique	17%	63%	15%
Selon l'âge :			
De 18 à 29 ans	29%	54%	15%
De 30 à 49 ans	26%	61%	15%
50 ans et plus	31%	56%	10%
Selon le sexe :			
Hommes	26%	64%	14%
Femmes	31%	51%	13%
Selon la scolarité :			
Formation primaire	40%	52%	13%
Formation secondaire	28%	57%	14%
Formation universitaire	17%	64%	11%
Selon les tendances politiques :			
Libéraux	50%	42%	8%
Conservateurs	16%	80%	12%
Néo-démocrates	28%	45%	40%
Autres	27%	40%	11%

Les résultats du sondage sont fondés sur 1 052 interviews, à domicile, de personnes de 18 ans et plus, en janvier. Un échantillon de cette ampleur comporte une marge d'erreur ne dépassant pas 4 p. cent 19 fois sur 20.

SI ELLE NE S'APPLIQUE PAS AUX DÉCISIONS DU CABINET

La Charte perdrait toute utilité

OTTAWA (PC) — La Charte des droits perdrait toute utilité si la Cour suprême devait statuer qu'elle ne s'applique pas aux décisions du Cabinet.

C'est ce qu'a soutenu, hier, Me Gordon Hendrerson, quelques minutes avant que la Cour suprême du Canada ne prenne en délibéré l'appel d'une coalition de groupes pacifistes et syndicaux qui veulent faire déclarer inconstitutionnels les essais des missiles Cruise en territoire canadien.

Pour Me Henderson, qui représente la coalition regroupée autour d'« Operation Dismantle », il serait fort dangeureux de placer les décisions de l'exécutif au-dessus de la constitution, ainsi que le voudrait le gouvernement fédéral.

La veille, le procureur du gouvernement fédéral, Me Ian Binnie, avait soutenu que la Charte des droits ne s'appliquait tout simplement pas aux décisions du Cabinet, qui sont prises en vertu du principe de la « prérogative de la Couronne ».

Pour Me Henderson, une telle interprétation viderait la Charte de sa fonction première, qui est de protéger la minorité contre les abus de la majorité.

« Nous avons inscrit un principe anti-majoritaire dans la Constitution et il limite les pouvoirs du Parlement, il limite les pouvoirs de l'exécutif et il limite la prérogative de la Couronne », a-t-il soutenu dans sa réplique.

Exceptions

La question que doivent se poser les tribunaux est de savoir si l'action qui est devant eux est compatible avec la Charte. « Tout le reste n'a pas d'importance. Si une action est incompatible avec la Charte, c'est la Charte qui s'applique, il n'y a pas d'exceptions », a soutenu Me Henderson.

Pour sa part, Me Binnie a terminé sa présentation de la veille en s'attardant sur le véritable sens de l'article 7 de la Charte qui garantit le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne.

Selon lui, ces garanties sont essentiellement d'ordre juridique et ne sauraient s'appliquer à tous les cas où une personne croit que sa sécurité est menacée.

C'est en se fondant sur cet article de la Charte que la coalition pacifiste affirme que le droit à la sécurité de la personne pourrait être violé par les essais du Cruise qui, entre autres, feraient du Canada une cible plus susceptible d'être attaquée par un ennemi.

Selon Me Binnie, les tribunaux n'ont pas à se pencher sur de telles questions qui ne sont pas justiciables.

Plus loin dans son intervention, cependant, Me Binnie devait indiquer qu'il pourrait être dangeureux pour la sécurité nationale de révéler publiquement au cours d'un procès des informations ou même des secrets de nature militaire.

« Les documents des appelants parlent d'un système de lancement des missiles à la première alerte. Produire de telles informations devant un tribunal pourrait, en soi, être préjudiciable à la sécurité nationale », a soutenu Me Binnie.

Cette attitude n'a pas semblé plaire au juge Willard Estey, qui a demandé à Me Binnie pourquoi il avait changé d'approche, et que c'était une chose de prétendre que la question n'était pas justiciable et une autre de dire qu'il serait contraire à la sécurité nationale et à l'intérêt public de se pencher sur la question.

Quant à Me Henderson, il a soutenu que les tribunaux ne devraient pas reculer devant une cause tout simplement parce qu'il serait difficile d'y présenter des éléments de preuve.

Toutes les questions soulevées par les essais du Cruise sont des questions de faits. Si le gouvernement a cru bon de faire des études sur les effets possibles des essais du Cruise sur l'environnement, il n'est certainement pas dangeureux pour la Cour d'en prendre connaissance.

Le Devoir étudie toujours

(PC) — Les dirigeants du quotidien Le Devoir étudiaient, hier en fin de journée, la recommandation de leurs avocats quant à la mise en demeure provenant du chef du cabinet du premier ministre Lévesque, M. Jean-Roch Boivin.

Le directeur du journal, M. Jean-Louis Roy, a déclaré en entrevue téléphonique qu'il réservait la primeur de sa décision aux lecteurs du Devoir, demain ou vendredi.

« Nous avons reçu la recommandation de nos avocats et je l'accepte » a ajouté laconiquement M. Roy.

M. Jean-Roch Boivin sommait mardi Le Devoir de se rétracter quant aux propos libelleux ainsi qu'aux insinuations et accusations publiées les 8 et 9 février. Le Devoir révélait qu'un rapport d'enquête remis au ministère de la Justice recommandait d'étudier la possibilité de porter des accusations pour abus de confiance contre M. Boivin.

Alarme au Parlement

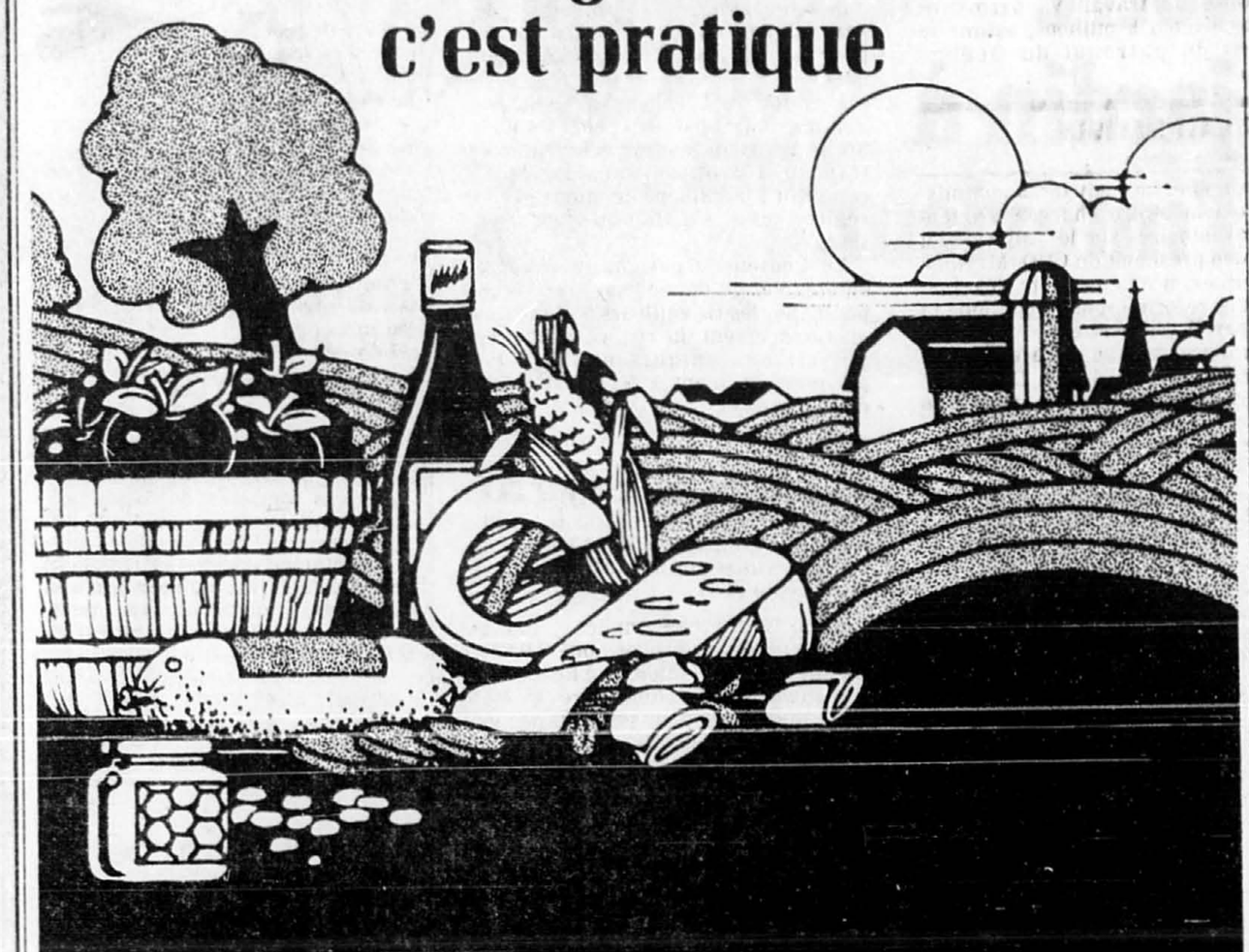
OTTAWA (PC) — Un court-circuit dans un panneau d'alerte contre les incendies a provoqué hier une évacuation temporaire du lobby de l'édifice principal du parlement.

Le sergent d'armes Gus Cloutier a dit que le panneau indiquait un incendie dans la tour de la paix, un endroit favori des touristes, mais qu'il s'agissait d'une fausse alerte.

Les pompiers de la capitale sont accourus sur la colline parlementaire en un temps record pour arriver face à face avec les députés conservateurs éberlués réunis dans une salle voisine du lobby en prévision de la présentation du budget Lalonde.

La sirène a été réduite au silence une fois que les agents de sécurité du parlement se furent assurés qu'il n'y avait pas d'incendie dans la tour de la paix.

LES MARCHÉS PUBLICS LE DIMANCHE... c'est agréable et c'est pratique



Les Québécois ont toujours aimé se retrouver dans l'atmosphère un peu spéciale des marchés publics.

Depuis 1979, cette tradition renaît chez nous pour répondre aux nouveaux besoins des consommateurs.

Les gens qui viennent au marché public de leur voisinage ont bien des raisons de le faire. Ils aiment rencontrer les jardiniers maraîchers et visiter les boutiques des spécialistes. Ils préfèrent la vie qu'on retrouve sur la place du marché; comme dans le temps . . .

Au moins 30% d'entre eux viennent au marché le dimanche parce que ça leur convient davantage ou simplement parce que c'est bien pratique quand il y a un imprévu. Certains autres viennent nous visiter le dimanche parce qu'ils aiment bien prendre leur temps pour faire le tour du marché.

RÉCEMMENT, QUAND NOUS AVONS POSÉ LA QUESTION DANS UN SONDAGE, PLUS DE 80% DES GENS ONT INDIQUÉ QU'ILS SOUHAITAIENT QUE LES MARCHÉS PUBLICS RESTENT OUVERT LE DIMANCHE PARCE QUE C'EST AGRÉABLE ET PRATIQUE.

L'ASSOCIATION DES MARCHÉS PUBLICS DU QUÉBEC DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PERMETTRE AUX MARCHÉS PUBLICS DE RESTER OUVERT LE DIMANCHE.

C'est important pour la survie de notre industrie et c'est un service très apprécié des consommateurs.

ASSOCIATION DES MARCHÉS PUBLICS DU QUÉBEC.



PRINTEMPS 84:
LA VOGUE DU SERPENT

Toute l'élégance et l'allure printanière se retrouvent dans les accessoires en peau de serpent – superbement chatoyants et brillants. Ces magnifiques sacs à main, exclusifs à H.R. sont sans doute le meilleur achat de la saison.

Trois styles à bandoulière, agrémentés d'une large courroie et d'une garniture en chevreau. Ces ravissants sacs en peau de serpent sont disponibles dans une fascinante variété de couleurs, allant des teintes brillantes aux pastels iridescents et aux neutres. Venez choisir le vôtre pour seulement 89$

HOLT RENFREW

Utilisez votre carte H.R.

Sherbrooke et de la Montagne • Fairview • Rockland • Place Ville Marie
rue Sherbrooke ouvert, les jeudis et vendredis, jusqu'à 21 h.

HOLT RENFREW

RÉGIME D'INDEMNISATION DES ACCIDENTÉS

Le CPQ conteste les données de Fréchette

QUÉBEC (PC) — On ne peut pas prétendre, comme le ministre Raynald Fréchette le fait, que la réforme du régime d'indemnisation des accidentés du travail va permettre d'économiser $18 millions, estime le Conseil du patronat du Québec (CPQ).

NORMAN DELISLE
de la Presse canadienne

Témoignant hier devant la commission parlementaire chargée d'entendre les mémoires sur le projet de loi 42, le vice-président du CPQ, M. Ghislain Dufour, a mis en doute l'évaluation de la réforme rendue publique la veille par M. Fréchette.

« L'analyse du ministre est une analyse incomplète, a dit M. Dufour. Il suffit de prendre tous les articles du projet de loi pour réaliser que plusieurs d'entre eux appellent des coûts, » a dit M. Dufour.

Par exemple, il a cité tous les frais relatifs à la réadaptation des accidentés et qui pourraient croître de $10 millions ou de $100 millions en vertu du nouveau projet de loi.

De même, le projet de loi prévoit que la Commission de santé et de sécurité du travail (CSST) devra redéfinir la notion de maladie professionnelle. « Si on décide qu'à peu près tout est devenu une maladie professionnelle, combien cela va-t-il coûter en frais additionnels ? $5 millions, $10 millions, $100 millions? », s'est demandé M. Dufour.

Le vice-président du Conseil du patronat a rappelé que ce sont uniquement les employeurs qui ont à défrayer le coût du régime d'indemnisation, soit un budget de $945 millions en 1982, dernière année pour laquelle les chiffres sont disponibles.

Le ministre Fréchette a rendu public mardi des données selon lesquelles le nouveau régime d'indemnisation qu'il propose dans la loi 42 coûterait $18 millions de moins que le régime actuel s'il était en vigueur en 1984.

Le Conseil du patronat a suggéré également qu'on envisage de faire participer les travailleurs eux-mêmes au financement du régime et que ce ne soit pas uniquement les employeurs qui aient à en subir le fardeau financier.

FTQ

De son côté, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) espère que la loi sera adoptée dans les meilleurs délais même si elle trouve qu'elle contient des dispositions « inacceptables ».

Aussi, la centrale syndicale, par la bouche de son président Louis Laberge, suggère que la nouvelle loi instaure « un véritable régime de remplacement du revenu pour les victimes de lésions professionnelles ».

Plusieurs aspects du projet de loi 42 sont « odieux », estime la FTQ. C'est le cas de « l'incitation au retour au travail » pour le travailleur accidenté, tel que suggéré par les articles 75 et suivants du projet de loi, a plaidé M. Laberge.

Mais c'est surtout le cas de l'article en vertu duquel l'indemnitéd'un accidenté sera réduite après trois ans du montant égal au revenu net qu'il « pourrait tirer d'un nouvel emploi ».

« C'est la négation absolue du principe du remplacement du revenu, et c'est une proposition que la FTQ entend combattre de toutes ses forces », a dit M. Laberge.

Fréchette

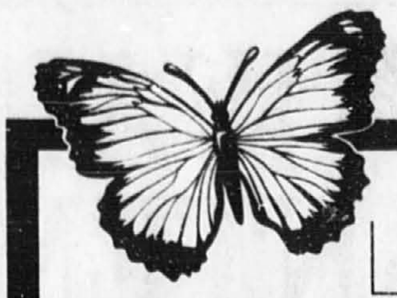
Pour sa part, le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, a indiqué déjà dans quels sens pourraient aller certains amendements qu'il apportera éventuellement à son projet de loi.

Le ministre a souligné que plusieurs organismes, sinon tous, avaient déjà formulé le désir que soit instauré un processus d'appel des décisions de la CSST qui soit complètement externe à l'organisme.

L'opposition libérale, par la bouche du député de Viau, William Cusano, avait dénoncé mardi le fait que le nouveau projet de loi avait remplacé le mécanisme d'appel par un processus de « reconsidération administrative » des décisions.

Selon M. Fréchette, « un consensus est en train de se créer » autour de cette question et il semble évident que le gouvernement va modifier le projet de loi dans le sens désiré.





LE SUR MESURE

pour votre plus beau costume

345$

et plus...

Toute nouvelle collection de tissus printemps été.

VISITEZ NOTRE NOUVEAU MAGASIN DES TERRASSES, NIVEAU ROUGE, ENTRÉE BOULEVARD MAISONNEUVE.

ARMAND BOUDRIAS

6818, RUE ST-HUBERT, 273-2851 LES TERRASSES, ENTRÉE MAISONNEUVE PLACE BONAVENTURE PROMENADES ST-BRUNO PLACE QUÉBEC

CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

SOUS-COMITÉ SUR LES PLUIES ACIDES DU COMITÉ PERMANENT DES PÊCHES ET DES FORÊTS

Le Sous-comité sur les pluies acides du Comité permanent des pêches et des forêts prévoit tenir des séances publiques, le vendredi 16 mars 1984, à 9 h 30 du matin, à l'Auberge des Gouverneurs, Place Haute-Ville, à Québec, en vue de poursuivre l'étude et faire rapport sur les pluies acides.

Les individus et les organismes sont invités à faire parvenir leurs opinions par écrit, ou faire par de leur demande de comparaître, au greffier du Sous-comité, dans le plus bref délai possible, au plus tard le jeudi 8 mars 1984.

Les témoins invités à comparaître devant le Sous-comité seront choisis parmi ceux qui auront fait parvenir leurs opinions par écrit ou fait part de leur demande de comparaître.

Les mémoires peuvent être soumis en anglais, en français ou dans les deux langues officielles.

Il est recommandé que les mémoires soient dactylographiés sur du papier de 22cm par 28cm avec marges respectives de 2cm et 3cm.

La distribution publique de tout mémoire est laissée à la discrétion du Sous-comité, sauf sur demande expresse.

Tout mémoire, toute correspondance ou toute demande de renseignements devra être envoyé au:

Greffier,
Sous-comité sur les pluies acides du
Comité permanent des pêches et des forêts,
Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.
K1A 0A6
Tél: (613) 992-3150

Président

Ronald A. Irwin, député,
Sault Sainte-Marie, Ont.

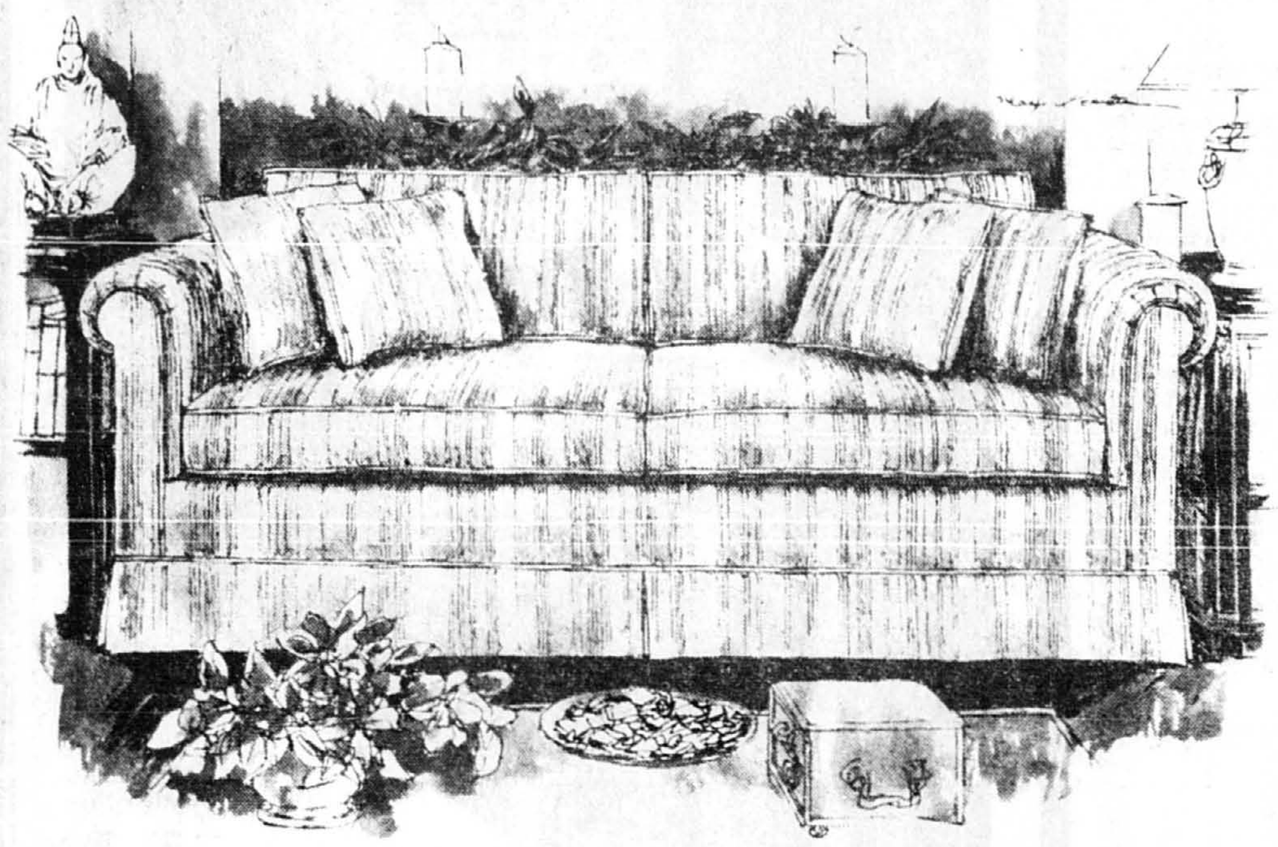
Membres

Derek Blackburn, député, Brant, (Ont.)
Coline Campbell, député, South West Nova, (N.-É.)
Bob Corbett, député, Fundy-Royal, (N.-B.)
Alexandre Cyr, député, Gaspé, (Qué.)
Stan Darling, député, Parry Sound-Muskoka, (Ont.)
Denis Éthier, député, Glengarry-Prescott-Russell, (Ont.)
Hon. John A. Fraser, député, Vancouver-Sud, (C.-B.)
Pierre Gimaïel, député, Lac Saint-Jean, (Qué.)

FESTIVAL DU PRINTEMPS CHEZ FRASER

ÉPARGNEZ JUSQU'À 25%

sur notre solde de canapés, causeuses et fauteuils



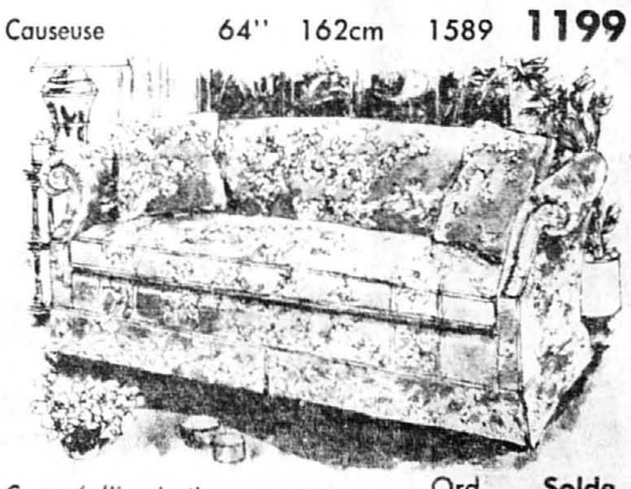
Devenez décorateur

Choisissez le tissu, la texture et les teintes que vous désirez parmi plus de 300 échantillons, tous traités contre les taches. Choisissez le style, les dimensions, etc. parmi nos nombreux modèles de canapés, fauteuils et causeuses fabriqués par nos artisans réputés. Consultez, si vous le désirez, nos conseillers en décoration intérieure.

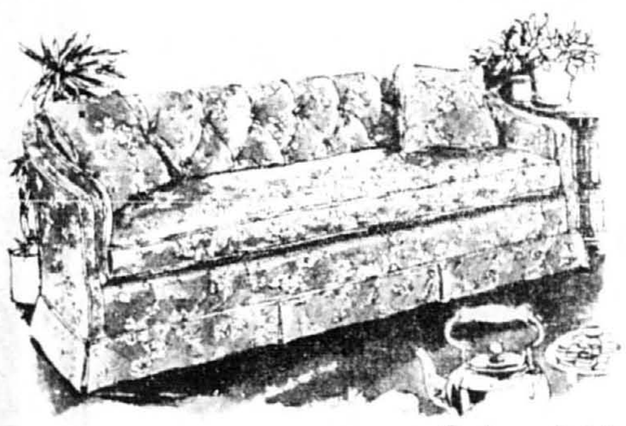
Optez pour la qualité et le confort Fraser

Nos meubles sont fabriqués avec des ressorts à boudins très confortables fixés à la main, en 8 points, à un cadre en bois franc séché au four, assemblé avec des cales d'angle collées et vissées, et NON PAS AVEC DES AGRAFES, comme dans le cas des meubles de qualité et de prix inférieurs.

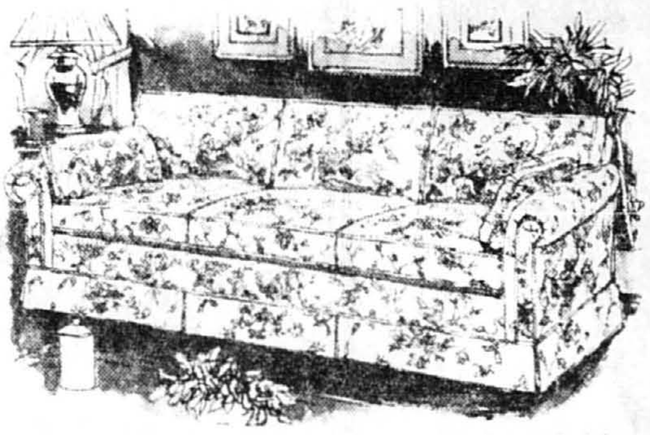
			Ord.	Solde
Canapé style Lawson	80''	203cm	1789	**1399**
Causeuse	64''	162cm	1589	**1199**



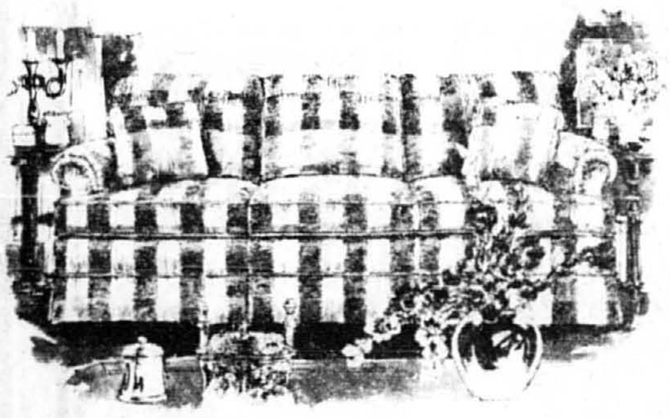
			Ord.	Solde
Canapé d'inspiration Chippendale	84''	213cm	1789	**1399**
Causeuse	64''	162cm	1589	**1199**



			Ord.	Solde
Canapé à dossier capitonné	80''	203cm	1789	**1399**
Causeuse	58''	147cm	1589	**1199**



			Ord.	Solde
Canapé style Lawson	80''	203cm	1789	**1399**
Causeuse	60''	152cm	1589	**1199**



			Ord.	Solde
Canapé à appuie-bras arrondis et dossier à coussins libres	85''	215cm	2259	**1699**
Causeuse	60''	152cm	1995	**1399**



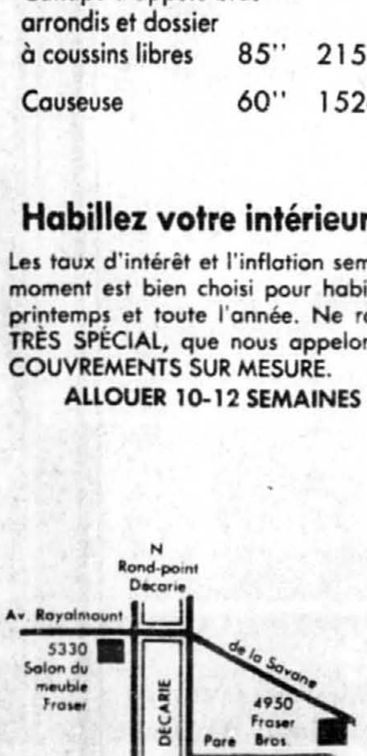
			Ord.	Solde
Canapé contemporain à appuie-bras arrondis	87''	220cm	2189	**1699**
Causeuse	62''	157cm	1975	**1399**

Habillez votre intérieur pour le printemps

Les taux d'intérêt et l'inflation semblent s'être stabilisés et le moment est bien choisi pour habiller votre intérieur pour le printemps et toute l'année. Ne ratez pas cet ÉVÉNEMENT TRÈS SPÉCIAL, que nous appelons notre FESTIVAL DE RE-COUVREMENTS SUR MESURE.

ALLOUER 10-12 SEMAINES POUR LA LIVRAISON

Renseignez-vous sur:
- notre plan d'échange exclusif
- nos conditions budgétaires
- notre service de décoration intérieure
- nos tapis orientaux et moquettes
- nos services avant et après vente



Fraser Bros.

Vaste stationnement gratuit

4950, rue de la Savane

Tél.: 342-0050

Ouvert 9h30 — jeudi et vendredi jusqu'à 21h — samedi jusqu'à 17h.

RESTRUCTURATION SCOLAIRE

37 comités de parents disent non à « l'hypothèse Laurin »

Au moment où le gouvernement rédige sa deuxième version du projet de loi 40, les 37 comités de parents de la Rive sud de Montréal « rejettent catégoriquement » l'hypothèse avancée par le ministre Laurin, au cours de la commission parlementaire de l'éducation, et voulant que les enseignants puissent siéger en nombre égal aux parents au conseil d'école prévu par le projet de loi 40.

Rappelant que les parents ne sont ni les employés de l'école ni syndiqués, et qu'ils restent les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, ils croient devoir être le groupe majoritaire au sein de l'école où se retrouvent tous les agents de l'éducation.

« Nous pensons que c'est par une participation majoritaire des parents au palier des décisions, où ils seront appelés à influencer les grandes orientations de l'école, que nous retrouverons des valeurs du milieu et de la famille », assure dans un communiqué Mme Thérèse Ducharme-David, présidente de la section Salaberry-Richelieu-Yamaska de la Fédération des comités de parents du Québec.

Cette section regroupe 37 comités de parents d'autant de commissions scolaires et 391 comités d'école de la frontière américaine jusqu'à Sorel.

Ces parents réitèrent leur appui aux positions de la fédération des comités de parents sur le projet de loi 40, positions voulant rendre l'école communautaire et responsable. Ils récusent l'argument en vertu duquel les parents ne veulent pas participer au conseil d'école. « Il est bien certain que tous les parents ne sont pas intéressés ou ne trouvent pas le temps de le faire, mais la participation des parents depuis 1971 prouve sans l'ombre d'un doute que des parents sont intéressés, trouvent le temps et sont prêts à participer aux futurs conseils d'école. »

Ils concluent enfin que « rapprocher les décisions de sa base ne peut que contribuer à améliorer la qualité de l'éducation ».

Les commerces juifs veulent pouvoir ouvrir le dimanche

QUÉBEC (PC) — Les commerces juifs qui ferment le samedi, jour du sabbat, devraient pouvoir ouvrir le dimanche, a soutenu le Congrès juif canadien (CJC) devant la commission parlementaire sur les heures d'affaires des établissements commerciaux.

Le mémoire présenté par le CJC souligne que la loi constitue un singulier paradoxe de droit. Elle est fondée sur le respect des valeurs religieuses mais, en fait, ne respecte que les valeurs catholiques.

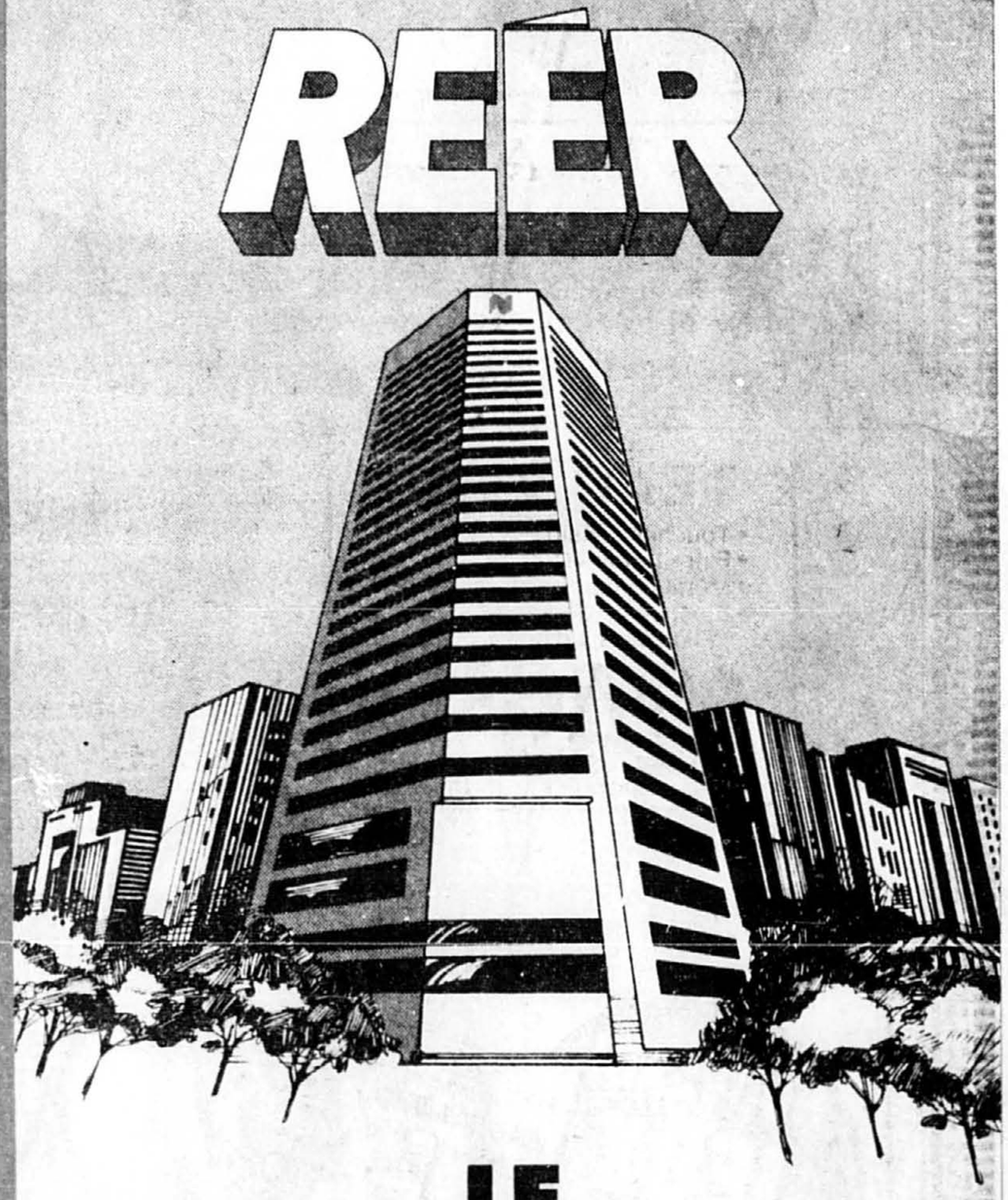
« La loi démontre son indifférence envers les vrais principes de liberté de religion, » dit le mémoire.

Le fait qu'elle pénalise un juif qui ouvre le dimanche tout en respectant sa religion, « porte une grave atteinte à la prétendue liberté de religion dont notre gouvernement se porte garant par la Charte des droits et libertés », ajoute le document.

Les commerçants juifs de stricte observance ferment leurs établissements vendredi soir avant le coucher du soleil et ne peuvent le rouvrir qu'après le coucher du soleil samedi soir.

Ils se trouvent, dit le mémoire, « dans une situation qui, selon nos informations, peut leur faire perdre environ un tiers de leurs ventes s'ils ne peuvent ouvrir le dimanche ».

REÉR



LE REÉR-PROSPÉRITÉ: Beaucoup plus que payer moins d'impôt!

L'option-boni, exclusive à la Banque Nationale, rend nos Régimes Enregistrés d'Épargne-Retraite encore plus intéressants et parmi les plus avantageux sur le marché bancaire.

L'option-boni vous accorde un taux supérieur sur un REÉR rachetable ou non rachetable. En plus de vous faire payer moins d'impôt, tous nos REÉR à taux fixe ou variable sont reconnus pour leur souplesse et leur rendement élevé.

Venez rencontrer nos conseillers à la succursale de votre choix. Ils vous montreront comment tirer profit de cet outil-prospérité.

Date limite 29 février.

Le REÉR-prospérité, faites-en VOTRE FORCE!

PROSPÉRITÉ

VOTRE FORCE

BANQUE NATIONALE

115 MAGASINS partout près de chez vous

ATLANTIQUE

COMPOSEZ 253-8880 pour la succursale près de chez-vous

RCA ◆ LUXMAN ◆ harman/kardon ◆ SONY ◆ HITACHI ◆ FISHER ◆ PIONEER ◆ SANYO ◆ TEAC ◆ PHILIPS ◆ INTELLIVISION ◆ COMMODORE

GARANTIE*

Sur composants électroniques selon les termes et conditions mis en vigueur par les fabricants à la date d'achat.

REMBOURSEMENT*

La différence de prix si vos composants électroniques sont vendus moins cher aux mêmes conditions durant 30 jours suivant l'achat.

ÉCHANGE*

Tout élément de votre système électronique pour un modèle plus avancé durant les 30 jours suivant l'achat.

PIONEER + Technics



GARANTIE 5/10 ANS OPTIONNELLE

AMPLIFICATEUR A40
- Indicateurs de puissance LED
- Copie de bande
- 140 W total

SYNTONISATEUR F50
- Indicateurs LED
- Témoin de station accordée

MAGNÉTOCASSETTE CT50
- Fonction de recherche accélérée
- Normal CRO2 métal
- Dolby B & C
- Minuterie
- Auto renverse

140 WATTS TOTAL

$1149

SONY

$50 DE RABAIS

SONY STRVX-250
- Récepteur STRVX-250
- 40 watts RMS total
- Digital
- AM-FM stéréo
- Distorsion très faible

TABLE TOURNANTE PSLX-22
- Entraînement direct
- Cartouche magnétique
- Retour automatique

MAGNÉTOCASSETTE TCFX-25
- Filtre Dolby
- Éjection en douceur
- Métal, normal, CRO2
- Filtre Dolby

~~HAUT-PARLEURS SS-900~~
- 40 watts
- Son très clair
- Style moderne



749.99

MEUBLE OPTIONNEL

GARANTIE 5/10 ANS OPTIONNELLE

TEAC



TEAC V-350
- Touches sensibles
- Filtre Dolby «C»
- Métal normal Cr02
- Éjection en douceur
- Indicateurs à diodes

249.99

AUSSI DISPONIBLE V-400 ET V-500

NOUVEAU MODÈLE 1984

SANYO 599.99



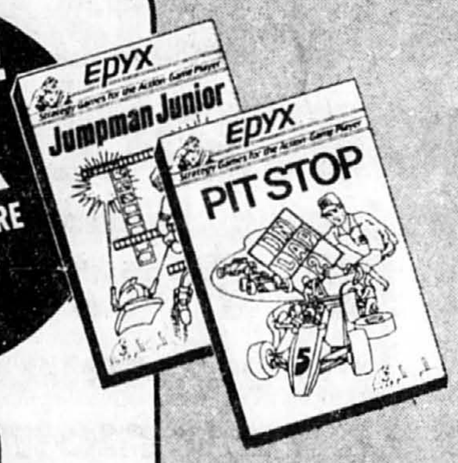
GARANTIE 2 ANS OPTIONNELLE

TÉLÉCOMMANDE INFRAROUGE



TELEFUNKEN 8300 599.99

NOUVEAU! JEUX POUR COMMODORE 64



47.99 ch. CARTOUCHE

HITACHI MT-2372

- 20 pouces • Télécommande • 105 canaux
- Cabinet de bois • Série LUMINAR 20

HITACHI

RCA

GARANTIE 5 ANS OPTIONNELLE



339.99

699.99



TÉLÉCOULEUR 14" EJR-330

SUPER SPÉCIAL

Les photos ou dessins peuvent différer des modèles en vente.

L'ENTREPÔT DE L'EST:
6060, BOUL. MÉTROPOLITAIN EST 253-8880
(sortie Lacordaire)

L'ENTREPÔT DE L'OUEST:
MAIL WEST ISLAND
(sortie boul. des Sources de la Transcanadienne) 683-1943

L'ENTREPÔT DU NORD:
CENTRE COMMERCIAL ST-MARTIN
949, BOUL. CURÉ-LABELLE 682-0550

L'ENTREPÔT DU SUD:
PLACE GREENFIELD PARK
457, BOUL. TASCHEREAU 671-4290

Jean-Paul II fera un saut à Trois-Rivières dans sa *papemobile*

■ Au cours de son voyage au Canada en septembre prochain, Jean-Paul II s'arrêtera à Cap-de-la-Madeleine, comme cela a déjà été annoncé, mais il visitera également, en *papemobile*, la ville voisine de Trois-Rivières.

JULES BÉLIVEAU

C'est le chanoine Paul Guay, coordonnateur de la visite du pape dans le diocèse de Trois-Rivières, qui a fait part officiellement de cette nouvelle, hier, au cours d'une conférence de presse. Les Trifluviens savaient déjà depuis novembre dernier que Jean-Paul II célébrerait une messe au sanctuaire marial de Notre-Dame-du-Cap, mais personne ne savait si le Saint-Père allait « faire un crochet » jusque dans leur ville.

Le programme de la visite papale dans la région de Trois-Rivières prévoit que Jean-Paul II arrivera à Cap-de-la-Madeleine à 14 h 30 dans l'après-midi du lundi 10 septembre. Le train spécial à bord duquel le pape aura voyagé depuis Sainte-Anne-de-Beaupré devrait emprunter pour les derniers kilomètres du parcours, après entente avec Via Rail, une ancienne voie désaffectée et remise en bon état pour la circonstance. A 14 h 45, le pape ira se recueillir quelques instants dans le petit sanctuaire bâti en 1714 et dédié à la Vierge. Et à compter de 15 heures, Jean-Paul II célébrera la messe en plein air et prononcera une homélie devant une foule pouvant atteindre 100 000 personnes.

C'est à 17 h 30 que se mettra en branle le défilé devant amener le pape dans quelques rues des quartiers populaires et du secteur historique de Trois-Rivières, qui célèbre cette année le 350e anniversaire de sa fondation. On poursuit actuellement des études afin de déterminer le parcours précis que suivra la *papemobile*. Chose certaine, aucun arrêt n'est prévu pendant ce défilé, ce qui signifie que le pape ne visitera pas la cathédrale de Trois-Rivières, contrairement à son habitude de s'arrêter dans les cathédrales des diocèses où le conduisent ses voyages. Cette particularité, soulignent les organisateurs trifluviens de la visite papale, est conforme à une demande expresse de Jean-Paul II qui souhaite rencontrer le plus de monde possible au cours de ses déplacements.

Le convoi papal quittera Trois-Rivières, à 18 h 30, à destination de la gare Windsor de Montréal, où il est prévu qu'il arrivera à 20 h 15.

INSPECTION LAITIÈRE ET ALIMENTAIRE

Selon la CUM, Québec n'a jamais fourni de raisons précises au « rapatriement »

■ Tous les élus de la Communauté urbaine de Montréal, y compris le président, étaient perplexes, hier soir, et ignoraient toujours les véritables motifs qui ont incité le gouvernement du Québec à reprendre le contrôle de l'inspection des produits laitiers. Ce rapatriement d'une juridiction que la CUM exerçait depuis 1972, et de façon impeccable, a entraîné la mise à pied de 11 vétérinaires et de 3 agronomes.

FLORIAN BERNARD

Aux conseillers qui lui ont posé des questions à ce sujet, hier au conseil, le président Pierre DesMarais II a déclaré que les intentions du gouvernement étaient connues depuis plusieurs mois, mais que des raisons précises n'ont jamais été fournies. Le ministre de l'Agriculture, Jean Garon, a parrainé le projet de loi 102 qui retire à la CUM la juridiction qu'elle exerçait en vertu d'une entente de service agréée par Québec. Le gouvernement a mis fin à cette entente, sans expliquer pourquoi.

Le président DesMarais II a dit que le service d'inspection de la CUM a opéré de façon irréprochable. C'est l'un des rares qui, a-t-il dit, « est passé à travers la CECO sans le moindre blâme ».

Les 14 spécialistes dont on a mis fin à l'emploi se cherchent du travail. Le gouvernement ne s'est aucunement engagé à les embaucher. Tout au plus s'est-il dit disposé à étudier, plus tard, s'il y aurait moyen de les intégrer dans la fonction publique provinciale. Mais il n'y a rien de formel, a souligné M. DesMarais.

M. DesMarais a reconnu que cette perte de responsabilité de l'inspection des produits laitiers a créé un certain malaise dans la population. Plusieurs personnes ont communiqué avec le service, hier, dans le but de s'assurer que les produits mis en vente et consommés dans la région métropolitaine subiraient les mêmes inspections rigoureuses que dans le passé. « Sur ce plan, a dit M. DesMarais, nous sommes persuadés que les contrôles seront efficaces et rigoureux ».

Un petit chien aux oeufs d'or!

■ Deux préposés à l'entretien de la Société protectrice canadienne des animaux (SPCA) ont reçu de la part d'un petit chien bâtard, abandonné par ses maîtres, un cadeau auquel ils ne s'attendaient pas.

Laissé aux soins de la SPCA il y a cinq ou six semaines, le petit animal a été examiné par un vétérinaire et, comme il a été déclaré en parfaite santé, on a décidé de le garder et de l'offrir pour adoption. Après avoir pris un bon repas, probablement le premier depuis plusieurs jours, le petit chien s'est soulagé l'abdomen dans sa cage. En nettoyant les cages le lendemain, un préposé à l'entretien des animaux s'est aperçu qu'un papier d'une drôle de couleur était parmi les selles de l'animal. En regardant de plus près, il a constaté qu'il s'agissait de la moitié d'un billet de $100.

Hier, un autre employé de la SPCA, qui nettoyait la cour extérieure du centre d'hébergement pour les animaux, a découvert dans des excréments la moitié manquante du précieux billet de banque. Après avoir bien lavé le billet de $100 et l'avoir collé, les deux hommes se sont rendus à la banque l'échanger et se sont séparés la somme.

La morale de cette histoire : ne pas abandonner son petit animal, surtout lorsqu'il a la mauvaise habitude de gruger tout ce qui se trouve à sa portée.

Prêt régime enregistré épargne-retraite du Trust Royal.

C'est un fait: il est parfois avantageux d'emprunter pour économiser

11 1/4%*

Assurance-vie incluse
*Taux sous réserve de confirmation

Trust Royal
Ce qui compte, c'est de progresser.

C'est simple!
Faites votre demande par téléphone
876-2745

La nouvelle collection est arrivée

990$ Le Canapé cuir 2 places

La Qualité... Le Chic... La Ligne... des Collections Italiennes !

Modèles CUIR exclusifs

(Existe également en 3 places avec fauteuil)

UNE AUBAINE!

60 SALONS SALONS CUIR EXPOSES

465 4802
GREEN FIELD PARK
Centre commercial Galerie Taschereau
831 Bd TASCHEREAU.

les professionnels du cuir tousalon

382 0564
LAVAL . 315 OUEST
Boulevard SAINT-MARTIN.

ORDINATEUR DE QUALITÉ SUPÉRIEURE COMPATIBLE AVEC APPLE M.D.

ICROCOM
Entièrement COMPATIBLE AVEC APPLE II M.D.

SYSTÈME D'ORDINATEUR 64K AVEC TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN

LE SYSTÈME COMPLET COMPREND:
- Ordinateur Microcom Master 64K, avec carte-langage incorporée. Fonctionne avec Pascal, Fortran, Logo, etc.
- 52 touches de fonction pour les commandes de base ou du disque.
- 10 touches programmables par l'utilisateur, y compris les commandes de contrôle, DOS et CPM.
- Grappes de touches numériques pour l'entrée de données numériques
- Touches à répétition automatique, N-rollover sur tout le clavier ASCII, majuscules et minuscules
- Carte de contrôle pour unité de disques couplés, avec ramise en fonction automatique
- Unité de disques 35 / 40, format Apple (M.D.), demi-piste, entrainement ultra-silencieux
- Moniteur 12" P-31, vert phosphorescent, Zenith
- Câble et carte d'interface pour imprimante Centronics en parallèle, page par page
- Imprimante par points Gemini 10X, imprimant 120 caractères / seconde, capacité d'impression graphique, jeux de caractères incorporés pour l'anglais, le français et 6 autres langues, alimentation par feuilles continues, rouleau et feuilles détachées, manuel d'utilisation détaillé.
- Imprimante à marguerite bidirectionnelle facultative
- Manette de jeu à 4 boutons gratuite
- Ventilateur gratuit, avec protection contre les variations de tension

Les caractéristiques du Microcom Master sont supérieures à celles de tout autre modèle compatible avec Apple, y compris l'original. Demandez une démonstration complète.

$1,999.

GARANTIE 12 MOIS

MODEM SUR CARTE «THE SOURCE» M.D. GRATUIT
MODEM COMPLET ET INTERFACE RS232C SUR UNE SEULE CARTE ENFICHABLE. AVEC LOGICIEL SUR DISQUETTE ET TOUS LES CÂBLES ET CONNECTEURS. «THE SOURCE» COMPRIS, UNE VALEUR DE 150$.
PRIX SPÉCIAL $249.95

SYSTÈME À DISQUES COMPLET
★ ★ 1 AN DE GARANTIE ★ ★
- Ordinateur Microcom Master 64K avec carte de langage encastrée. Fonctionne avec pascal, Fortran, Logo, etc.
- 52 clés de fonctions pour commander à disque et BASIC
- 10 clés pour programmation par l'utilisateur, incluant commande de contrôle, DOS CPM
- Grappe de clés numériques pour entrée de données numériques
- Clés de répétition automatique, clé n'rollover sur clavier complet ASCII — minuscules/majuscules
- Cartes de commande pour entrainement de disques couplés avec amorce automatique
- Entrainement à disque — piste 35-40 — format Apple — demi-piste
- Moniteur vert phosphorescent 12" P31 — Zenith
- MANUEL D'INSTRUCTIONS
- TOUS LES CÂBLES POUR INTERCONNEXION

MANETTE À 4 BOUTONS GRATUITE $1,399.

CARTE 16K AVEC CHOIX DE BANQUES, DEL ET CÂBLES DE RACCORD. $79
CARTE DE QUALITÉ S-80, ENTIÉREMET COMPATIBLE AVEC SOFTCARD. $99
CARTE 80 COLONNES POUR CP/M, PASCAL ET MAJUSCULES/MINUSCULES $99
MANETTE DE PREMIÈRE QUALITÉ À AUTO-CENTRAGE, AVEC MICROCOMMUTATEURS. $55
LIQUIDATION DE LOGICIEL SUR CASSETTE 2 JEUX SUR UNE SEULE CASSETTE. $5
ROM VIDEX INVERSE POUR VISICALC, MULTIPLAN, ETC. $19

CARTE-SYNTHÉTISEUR DE PAROLE $99
CARTE RGB 256 COULEURS $129

MONITEUR COULEUR ÉLECTROHOME RGB 12"
COULEUR EXCEPTIONNELLE SUR APPLE AVEC CARTE RGB SÉPARÉE. AUSSI POUR APPAREILS COMPATIBLES AVEC IBM.
SUPER-SOLDE $349

* DEVENEZ MEMBRE DE NOTRE CLUB D'ÉVALUATION DE LOGICIELS R & R. FAITES L'ÉVALUATION DE N'IMPORTE LEQUEL LOGICIEL À DOMICILE POUR SEULEMENT $10. L'AFFILIATION POUR UN AN COÛTE $25. CHOIX DE PLUS DE 10,000 PROGRAMMES.

OTTAWA 107, rue Collonade, Ottawa, Ontario Tél.: 727-1650
COMPUCLASSE INC. 468, Victoria, St-Lambert 465-9977
G. ARCHAMBAULT 2355, Dessaulles, St-Hyacinthe 774-4654
MICRO-ORDINATEURS 5512, Jean-Talon est 255-3799
L'ACADÉMIE DE L'ORDINATEUR 900, boul. Grignon, St-Jérôme 432-3336
IRVING LE FOU 4888, boul. des Sources, D.D.O. 683-8922

APPLE EST UNE MARQUE DEPOSÉE DE APPLE COMPUTER INC. CP/M DIGITAL RESEARCH

MICROCOM
MasterCard VISA AMERICAN EXPRESS

SIÈGE SOCIAL ET MAGASIN
2060, TRANSCANADIENNE
PRÈS DU CH. DES SOURCES
(VOIE DE SERVICE SUD)
683-4030

CENTRE-VILLE
4142, STE-CATHERINE OUEST
(EN FACE DU SQUARE WESTMOUNT)
931-0183

Contre-attaque de l'imbattable Avis

Tarifs modestes, kilométrage illimité

Nos concurrents principaux annoncent à grands frais des soldes de tarifs. Sans doute parce que ça ne roule pas fort. Chez Avis, notre stratégie est simple : aucun de nos grands concurrents ne loue moins cher que nous. Surveillez leurs annonces pour savoir combien vous paierez chez nous! Les tarifs d'Avis sont aussi bas que ceux de la concurrence, chaque jour et dans toutes les villes. Avec kilométrage illimité, sans réservations.

Primes imbattables d'Avis

Nuit gratuite dans un hôtel CP, week-end Avis gratuit après cinq locations, chance de gagner une nouvelle Corvette 84.... Les primes s'appliquent jusqu'au 29 avril 84. Tous les détails – avec le meilleur service – aux comptoirs de l'imbattable Avis.

CP Hôtels

AVIS

L'imbattable

Aux bureaux d'Avis participants.
L'offre peut changer sans avis.
Les voitures sont remises au lieu de location.
Le plein est en sus.



Réservations à l'extérieur de Montréal
1-800-268-2310

Chevrolet Corvette
Avis loue des voitures GM

La CSN demande une régie pour contrôler le prix de l'essence

Gérald Larose, le président de la CSN, a profité hier du Conseil confédéral de la centrale pour se prononcer sur divers sujets d'actualité et demander, par le biais d'une régie, un contrôle du prix de l'essence, un bien essentiel au même titre que le gaz, l'électricité et le téléphone.

LISA BINSSE

Qualifiant les multinationales du pétrole de « capitalistes avides », M. Larose a rappelé que le patronat et les multinationales se plaignent depuis des années que les taxes sont trop élevées au Québec. Pourtant, en novembre dernier, lorsque le ministre des Finances, Jacques Parizeau, réduisait sa taxe-ascenseur sur l'essence, ces « chacals », dès le lendemain, augmentaient d'autant leurs prix. « Et, ma foi, le patronat ne s'en est pas plaint ! »

Il en conclut que malgré leurs discours « charmeurs » sur la reprise et la relance, les multinationales n'ont qu'un seul leitmotiv : l'augmentation de leurs profits. Autre conclusion qui s'impose, dit-il, c'est l'absence d'un contrôle efficace du prix des biens essentiels.

Pour remédier à cette situation, M. Larose suggère la création d'une régie pour contrôler le prix de l'essence. « Ce contrôle est d'autant plus nécessaire, dit-il, que les compagnies productrices d'énergie s'appuient constamment sur le prix du pétrole, qui n'est pas réglementé, pour faire réglementer le prix de leurs produits. »

M. Larose s'est par ailleurs penché sur la mission de paix entreprise par le premier ministre Trudeau. Fait assez inusité, alors que les actions des gouvernements en place généralement sont rarement applaudies par les associations syndicales au Québec et particulièrement à la CSN, cette dernière, de concert avec la CEQ, appuie la mission de M. Trudeau.

Mais M. Larose ajoute que cette mission prendrait toute sa dimension si le Canada revisait sa décision touchant les essais des missiles Cruise en Alberta. Elle serait également grandie si le gouvernement retirait le projet de loi Caplan (touchant la sécurité intérieure du pays) qui, selon M. Larose, vise à instaurer une police politique, une « FBI » canadienne.

À l'échelle provinciale, M. Larose a réitéré l'appui de la CSN au projet de réforme du Code du travail déposé récemment par le ministre du Travail, Raynald Fréchette. Cette réforme est réclamée depuis deux ans par la CSN. Par contre, il a profité de l'occasion pour dénoncer les projets de loi 42 et 43. Le premier, sur l'indemnisation des victimes d'accidents de travail et de maladies industrielles, est actuellement débattu en commission parlementaire. Le deuxième, que la CSN veut voir retiré, touche l'industrie de la restauration et les travailleurs au pourboire.

Le président de la CSN s'en est également pris au gouvernement qui, dans la lancée de ses coupures notamment dans les services de santé, tente maintenant « d'asphyxier » l'hôpital Notre-Dame. Se référant à la fermeture possible du service d'obstétrique de cet hôpital, M. Larose note qu'ayant coupé dans « le gras et le maigre, le gouvernement s'est mis à gruger les os ». Il est d'avis que ce genre de décision ne devrait être prise qu'à la suite d'un débat public puisque ce sont les usagers qui en subiront les conséquences.

Avocat poursuivi devant le Tribunal du travail

La CSN a entamé une poursuite devant le Tribunal du travail contre un avocat, Me Laddie Schnaiberg, pour avoir enfreint le Code du travail relativement à la formation d'une association de salariés à l'emploi de la compagnie Harlev Canada Inc. de Sainte-Thérèse. Ce dernier doit répondre de cette accusation le 5 mars prochain.

Dans la plainte, déposée au Tribunal du travail de Saint-Jérôme, la CSN allègue que, le 24 janvier dernier, Me Schnaiberg, agissant pour la compagnie Harlev, a cherché à participer à la formation d'une association de salariés et, dans un deuxième temps, a participé à cette formation. Dans les deux cas, il s'agit d'une infraction au Code du travail passible d'une amende variant de $100 à $1 000.

Le Code stipule en effet qu'aucun employeur, ni une personne agissant pour lui ou une association d'employeurs, ne doit chercher « à dominer, entraver ou financer » la formation ou les activités d'une association de salariés, ni à y participer.

La compagnie, qui doit comparaître le 30 mars prochain, est pour sa part accusée d'avoir cherché à financer la formation d'une association de salariés.

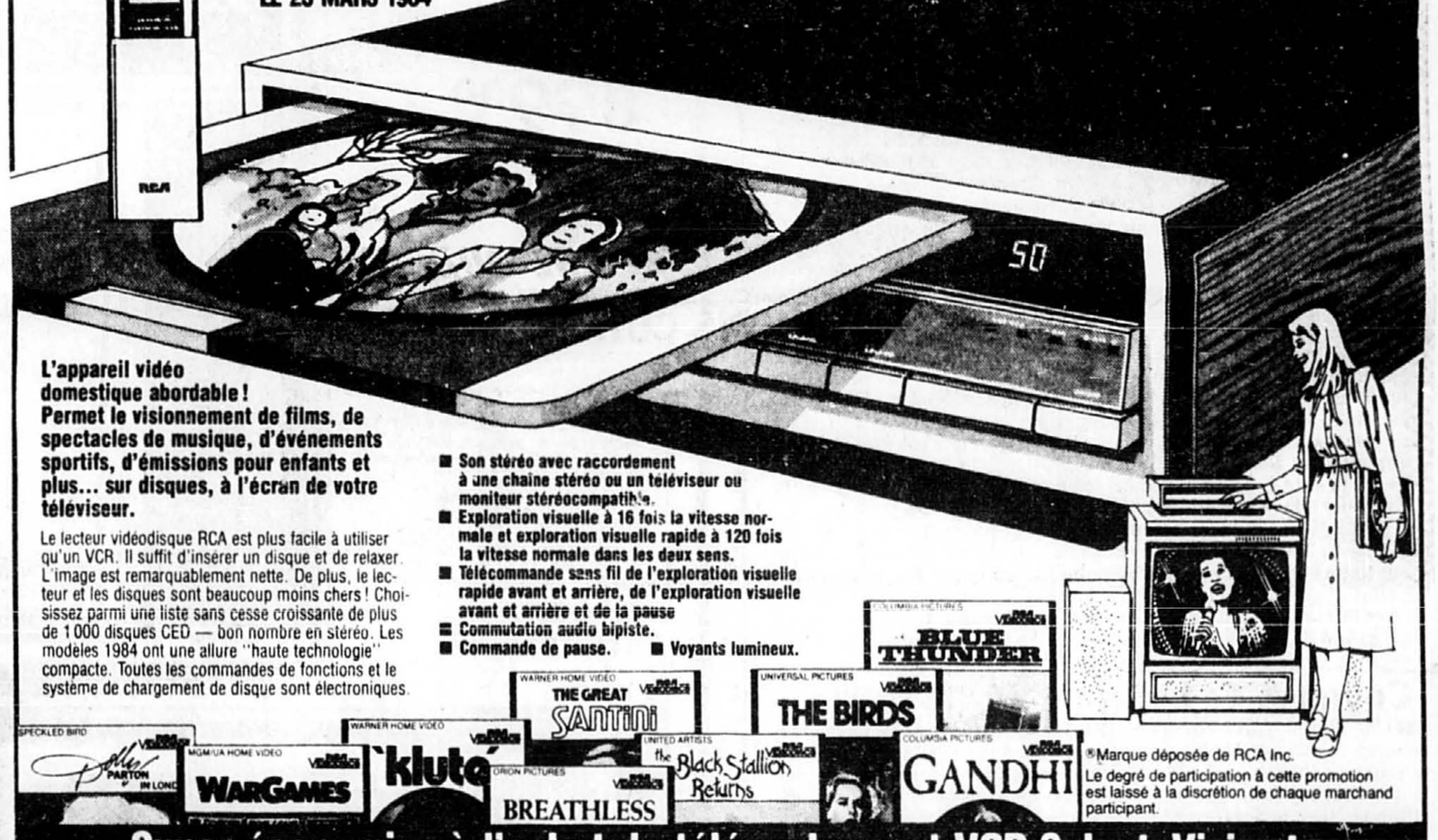
"Prime à l'acheteur" de RCA

RCA

DES RABAIS SPÉCIAUX AUX MARCHANDS PARTICIPANTS VOUS PERMETTENT D'ÉCONOMISER JUSQU'À 50$

À L'ACHAT DE CE LECTEUR VIDÉODISQUE RCA

L'OFFRE PREND FIN LE 23 MARS 1984



L'appareil vidéo domestique abordable ! Permet le visionnement de films, de spectacles de musique, d'événements sportifs, d'émissions pour enfants et plus... sur disques, à l'écran de votre téléviseur.

Le lecteur vidéodisque RCA est plus facile à utiliser qu'un VCR. Il suffit d'insérer un disque et de relaxer. L'image est remarquablement nette. De plus, le lecteur et les disques sont beaucoup moins chers ! Choisissez parmi une liste sans cesse croissante de plus de 1 000 disques CED — bon nombre en stéréo. Les modèles 1984 ont une allure "haute technologie" compacte. Toutes les commandes de fonctions et le système de chargement de disque sont électroniques.

- Son stéréo avec raccordement à une chaine stéréo ou un téléviseur ou moniteur stéréocompatible.
- Exploration visuelle à 16 fois la vitesse normale et exploration visuelle rapide à 120 fois la vitesse normale dans les deux sens.
- Télécommande sans fil de l'exploration visuelle rapide avant et arrière, de l'exploration visuelle avant et arrière et de la pause
- Commutation audio bipiste.
- Commande de pause. ■ Voyants lumineux.

®Marque déposée de RCA Inc.
Le degré de participation à cette promotion est laissé à la discrétion de chaque marchand participant.

Super-économies à l'achat de télécouleurs et VCR SelectaVision !

JUSQU'À 75$ DE RABAIS — EJR2038 Meuble ColorTrak 2000 haut de gamme avec Centre de télécommande numérique — nombreuses caractéristiques de rendement.

JUSQU'À 50$ DE RABAIS — FJR2020 Une image de téléviseur-meuble dans l'espace d'un modèle de table ! Ce ColorTrak 2000 comporte le Centre de commande numérique et beaucoup d'autres caractéristiques populaires.

JUSQU'À 30$ DE RABAIS — EJR338R ColorTrak portatif à petit écran avec télécommande et syntonisation câblocompatible de 122 canaux. L'appareil d'appoint idéal !

JUSQU'À 100$ DE RABAIS — VJP900 VCR convertible de 8 heures instantanément transformable en portatif ! 5 têtes, programmation de 21 jours-8 événements, et beaucoup plus encore.

JUSQU'À 50$ DE RABAIS — CC017 Caméra couleur de RCA comportant la mise au point, l'équilibre du blanc et le diaphragme automatiques. Excellent rendement sous un faible éclairage. Achetez maintenant et économisez !

Profitez dès maintenant de ces rabais emballants chez votre marchand participant RCA !

VIDEO SELECT 6234, Jean-Talon est Montréal 255-4397	VIDEO SELECT 6031, boul. Robert Montréal 255-4397	STÉRÉO SALON ST-HUBERT 6536, St-Hubert Montréal 274-7731	PASCAL VIDEO 6362, Pascal Mtl-Nord, Qué. 321-4897	SAR KAL VIDEO 3845, Monselet Mtl-Nord, Qué. 327-2537	PLACE VICTORIA CAMERA 800, Place Victoria Montréal 861-0183
MICHEL HARB 6530, boul. Léger Mtl-Nord, Qué. 324-3711	ATLAS VIDEO 10 6972, Sherbrooke est Montréal 252-9626	SAM VIDEO 10 8495, boul. St-Michel Montréal 721-4975	LAUZON VIDEO 10 621, route TransCanada Lauzon, Qué. 418-837-4531	M. & J. VIDEO 10 2551, Bélanger est Montréal 721-2911	MAXIME VIDEO 10 1352, Sauvé est Montréal 387-6081
LE COMPTOIR VIDEO 10 de Québec 395, Durocher Québec 418-529-6460	MONTMAGNY VIDEO 10 117, rue Collin Montmagny, Qué. 248-8326	VERDUN VIDEO 10 3749, Wellington Verdun, Qué. 765-3622	CHEZ LUC VIDEO 10 3858A, Notre-Dame Chomedey, Qué. 682-3337	LONGUEUIL VIDEO 10 431, King Georges Longueuil, Qué. 468-9466	VIDEO 10 HOCHELAGA 9485, Hochelaga est Montréal 252-9626
J.M.L. VIDEO 10 LTÉE 472A, Notre-Dame Repentigny, Qué. 582-0367	PLATO VIDEO 10 4487, Fabre (Plateau Mont-Royal) Montréal 526-8035	CINÉDISQUE 119, Churchill Greenfield Park Québec 465-3236	LA MAISON OSTIGUY 1617, boul. Périgny Chambly, Qué. 658-5441	FORTIER TV SERVICE 247, rue de l'Église Napierville, Qué. 245-3307	ELLINGTON TV Centre 2000 Laval, Qué. 688-8585
			ELLINGTON TV 401, boul. Labelle Rosemère, Qué. 437-4710		

PIANOS YAMAHA
341-6384 - 733-6287
crédit total
paiement mensuel
à partir de
$35.00
PIANOS D'OCCASION
5770, av. Decelles

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE
LA PREMIÈRE AGENCE DES QUÉBÉCOIS

VENTE DE FÉVRIER
DES PRIX ENCORE PLUS BAS



PALETOTS 3/4
pour hommes
en peau de porc
doublure détachable
99$

MANTEAUX 3/4
en peau de mouton
(hommes et femmes)
prix ord.: 450$
à partir de
199$

MANTEAUX LONGS
en peau de mouton
(hommes et femmes)
à partir de
299$

LA TANNERIE
9475, rue Esplanade, Montréal 387-8013
NOUVEAU MAGASIN
Galeries Taschereau
Greenfield Park 465-6432
281, rue Saint-Vallier Ouest, Québec 529-2531

LA RUE SHERBROOKE COUVERTE DE CLOUS

Deuxième intervention de la police chez Pétro-Canada

■ Pour la deuxième journée consécutive, la police de la CUM a dû intervenir hier matin aux abords des installa-

RAYMOND GERVAIS

tions de Pétro-Canada dans l'est de la métropole, afin de disperser quelque trois cents manifestants membres du Conseil provincial international qui depuis le début de la semaine protestent devant la raffinerie.

Hier matin les manifestants ont répété leur geste de la veille en répandant sur le pavé des centaines de clous. Mardi matin ils s'étaient contentés de jeter des clous dans l'entrée de la raffinerie rue Sherbrooke, mais hier matin les deux côtés de la rue Sherbrooke entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Marien à Pointe-aux-Trembles, ont été inondés de clous à couverture de un pouce. La police de la CUM a dû faire appel à la voirie afin de faire nettoyer la rue devenue dangereuse pour les automobilistes.

Un résidant de Repentigny, M. Maurice Tremblay, qui emprunte régulièrement la rue Sherbrooke pour se rendre à son travail, a eu la malchance de passer sur les clous répandus par les manifestants et de faire une crevaison. Ce n'est que rendu à la hauteur de la rue Georges V que M. Tremblay s'est aperçu qu'il avait une crevaison.

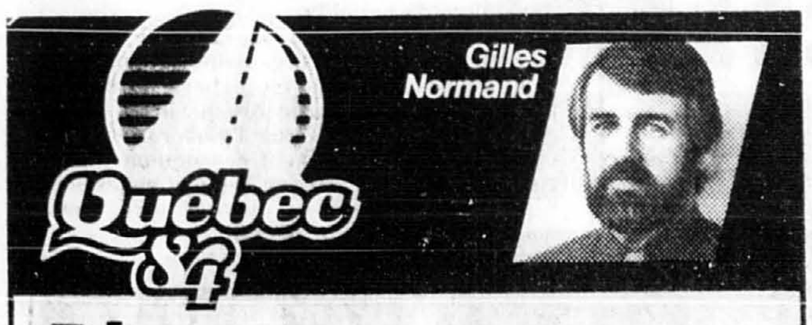
Après un examen minutieux de son pneu, après en avoir retiré le clou et l'avoir comparé à ceux répandus sur la chaussée devant les installations de Pétro-Canada, M. Tremblay en est venu à la conclusion qu'il avait bel et bien ramassé ce clou lorsqu'il était passé quelques minutes plus tôt sur les lieux de la manifestation. Après avoir examiné les autres pneus de son véhicule et y avoir découvert un deuxième clou semblable logé dans le rebord de la semelle, le pauvre homme a déclaré que ce n'était pas une façon pour les syndiqués de s'attirer la sympathie du public, compte tenu du prix des pneus de nos jours.

Visiblement irrité, le citoyen a clairement laissé entendre à LA PRESSE qu'il avait l'intention de prendre des procédures contre le syndicat, possiblement devant la Cour des petites créances et aussi contre la Ville pour dédommagement. Selon lui, la police aurait dû interdire la circulation jusqu'à ce que la rue soit nettoyée.

Venu pour tenter de bloquer l'accès de la raffinerie à des travailleurs de la compagnie Black & McDonald, qui depuis le début des hostilités entre les deux syndicats arrivent à leur travail en autobus, les manifestants sont demeurés sur leur appétit. La police de la CUM avait prévu la manifestation et fait entrer le véhicule par l'entrée de la raffinerie située aur la voie de service de la 40 est.

Les représentants du Conseil provincial se sont donc dispersés à la demande des policiers qui, pour éviter la confrontation, se sont retirés afin de donner une chance aux employés de quitter les lieux dans le calme.

Rappelons finalement que l'origine de ce conflit émame de l'attribution d'un contrat d'entretien octroyé par Pétro-Canada à une filiale de la compagnie Black & McDonald dont les employés sont membres de la Fraternité inter-provinciale des ouvriers en électricité (FIPOE), un syndicat rival de celui du Conseil provincial international.



Plus voyageur que découvreur

■ Jacques Cartier un découvreur ? Peut-être, mais sa découverte du Canada en était une pour lui. Pour lui et pour François Ier car, comme nous le signale justement un correspondant, M. Louis Soto Arnaïz, il y avait déjà un siècle que les Basques faisaient des tournées de pêche dans « nos eaux », et qu'ils commerçaient avec les autochtones.

Il y avait alors belle lurette que le Canada existait sans le nom et sans le « découvreur »... C'est pour cette raison qu'en général, nous parlons de « découverte » entre guillemets et que nous préférons parler du 450e anniversaire du premier voyage de Cartier, ou de sa venue au Nouveau Monde. Il n'en reste pas moins qu'en 1534, le navigateur malouin a planté une croix à Gaspé pour prendre possession du pays au nom du Roi de France. C'est ce qu'on célèbre cette année dans la ville de Québec principalement, et à travers tout le Québec.

Le Commissariat : $13,8 millions

■ Le *Commissariat général aux célébrations 1534-1984*, un organisme du Gouvernement du Québec qui tient aussi des fêtes pour commémorer la venue de Jacques Cartier, dispose d'un budget de $13,8 millions. Ces festivités auront lieu dans diverses villes du Québec. Dans la ville même de Québec, quelque 400 spectacles seront présentés cet été, sous la responsabilité du commissariat, mais hors du Vieux-Port, possession fédérale dont le territoire est réservé aux fêtes organisées par la Corporation Québec 1534-1984.

Entre-temps, le commissaire Gilles Loiselle a confirmé, cette semaine, qu'il était à la recherche d'un grand voilier qui ne serait pas de la flotte d'une soixantaine ou plus qui stationnera dans le port de Québec durant une semaine, à la fin de juin. Le bateau que louerait en quelque sorte le Commissariat ferait un périple de 10 000 milles, et ferait escale quelques jours devant différentes localités du Québec dont les populations pourraient le voir et le visiter. Le Gouvernement, via le Commissariat, est prêt à engager quelque $80 000 dans cette opération. On regarde présentement du côté des Antilles, dans les ports méditerranéens et sur la côte ouest de la France afin de trouver un voilier disponible.

Cette démarche vise à remplacer un grand voilier de classe A, *La Belle Blonde*, propriété de Claude Lacerte, un ex-Trifluvien qui habite aujourd'hui en Colombie-Britannique, que le Commissariat avait loué. Celui-ci est revenu sur sa décision parce que des modifications auraient été apportées au bateau. Ce voilier est un brigantin de 165 pieds de long, un ancien vapeur construit en 1905 et transformé en deux-mâts par la suite.

Coureurs de bois

■ Une équipe franco-québécoise effectuera, à l'aide de deux traîneaux et deux attelages de chiens, la traversée de la péninsule du Nouveau-Québec au Labrador en adoptant les techniques simples et éprouvées jadis par les Inuits et les coureurs de bois. L'expédition partira de Shefferville le 24 février et le retour est prévu pour la mi-mai. Les participants sont : les Français ***Alain Rastouin*** et ***Nicolas Vanier,*** et les Québécois ***Jacques Duhoux,*** de la Gatineau, et ***Michel Denis,*** un artisan céramiste des Cantons de l'Est. Rastouin, spécialisé en droit international, est cet explorateur qui s'est lancé, il y a quelques années, sur les traces du père Lois Babel (1826-1912) qui s'était rendu chez les Naskapis pour les évangéliser. L'expédition de l'avocat de 32 ans portait le nom d'*Ashuanipi (Sur la piste des Indiens du Québec-Labrador)*, et elle avait coûté la vie à son photographe quand leur canot s'était renversé dans la rivière George, après 68 jours d'équipée.

Le Commissariat général aux célébrations a récupéré cet événement dans sa programmation de Québec 84.

Provigo dans la course

■ Après une incursion dans le monde de l'édition avec le dernier roman de Roger Lemelin, la chaîne d'alimentation Provigo a décidé de participer au rendez-vous mondial de Québec 84, en devenant l'un des partenaires majeurs dans la promotion des activités internationales. En vertu de cette entente, Provigo fera tirer 2 000 passeports pour Québec 84, de même qu'un voilier de 25 pieds et des planches à voile. Les magasins vendront l'album souvenir et le disque 45 tours de la chanson-thème *Mer et Monde*. En plus, un microsillon abordant les thèmes de la mer sera vendu dans les mêmes magasins.

BLOC-NOTES

■ Une idée lancée par ***Yves Gélinas,*** en octobre dernier, à l'occasion du congrès de la Fédération de voile du Québec, se concrétise : un rallye pour yachts de grande croisière, entre Gaspé et Saint-Malo, qui offrirait aux nombreux plaisanciers québécois l'occasion de participer aux célébrations de Québec 84. Le départ de cette *Grande Croisiade* a été fixé au 28 juin, et huit bateaux sont déjà inscrits... À ceux qui sont encore sceptiques par rapport à l'affluence qu'attireront les grands voiliers, durant la dernière semaine de juin, le président de Québec 1534-1984, ***Richard Drouin,*** répond qu'en 1981, le ***Blue Nose*** avait à lui seul attiré 56 000 visiteurs dans le port de Québec, durant trois jours de pluie... Après avoir passé quelques jours au kiosque de Québec 84, au salon nautique de Montréal (24 février au 4 mars), l'agent de promotion ***Danielle Couture,*** de la Corporation Québec 84, partira en tournée de promotion du 21 février au 15 mars, dans diverses villes américaines des États de Georgie, de Louisianne, de Caroline du Nord et du Sud, et de la Floride... Tous les journalistes inscrits au fichier de Québec 84 recevront ce mois-ci un formulaire de demande d'accréditation. Le chef de ce service d'une quarantaine d'employés, ***Pierre Lemire,*** estime que plus de 20 000 personnes seront accréditées d'ici au 24 août... Au kiosque de ***Québec 84,*** au 25e salon nautique de Montréal, on pourra rencontrer, durant la fin de semaine du 24 mars, les célèbres barreur français ***Marc Pajot*** et ***Pierre Follenfant***.. LA PRESSE aussi y aura son kiosque...

REÉR... À vous de choisir!

L'investisseur avisé étudie toutes les options.

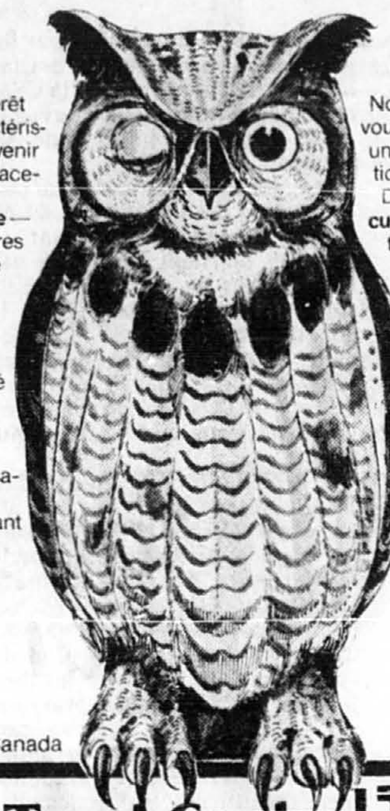
Quelle option choisir pour votre REÉR? Voilà une décision de placement importante! Avec le Fonds garanti, vous avez deux possibilités :

Option souple

Le groupe des dépôts à intérêt variable présente des caractéristiques susceptibles de convenir à vos besoins et idées de placement :

☐ **Souplesse maximale** — régime transférable à d'autres options de REÉR n'importe quand. ☐ **Aucuns frais de gestion.** ☐ Taux supérieur d'au moins 1/2 de 1% au taux de notre compte d'épargne ordinaire, rajusté le premier jour de chaque mois. ☐ Intérêt composé deux fois par an, le 30 juin et le 31 décembre. ☐ Cotisation **minimale de 25 $.** ☐ Dépôts mensuels facilitant l'établissement du budget.

7 1/2 %



Option fixe

Notre **groupe des dépôts à terme** vous permet de choisir un terme et un taux garanti pour votre cotisation annuelle.

☐ **Termes de 1 à 5 ans.** ☐ **Taux concurrentiels.** ☐ Taux garanti pour le terme choisi. ☐ **Aucuns frais de gestion.** ☐ Intérêt composé une fois par an, le 31 décembre. ☐ Cotisation **minimale de 100 $.** ☐ Transférable à d'autres options de REÉR à la date d'échéance. ☐ Reçus pour impôts fournis immédiatement pour le Fonds garanti.

11 1/4 %

terme de 5 ans

56 succursales à travers le Canada

Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

Trust Central II

Bureau REÉR

Montréal – 1130, rue Sherbrooke ouest Tél. 842-8362 **Westmount** – 4825, rue Sherbrooke ouest Tél. 933-1122

3 SUPER VEDETTES DE «ZENITH» — LE DIVERTISSEMENT À SON MEILLEUR. MAINTENANT CHEZ SIMPSONS.

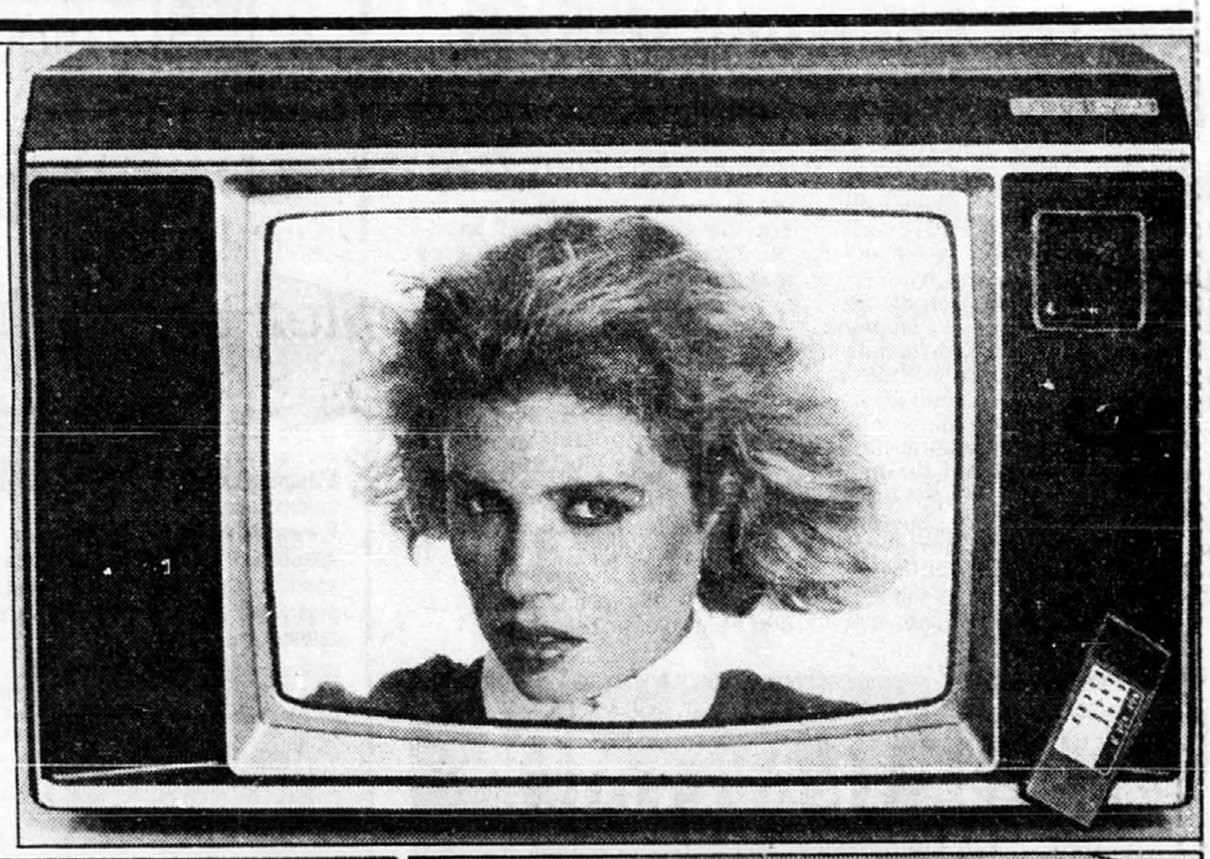
899,00

1. TÉLÉ-COULEUR 48 CM (20 po) «ZENITH» AVEC CONTRÔLE COULEUR INFORMATISÉ. Maintient automatiquement les couleurs pour toute la durée de la vie de votre téléviseur. Syntonisation de précision contrôlée à quartz. Télécommande «Computer Space Command 3400» pour repérage des canaux en ordre croissant, décroissant ou directement, mise en marche/arrêt, volume, amortissement. Affichage du canal et de l'heure. Peut capter jusqu'à 122 canaux (où offerts). Coffret simili noyer américain, 46 x 68 x 43 cm. **Modèle SZ1961W.**

Garantie «Zenith»: 3 ans sur tube-image et pièces, 3 ans de service à domicile dans la région desservie par Simpsons.

Rayon 395, appareils de divertissement, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou
COMPOSEZ
842-7221





2

1,449,00

2. TÉLÉ-COULEUR 63 CM (26 po) «ZENITH» AVEC CONTRÔLE INFORMATISÉ qui maintient automatiquement les couleurs pour la vie de votre tube-image. Syntonisation électronique contrôlée à quartz. Télécommande «Computer Space Command 3400» avec fonctions identiques à l'article 1. Peut capter jusqu'à 122 canaux (où offerts). **Système de 4 haut-parleurs pour son dynamique. Coffret ultra moderne en simili bois de rose, devant courbé de ton argent, roulettes.** 113 x 80 x 54 cm. Modèle SZ2539.



3

1,159,00

3. TÉLÉ-COULEUR 63 CM (26 po) «ZENITH» AVEC TÉLÉCOMMANDE Syntonisation électronique contrôlé à quartz pour images claires et nettes Télécommande «Computer Space Command 2400» pour repérage des canaux en ordre croissant, décroissant ou directement, mise en marche/arrêt, amortissement sonore. Tube-image «Chromasharp». Peut capter jusqu'à 110 canaux (où offerts). Console style campagnard en simili chêne ton muscade, roulettes dissimulées. 79 x 96 x 47 cm. Modèle SZ2517NK.

Qu'est-ce qui mijote chez Simpsons

Pasquale,
le chef-chanteur,
fera la préparation de ses délicieuses recettes à la Cave chez Simpsons centre-ville aujourd'hui, 16 février de 12 à 15h.

C'est un rendez-vous!

Simpsons MD

Composez 842-7221

CENTRE-VILLE - Ste-Catherine & Metcalfe FAIRVIEW - Pointe Claire LES GALERIES D'ANJOU - Ville d'Anjou
LE CARREFOUR LAVAL - Chomedey, Laval LES PROMENADES ST-BRUNO - St-Bruno

Michelle Courchesne: bien dans sa peau de banlieusard, le Lavallois dit non à toute association avec la CUM

■ Tout en rejetant toute forme d'association avec la Communauté urbaine de Montréal, Michelle Courchesne, conseiller et membre du comité exécutif de Laval, a déclaré hier que le Lavallois était un banlieusard et qu'il était bien dans sa peau.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Mme Courchesne, qui parlait devant la Chambre de commerce de Laval, avait intitulé sa conférence: Imaginons ensemble un nouveau Laval.

« À Laval, mentionne-t-elle, les gens optent pour les maisons unifamiliales. Lorsqu'ils viennent s'établir dans l'île Jésus, ils veulent se sentir un peu à la campagne. Ils ne veulent pas faire de leur ville une copie de Montréal. Notre schéma d'aménagement est un choix politique; nous voulons revitaliser la vie de quartier afin que l'ensemble de notre ville profite à tous les Lavallois.

« Nos voulons une ville-campagne. Nous n'avons pas besoin d'un centre-ville artificiel où déjà $20 millions ont été dépensés. C'est quoi une ville? Il faut tout de même être réaliste. Il ne faut pas oublier que 47 p. cent du territoire de Laval est sous la protection de la Commission de protection du terriroire agricole et que notre ville compte 350 fermes, ce qui représente une réelle force économique. Je vois Laval comme un endroit où il fait bon vivre. Nous voulons faire un nouveau Laval. »



Michelle Courchesne, en compagnie du maire Claude Lefebvre et de Guy Ricard, aussi membre du comité exécutif.

Affrontement

Dans son exposé, Mme Courchesne a aussi parlé du projet du ministre François Gendron, connu dans les milieux municipaux sous le nom de « choix des régions ». Vouloir placer Laval, affirme l'administration municipale, dans la même région administrative que Montréal est un moyen détourné pour faire glisser Laval dans le club de la Communauté urbaine de Montréal.

Si le ministre Gendron demeure sur ses positions, on peut s'attendre à un affrontement entre Laval et Québec.

Selon Mme Courchesne, il est inconcevable de penser à joindre les deux plus grosses villes du Québec. « Le débat qui s'annonce est très important. Laval n'a aucunement les mêmes objectifs de développement que la CUM. L'île Jésus forme à elle seule une Muncipalité régionale de comté (MRC) et il est important que Laval demeure autonome », affirme-t-elle.

À Laval, on est d'avis qu'un aménagement harmonieux du territoire ne peut se faire qu'en respectant les choix des populations. On est d'avis qu'une assimilation de la région de Laval à celle de l'île de Montréal, en vue d'actions touchant un cadre de vie de chacun des Lavallois, irait à l'encontre des indentités régionales et des politiques mises en place pour y correspondre.

« Une ville sans coeur »

Pour le président de la Chambre de commerce de Laval, Marcel Laforest, il y a lieu de s'interroger sérieusement sur l'impact de l'appellation « ville-campagne » que prône l'administration lavalloise.

« Comment pourrait-on, dit-il, concilier la volonté d'attirer des industries de pointe, de développer le tertiaire moteur et enfin d'amener un mieux-être aux personnes concernées — les Lavallois — en véhiculant une image aussi peu dynamique de Laval? »

« En conclusion, écrit M. Laforest dans le bulletin de février de l'organisme qu'il préside, la Chambre de commerce exhorte le conseil municipal de Laval à attendre que les résultats de la « consultaction » sur l'élaboration d'un schéma de développement économique soient connus, avant de mettre en application les politiques d'aménagement du territoire. Pour nous, c'est une affaire de coeur. »

Modes et accessoires pour dames, valant

$1,000,000

doivent être vendus à prix réduits

Nos acheteurs ont trop acheté.
Nos pertes deviennent vos gains.
Nous devons vendre cette marchandise d'automne/hiver pour faire place à la printanière.
Alors, profitez de ces bas prix sur des sélections de modes.
Aux 5 magasins Simpsons, jusqu'à épuisement du stock.
Pour achat en personne seulement.
Variété de couleurs, tailles et pointures.

Pour dames

Blazers	19.99 à 39.99
Blouses	9.99
Manteaux	39.99 à 49.99
Vestes	19.99 à 79.99
Pantalons "Pentimento" en velours côtelé	9.99
Bottes et souliers	9.99 à 49.99

Accessoires pour dames

Gants cuir doublé, moufles et gants en tricot. Bas d'automne, jambières, chaussettes et collants. Tuques, bérêts et foulards en tricot Sacs à main en vinyle de choix, sacs en jacquard dans le groupe

Pour enfants

Bottes 7.99 à 9.99

Simpsons

Composez 842-7221

CENTRE-VILLE - Ste-Catherine & Metcalfe FAIRVIEW - Pointe Claire LES GALERIES D'ANJOU - Ville d'Anjou
LE CARREFOUR LAVAL - Chomedey, Laval LES PROMENADES ST-BRUNO - St-Bruno

DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ

PAR MARIANE FAVREAU

Intervention en Cour d'appel

La Commission des droits de la personne a décidé de faire une intervention en Cour d'appel dans le cas qui oppose la commission scolaire de Chavigny aux parents Cusson-Lafleur. Dans un premier temps, la Commission des droits avait décidé d'exiger des dommages pour les parents dont l'enfant avait été forcé de suivre des cours d'enseignement religieux contre leur volonté expresse.

Entre-temps, la commission scolaire s'était présentée en cour, demandant un jugement déclaratoire sur sa façon d'agir qui est de regrouper dans une même école les élèves exemptés dans plusieurs écoles. Ce à quoi les parents Cusson-Lafleur s'opposaient. Le juge a donné raison à la commission scolaire mais ce jugement est porté en appel. De concert avec l'avocat des parents, la Commission des droits de la personne entend donc intervenir dans ce dossier.

Une grosse et d'autres

Le relevé officiel des inscriptions au début de l'année scolaire donne les chiffres suivants dans les huit commissions scolaires de l'île de Montréal:

- Verdun.....6 062
- Sainte-Croix.....8 926
- Lakeshore.....11 470
- Sault-St-Louis...13 488
- Baldwin-Cartier..16 724
- Jérôme-Le Royer..21 758
- CEPGM.....32 093
- CECM..... 107 537

En faisant les recoupements selon la langue et la religion, on obtient à peu près le même nombre d'élèves dans le secteur anglo-catholique que dans les commissions scolaires protestantes:

	cs protestantes	cs catholiques
secteur français:	6 162	138 130
secteur anglais:	36 698	36 365

On sait que le projet de loi 40 propose de créer trois commissions scolaires anglaises dans l'île de Montréal et cinq françaises de tailles à peu près équivalentes.

Cours original

Seize élèves de 18 à 55 ans achèvent un cours nouveau genre qui en fera des perles rares pour les institutions financières. Il s'agit du cours « Caissier et commis d'institution financière » donné par l'éducation des adultes de la commission scolaire Le Gardeur. Les élèves (ce sont toutes des femmes, mais les hommes n'y sont pas refusés) y sont référés par les centres d'emploi du Canada.

Non seulement les initie-t-on à la comptabilité et aux mathématiques commerciales, mais encore les familiarise-t-on avec le micro-ordinateur et les simulations de transactions financières. On insiste aussi sur un contact avec le client, sur des services personnalisés. Leur professeur Marie-Diane Campeau, explique que ce cours est unique au Québec et que les banques y semblent fort intéressées. Les élèves y viennent de tous les coins de la province. Ce premier groupe termine le cours au début mars et il semble qu'un autre groupe commencera à l'automne.

La bureautique à Chambly

Dans le même ordre d'idée, la polyvalente Gérard-Filion inaugurait cette semaine un centre d'excellence en bureautique offert à des élèves qui ont déjà terminé leur secondaire V. Ce cours comprend le traitement de texte à l'aide des ordinateurs appropriés et donne l'éventail des techniques commerciales. Selon les autorités de la commission, ce cours « se compare aux cours de bureautique donnés dans les meilleurs établissements collégiaux ».

L'école hôtelière des Laurentides

Autre innovation: la commission scolaire des Laurentides inaugure demain l'École hôtelière des Laurentides. Une institution originale qui dispense des cours en alimentation, tourisme et hôtellerie dans une région particulièrement versée dans la question. Faut-il s'étonner que la cérémonie se termine par un banquet préparé par les étudiants et professeurs? C'est grâce aux efforts de multiples partenaires que l'école a vu le jour: Direction générale de l'éducation des adultes, commission scolaire des Laurentides, appuis du monde de l'industrie. Les cours s'adressent surtout aux adultes dans le cadre des cours auxquels ils sont référés par les bureaux d'emploi du Canada.

SOLDE

MODE D'HIVER POUR HOMMES ET JEUNES GENS

50%

DE RÉDUCTION SUR PRIX ORIGINAUX D'UNE SÉLECTION DE VÊTEMENTS D'HIVER POUR HOMMES ET JEUNES GENS

L'hiver n'est pas encore terminé! Alors profitez des bas prix sur vêtements d'hiver pour hommes et jeunes gens. En vente à tous les magasins Simpsons jusqu'à épuisement du stock. Pour achat en personne seulement. Variété de couleurs et tailles.

Pour hommes: vêtements d'extérieur, paletots, pantalons, vestons sport, chandails, vêtements sport, chemises sport, pantalons en velours côtelé, bottes d'hiver, pantoufles, pyjamas, peignoirs, chapeaux, foulards, gants doublés, sous-vêtements d'hiver.

Pour jeunes gens: jeans, pantalons sport et de ville, chandails et vestons.

Pour garçons: vêtements d'extérieur, chemises sport, vêtements molletonnés, pantalons sport et en velours côtelé.

Recherchez les affiches rouges... et profitez de bonnes aubaines.

Simpsons

Composez **842-7221**

CENTRE-VILLE - Ste-Catherine & Metcalfe
LE CARREFOUR LAVAL - Chomedey, Laval
FAIRVIEW - Pointe Claire
LES PROMENADES ST-BRUNO - St-Bruno
LES GALERIES D'ANJOU- Ville d'Anjou